



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

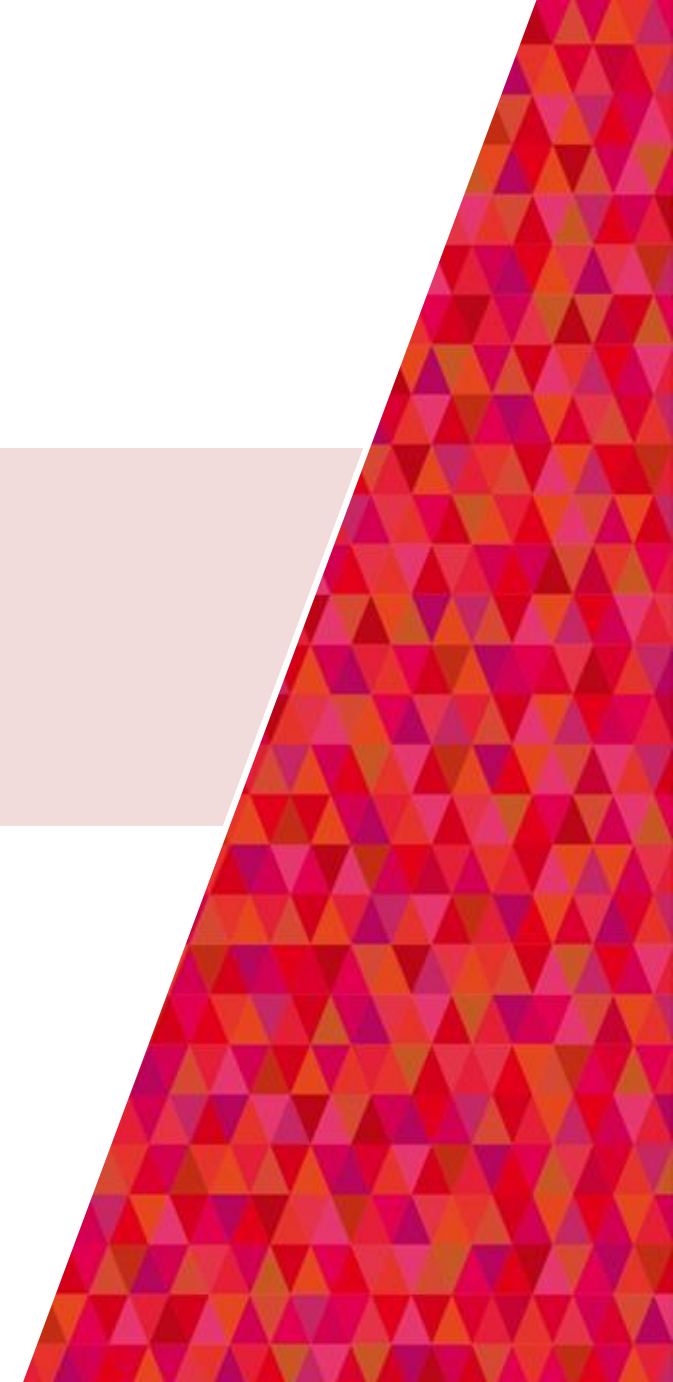
Annexe : Diagnostic
Version finale



1	Principes méthodologiques	P 3
2	Analyse de la demande en services	P 13
3	Organisation territoriale de l'offre de services	P 37
4	Croisement de l'offre et de la demande	P 54
5	Analyse thématique de l'offre de services	P 63
6	Analyse territoriale à l'échelle des projets de futures intercommunalités	P 119

1

PRINCIPES METHODOLOGIQUES



1. PRINCIPES METHODOLOGIQUES

Plan détaillé et objectifs de chacune des parties

N°	Titre de la partie	Page n°	Objectifs et contenu
2	Analyse de la demande en services	p13	Territorialisation des besoins en services <i>Analyse sociodémographique & capacité à se déplacer</i>
3	Organisation territoriale de l'offre de services	p37	Territorialisation de l'offre de services <i>Pôles, zones grises et bassins de services</i>
4	Croisement de l'offre et de la demande	p54	Superposition des besoins et de l'offre <i>Identification des territoires à enjeux</i>
5	Analyse thématique de l'offre de services	p63	Analyse de l'offre <i>Présence, accessibilité & stratégies</i> Croisement de la demande et de l'offre <i>Enjeux en terme d'accessibilité</i>
6	Analyse territoriale à l'échelle des futures intercommunalités	p119	Synthèse des enjeux par territoire

Méthodologie

Le diagnostic ne constitue pas un inventaire exhaustif de l'offre en services. Il a vocation à faire émerger les problématiques clés et des services à enjeux (sur la base de l'offre et de la demande), et des territoires où l'amélioration de l'accessibilité aux services est prioritaire

L'accessibilité aux services : un enjeu de cohésion et d'attractivité du territoire

Les **services constituent un levier décisif pour l'aménagement et la cohésion sociale du territoire ainsi que pour son attractivité**. Dans ce cadre, les services, qu'ils soient rendus par des opérateurs publics (collectivités, Etat, établissements ou entreprises publiques, organismes sociaux...), associatifs (maintien à domicile, clubs sportifs, associations culturelles...) ou privés marchands (médecins libéraux, commerces...), doivent répondre aux enjeux de développement suivants :

- Assurer les fonctions essentielles au maintien de la vie dans les communes et répondre aux besoins des diverses populations ;
- Contribuer à la solidarité et à la cohésion sociale du territoire dans un esprit d'équité d'accès ;
- Participer à un cadre de vie attractif et de qualité, favorable au maintien et à l'installation de populations et activités économiques.

Par ailleurs, de nombreuses dynamiques influent sur les besoins et l'accessibilité aux services :

- Les **évolutions démographiques et sociétales** (vieillesse, hausse du taux d'activité féminin, baisse de la taille des ménages, précarisation, etc.);
- La **fragilisation des services existants dans les territoires ruraux**, entraînant un resserrement des services sur certains pôles, créant des zones de moins bonne desserte et des inégalités d'accès aux services ;
- Les conséquences de la **baisse des moyens publics** imposant des logiques de rationalisation ;
- La **diffusion des principes de mutualisation**, pouvant être facteurs de redéploiement des services et de montée en gamme de l'offre ;
- La **diffusion et l'usage des TIC** en faveur de l'accessibilité aux services : équipement numérique de lieux dédiés aux services, mise en place de services en ligne, développement de services à domicile ou à distance (télémédecine, etc....) ;
- D'autres évolutions à prendre en compte comme la réforme des collectivités territoriales (nouvelle organisation régionale, regroupements intercommunaux, communes nouvelles...).

La question des services à la population cristallise donc aujourd'hui un certain nombre d'enjeux et de problématique auxquels les politiques publiques tendent à répondre à travers diverses stratégies donc certaines seront décrites dans le présent document (politiques de l'Etat et du Département, initiatives locales,...).

S'intéresser aux services c'est donc s'intéresser au développement d'un territoire dans son ensemble. En effet, la présence de services conditionne la présence d'entreprises et d'habitants et vice-versa. Le présent diagnostic fera donc ressortir en filigramme ces liens tout en restant centré sur l'analyse de la présence des services sur le territoire et des besoins de sa population.

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Dans un contexte de réduction des budgets de l'Etat et des collectivités territoriales et d'incertitudes, l'action des acteurs publics et privés en faveur de l'amélioration, l'adaptation, le maintien ou le développement des services constitue une nécessité.

C'est pourquoi le gouvernement a souhaité placer la question de l'accessibilité des services au public au cœur de ses préoccupations. Ainsi, **la loi NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) instaure l'obligation de réaliser des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Le décret du 4 avril 2016 en précise le contenu:

- Pour l'ensemble du département, **un bilan de l'offre existante, une analyse des besoins de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité** à ces services.
- Un **programme d'actions d'une durée de six ans** comportant des objectifs de renforcement de l'accessibilité des services au public et des mesures permettant d'atteindre ces objectifs.
- Un **plan de développement de la mutualisation des services publics** s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental. L'enjeu est ici de **développer un maillage territorial en espaces mutualisés de services au public favorisant un accès équilibré à ces services** sur l'ensemble du territoire départemental.

La loi fait donc des Départements les chefs de file de la solidarité territoriale en leur confiant le soin d'élaborer, avec l'Etat, ces schémas. La loi précise que « la mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma départemental donne lieu à une convention conclue entre le représentant de l'Etat dans le département, le département, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés ».

Afin d'améliorer l'égalité d'accès aux services publics sur tout le territoire, le gouvernement a également décidé, dès 2013, de consolider la démarche expérimentale « + de services au public » en **créant d'ici fin 2016 un réseau de 1000 Maisons de services au public (MSAP)** en partenariats avec les collectivités territoriales et/ou le Groupe La Poste. Par ailleurs, l'Etat et les opérateurs nationaux apportent un soutien financier essentiel grâce à la mise en place d'un fonds inter-opérateurs géré par le CGET. **La question de l'accessibilité des services au public constitue donc une priorité portée aux niveaux national et local depuis plusieurs années.**

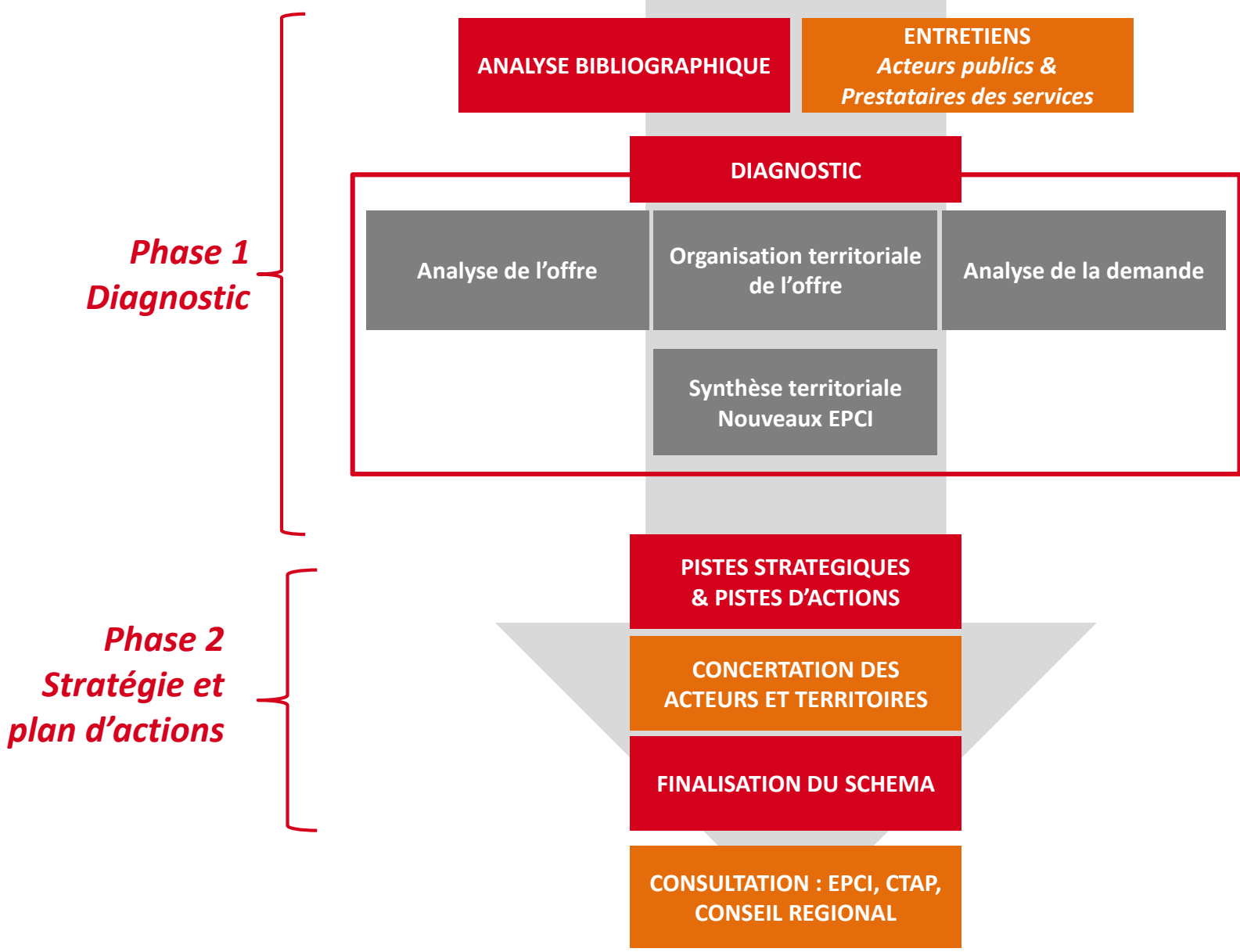
Dans les Côtes d'Armor

Le département des Côtes d'Armor a été retenu parmi les onze départements pilotes pour la mise en œuvre de ce schéma avant que la loi n'en consacre l'obligation.

Co-piloté par le Conseil départemental et la Préfecture, l'élaboration du diagnostic et du schéma a été confié au cabinet Rouge Vif Territoires à partir de la fin de l'année 2014.

Pour en savoir + sur les MSAP:

<https://www.maisondeservicesaupublic.fr/content/le-programme-national-maison-de-services-au-public>

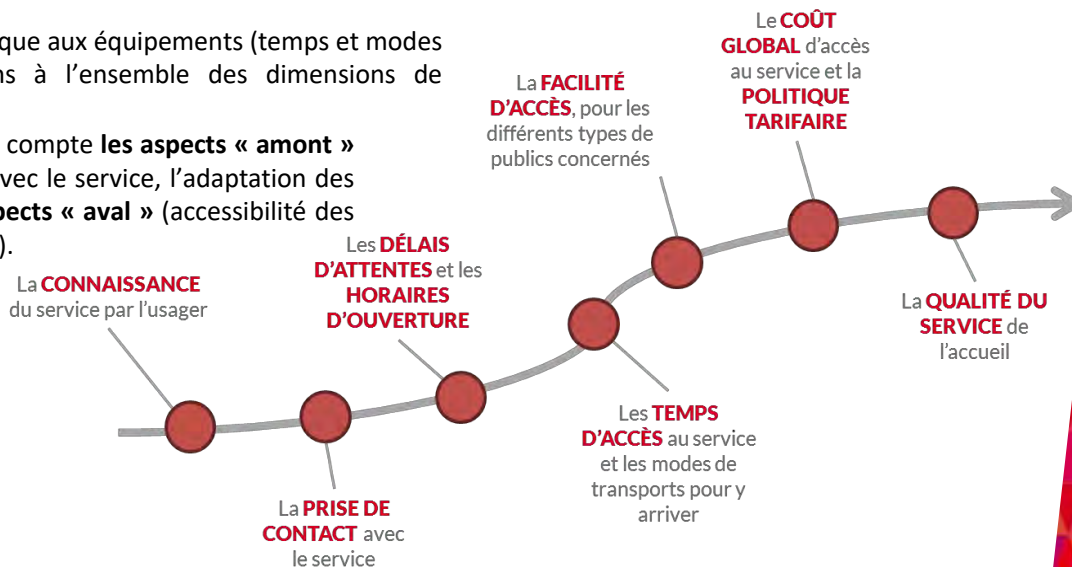


La chaîne globale de l'accessibilité

Si la notion d'accessibilité renvoie en priorité sur l'accès physique aux équipements (temps et modes d'accès), il nous paraît nécessaire d'élargir les réflexions à l'ensemble des dimensions de l'accessibilité qui ne se résume pas à l'accessibilité physique.

Au-delà de l'éloignement aux services, il s'agit de prendre en compte **les aspects « amont »** de l'accessibilité (la visibilité du service, la prise de contact avec le service, l'adaptation des horaires et des disponibilités des services), mais aussi **les aspects « aval »** (accessibilité des différents publics, politique tarifaire, qualité du service rendu).

Cette chaîne globale de l'accessibilité pose des enjeux différents selon les services, mais aussi selon les territoires (selon l'enclavement, selon l'offre de mobilité collective, selon le degré de mobilités des ménages) et selon les publics concernés (indicateurs sociaux, niveaux de revenus, vieillissement, etc).



Un enjeu particulier : l'accès aux droits

Comme le montre la chaîne globale de l'accessibilité, la première étape est la connaissance du service par l'utilisateur, qui réunit la question de l'information et de l'accès aux droits. La **lutte contre le non-recours aux droits est une priorité d'actions des politiques publiques**. Elle est partagée par l'ensemble des institutions (État, collectivités territoriales et opérateurs).

Ce recours aux droits pose la question du **premier accueil social inconditionnel de proximité**. Comme le précise les circulaires ministérielles : *« Le premier accueil social a pour objectif de garantir l'amélioration de l'accès aux droits et la mise en place, le cas échéant, d'un accompagnement répondant aux besoins de la personne en vue d'une prise de relais éventuelle, sans remettre en cause le principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent. Le premier accueil social est inconditionnel et de proximité car il a vocation à recevoir toute personne rencontrant une ou des difficulté(s) d'ordre social. Le premier accueil social inconditionnel de proximité est une première ligne d'intervenants sociaux coordonnés. Il est immédiat, sans obligation de prise de rendez-vous préalable même si des plages de rendez-vous peuvent être dégagées pour répondre à des besoins spécifiques (orientation par un autre acteur, besoin de plusieurs rencontres par exemple). Il permet d'accueillir et d'écouter la personne, en lui permettant d'exposer, si elle le souhaite, la globalité de sa situation. Il permet de poser un premier état des lieux de la situation avec la personne, de la renseigner sur ses droits et de s'assurer de l'ouverture de ceux-ci, de la conseiller et de la guider sur les démarches à entreprendre ou les personnes à rencontrer, et le cas échéant de l'orienter, en second niveau, vers une institution spécialisée ou un accompagnement adapté à sa situation. Dans certaines situations, plusieurs rencontres seront nécessaires ; auquel cas il est souhaitable de rechercher la stabilité de l'interlocuteur ».*

Ce premier accueil social de proximité, issu des travaux relatifs au plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, devra au travers de ce schéma et de ces différentes phases, et ce pour tous les partenaires, être investi et traduit par des actes concrets lors de la définition des leviers d'amélioration de l'accessibilité aux services de chaque institution (plans d'actions et plans de développement des mutualisations).

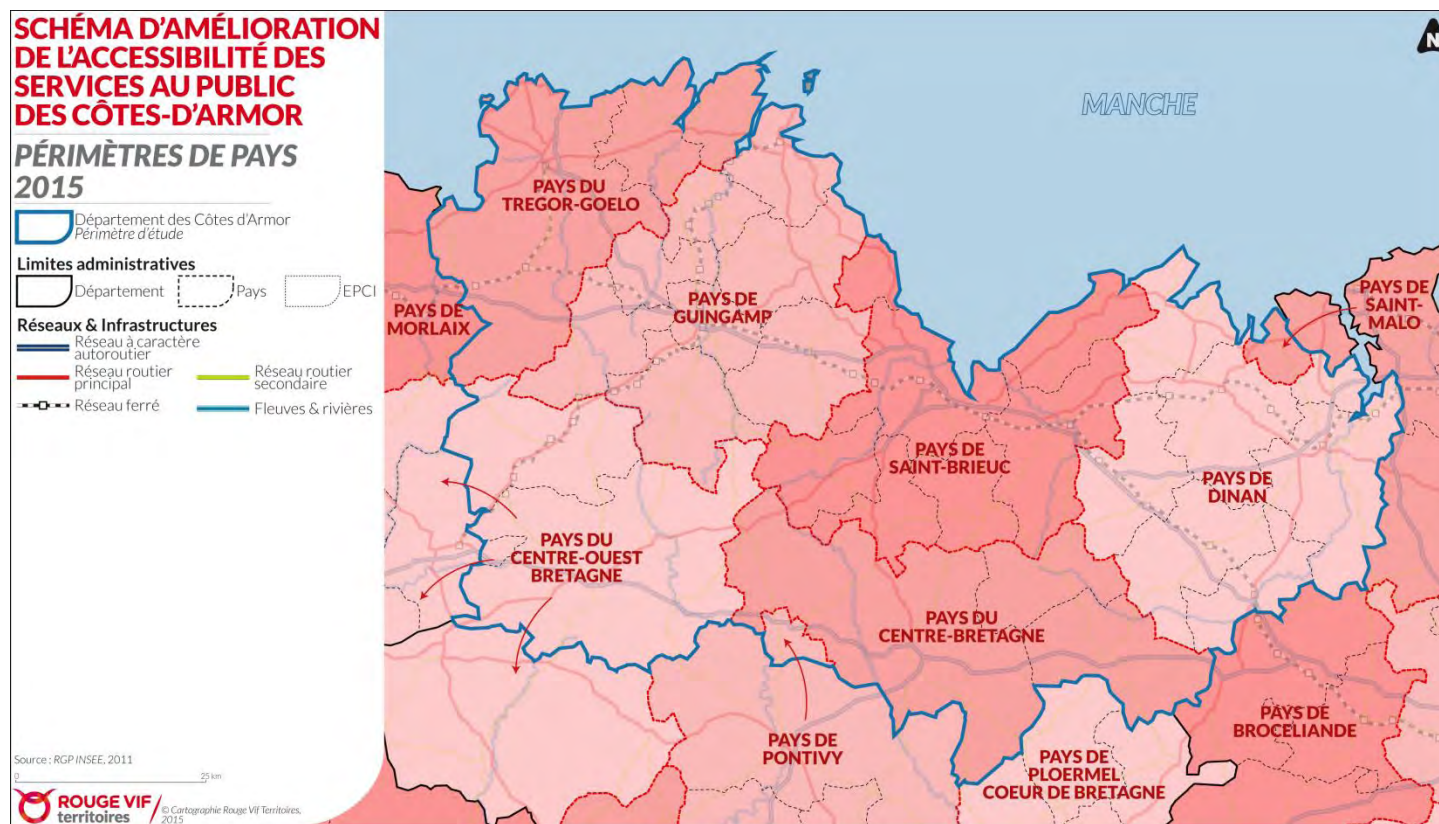
Echelles de réflexion

Les Pays

Echelle privilégiée pour la contractualisation avec les territoires du Conseil régional Bretagne, les Pays sont particulièrement structurés sur le territoire costarmoricain. Ils correspondent à **une réelle logique de fonctionnement territorial en bassin de vie** et constituent à une échelle particulièrement pertinente pour la prise en compte de l'accessibilité aux services.

Les périmètres de Pays constitueront en ce sens **l'échelle privilégiée pour la concertation avec les territoires** costarmoricains pour la présentation du pré-diagnostic (Phase 1) ou la définition des choix stratégiques et l'identification des pistes d'actions (Phase 2).

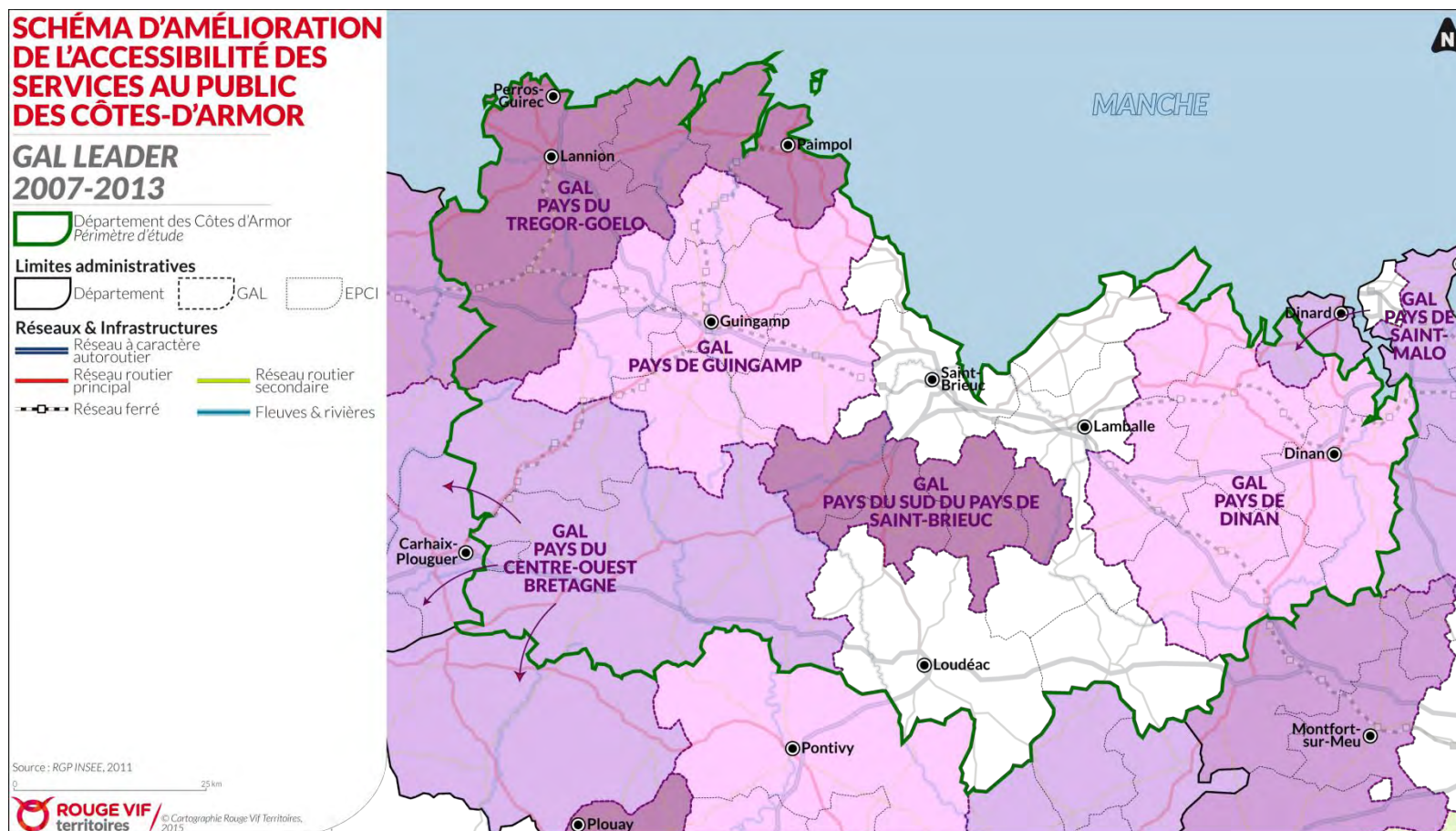
Des focus territoriaux (indicateurs, éléments d'analyse) sont donc réalisés pour les **six pays des Côtes d'Armor** (Pays du Trégor-Goëlo, Pays de Guingamp, Pays de Saint-Brieuc, Pays du Centre-Bretagne, Pays de Dinan et Pays du Centre-Ouest Bretagne (dans sa partie costarmoricaine). Au nord-est du département, 4 communes font partie du Pays de Saint-Malo ; au sud deux font partie du Pays de Pontivy.



Les Pays & GAL LEADER

En cohérence avec l'approche par Pays et par leur vocation à accompagner le développement des territoires notamment en termes de services à la population, les stratégies et les projets des **GAL LEADER** seront pris en compte dans la définition des problématiques d'accessibilité et des pistes d'actions envisagées pour les territoires.

A noter que les nouveaux périmètres de GAL LEADER sont actuellement en cours de définition pour la période 2014-2020.

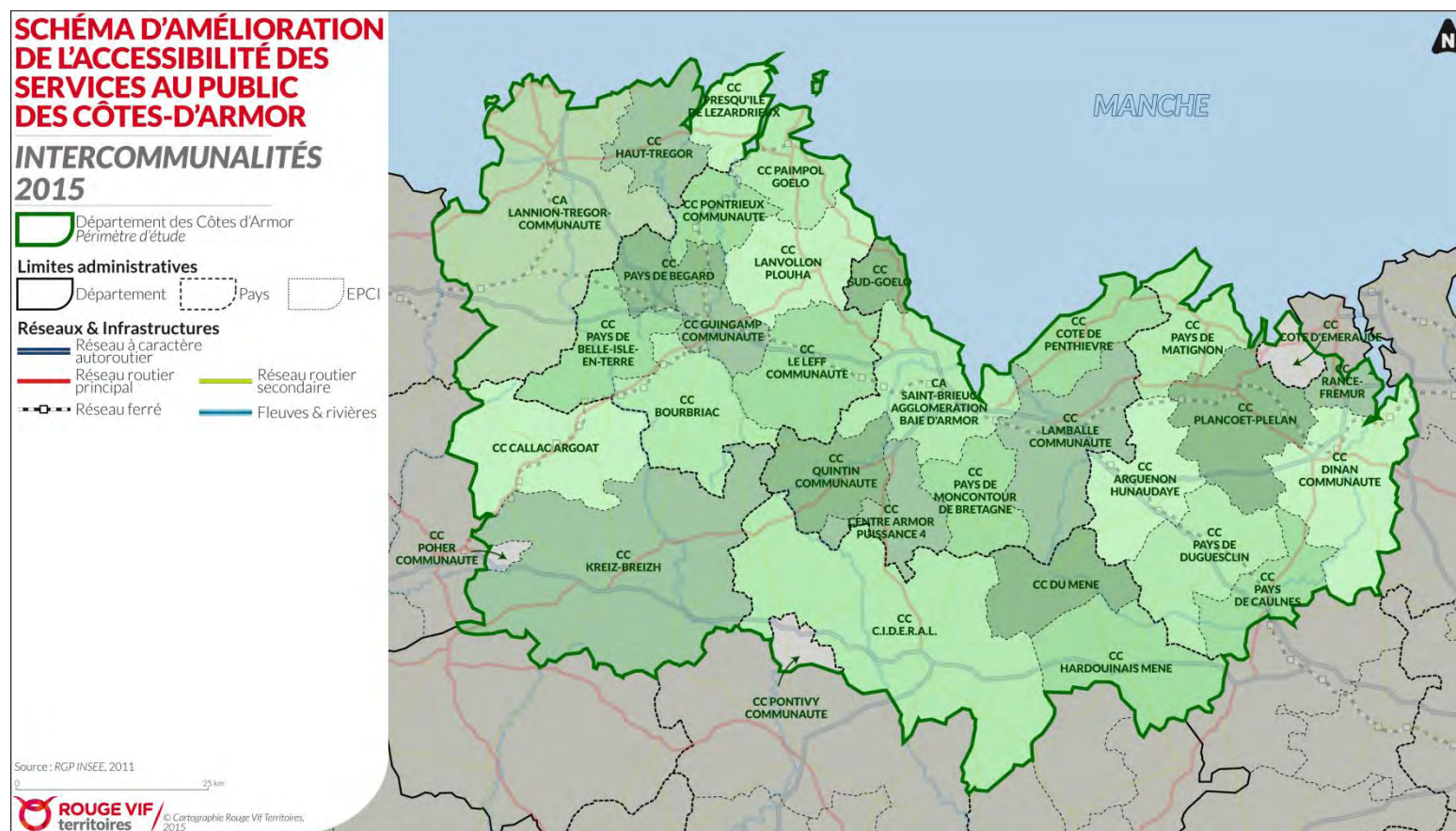


Les intercommunalités 2015

Même si le futur schéma n'a pas vocation à décliner un plan d'actions pour chacune des **intercommunalités** du département. Il nous paraît nécessaire de disposer d'éléments d'analyse à cette échelle au regard de la taille de certains EPCI mais aussi de leurs compétences sur certaines fonctions de services à la population.

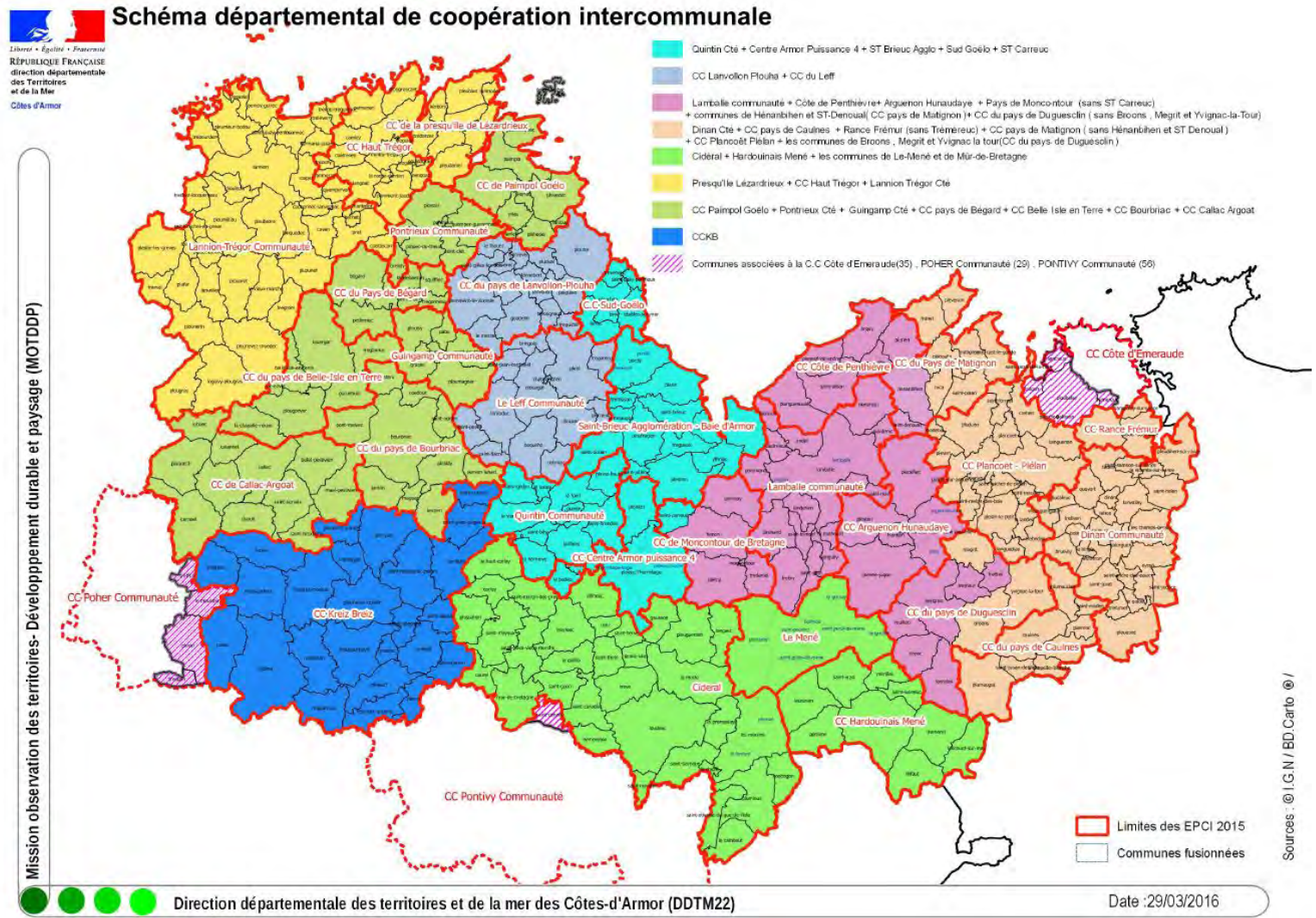
Par ailleurs, la loi NOTRe prévoit que « l'État et le département élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. »

Des indicateurs par EPCI 2015 sont ainsi intégrés au sein du diagnostic.



Les intercommunalités 2017

Si le présent diagnostic a été élaboré entre 2014 et 2016, il est important, pour la suite du schéma de prendre en compte les reconfigurations territoriales en cours et notamment les fusions intercommunales effectives au premier janvier 2017 selon la cartographie ci-dessous.



2

ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES



Identifier les besoins en services et la capacité d'accès aux services

La définition d'une offre de services accessible doit se faire au regard des besoins et des spécificités de la population.

Il est ainsi nécessaire de construire le futur schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public en maîtrisant les caractéristiques sociodémographiques de la population des Côtes d'Armor.

Les besoins et la demande en services d'un usager non-mobile, de jeunes parents actifs avec enfants, d'un ménage à bas niveaux de revenus ou d'une personne âgée isolée sont évidemment différents et conditionnent l'offre à apporter aux territoires et à la population.

Plusieurs facteurs conditionnent en effet la nécessité d'adaptation de l'offre selon des besoins spécifiques

- **La densité et la répartition de la population**
- **La structure par âge (part des jeunes enfants, part des seniors, etc.)**
- **La structure sociale (niveau de revenus, part des ouvriers, part des cadres, etc.)**
- **Les dynamiques démographiques (secteurs en croissance, profils de nouveaux arrivants, etc.)**
- **Le niveau de mobilité de la population (motorisation, réseau de transport collectifs, etc.)**

Sans être exhaustif, ce panorama social des Côtes d'Armor doit ainsi permettre de répondre à un certain nombre de questions :

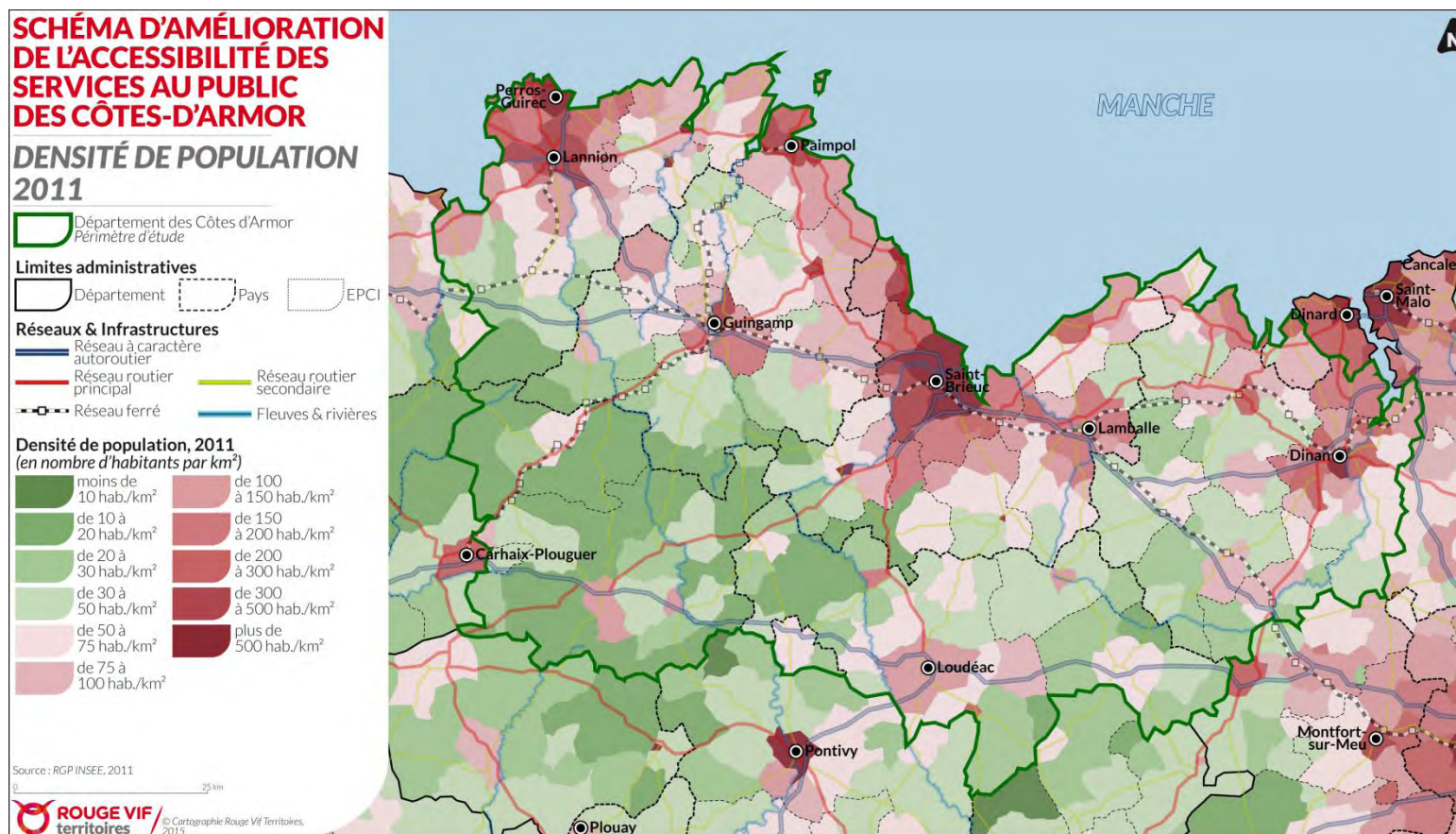
- Quels sont les territoires les plus peuplés avec les besoins en services les plus importants ? A l'inverse, les moins denses ?
- Quels sont les secteurs qui gagnent de la population ? Ceux qui en perdent ? par quels leviers (solde naturel ou migratoire) ?
- Où se concentrent les populations les plus âgées ? les territoires les plus vieillissants ? Où résident les ménages actifs avec jeunes enfants ? Où au contraire se manifeste un rajeunissement ?
- Quels effets de la croissance démographique (extension aire rennaise) sur la demande en services (jeunes enfants, etc.) ?
- Quels sont les moteurs démographiques actuels ? Solde naturel, solde migratoire ?
- Qui sont les nouveaux arrivants ? En âge ? En structure sociale ?
- Quels sont les territoires avec les plus hauts niveaux de revenus ? Et inversement, ceux qui concentrent les fragilités sociales ?
- Quel est le niveau de mobilités de la population ? De manière individuelle ? De manière collective ?

2. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Répartition de la population

- **Densité moyenne** en 2011 (86,4 hab.../km²) inférieure aux moyenne nationale (115 hab.../km²) ou régionale (118 hab.../km²).
- **Importants contrastes territoriaux** entre le sud du département très rural (centre de la Bretagne) et la bande littorale et la partie du département situé au nord de la RN12.
- **Moins de 30 communes situées au sud de la RN12 ont une densité supérieure à 50 hab.../km²** dont une grande majorité dans l'aire urbaine de Saint-Brieuc.
- Le **Centre-Ouest Bretagne** se distingue comme **le secteur le moins dense du département** (26,3 hab.../km²) en deçà du Centre-Bretagne à proximité de la RN12 à l'est et en périphérie du desserrement rennais. Les CC de Callac-Argoat, Bourbriac et Kreiz-Breizh recensent les plus faibles densités du département.

Densité de population (2011)	en hab./km ²
CENTRE BRETAGNE	43.6
CENTRE OUEST BRETAGNE	26.3
DINAN	83.4
GUINGAMP	79.5
SAINT-BRIEUC	175.9
PAYS TREGOR-GOËLO	111.4
COTES-D'ARMOR	86.4



2. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

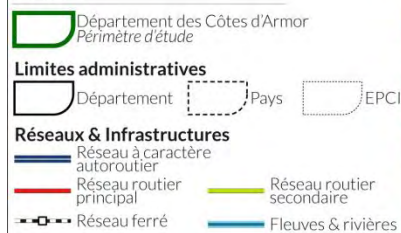
Répartition de la population

- La répartition de la population est en cohérence avec les densités observées avec les **principaux pôles de l'armature urbaine concentrés sur le littoral et le long de la RN12**, alors que le sud du département dispose d'un maillage moins dense et structuré autour de pôles secondaires.
- Les Pays Centre Bretagne et Centre-Ouest Bretagne couvrent respectivement 16 et 15% du territoire départemental pour seulement 8,4 et 4,6% de la population. A l'inverse 34% des Costarmoricains résident dans le Pays de Saint-Brieuc.
- Un département majoritairement rural avec **106 communes de moins de 500 habitants**
- Le département compte **76 communes avec plus de 2 000 habitants**, 15 de plus de 5 000 habitants et seulement **6 communes de plus de 10 000 habitants** (Dinan, Lamballe, Lannion, Plérin, Ploufragan et Saint-Brieuc).

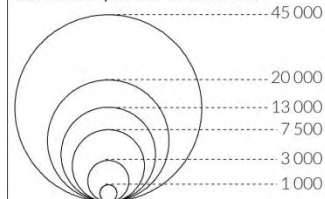
Population (2011)	en hab.
CENTRE BRETAGNE	49 637
CENTRE OUEST BRETAGNE	27 611
DINAN	108 816
GUINGAMP	98 708
SAINT-BRIEUC	201 416
PAYS TREGOR-GOËLO	100 730
COTES-D'ARMOR	594 375

SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

POPULATION 2011



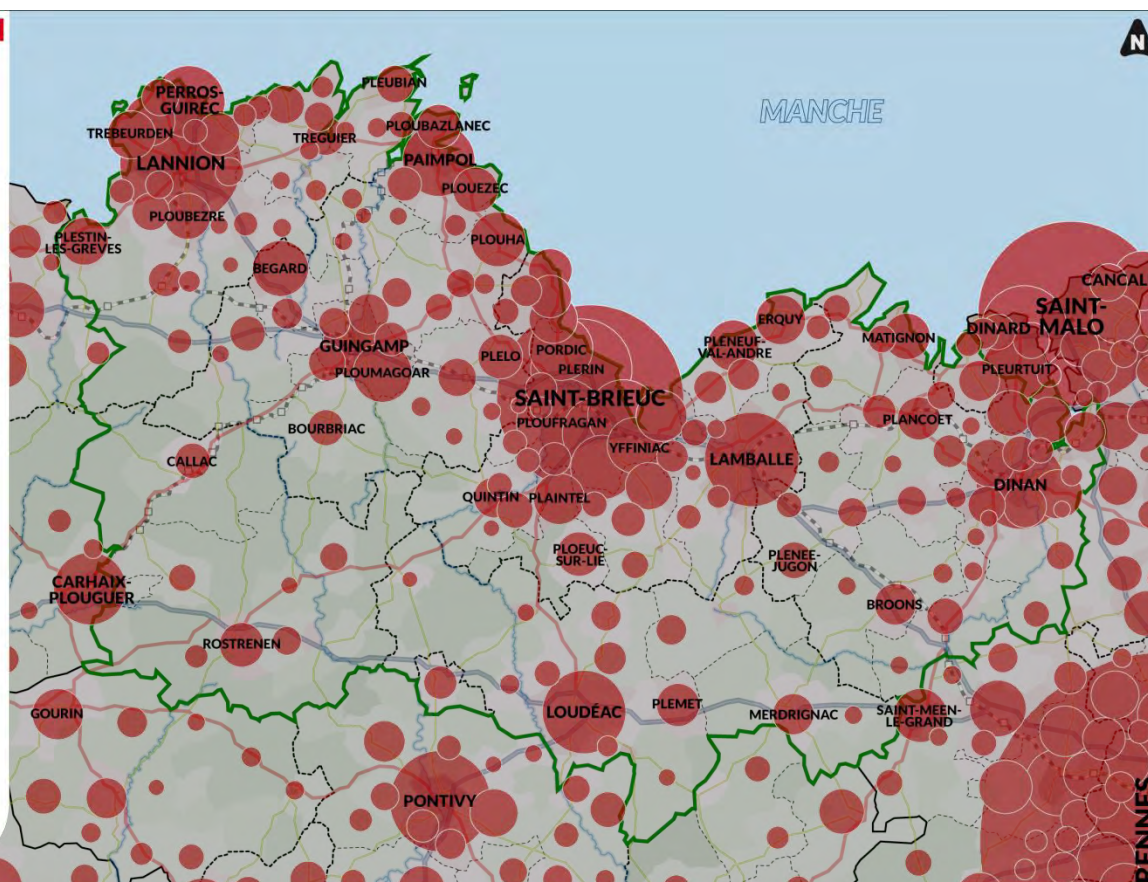
Population, 2011 Commune de plus de 1 000 habitants



Source : RGP INSEE, 2011

0 25 km

ROUGE VIF / territoires
© Cartographie Rouge Vif Territoires, 2015



Dynamiques démographiques

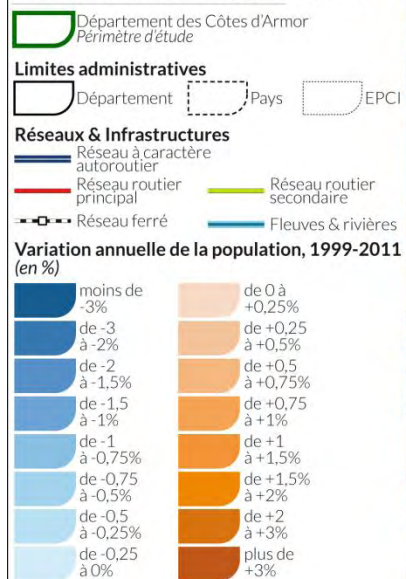
- Les tendances démographiques récentes (1999-2011) indiquent un dynamisme des Côtes d'Armor (taux annuel de variation de +0,76% contre +0,63% en France) significatif au regard des caractéristiques très rurales et de l'armature urbaine peu structurée. D'importants contrastes territoriaux sont néanmoins à noter.
- Du fait d'un relatif enclavement et d'une population vieillissante, le **Centre-Ouest Bretagne** perd de la population (-0,49%) malgré un ralentissement récent. Bénéficiant du desserrement de Rennes ou de Saint-Brieuc et du relatif dynamisme de Loudéac ou Pontivy, le **Centre Bretagne** est entré depuis 1990 dans une phase de croissance qui s'est depuis confirmée et accélérée.
- La **RN12** conditionne l'attractivité du territoire costarmoricain et alimente l'**extension de l'aire urbaine de Rennes** depuis l'est et la **périurbanisation autour de Saint-Brieuc, Guingamp ou Lamballe**.

Variation annuelle de population (1999-2011)	en %
CENTRE BRETAGNE	+ 0.38
CENTRE OUEST BRETAGNE	- 0.28
DINAN	+1.14
GUINGAMP	+ 0.65
SAINT-BRIEUC	+ 0.92
PAYS TREGOR-GOËLO	+ 0.65
COTES-D'ARMOR	+ 0,76

- A l'est, le corridor de développement entre Rennes et Saint-Malo s'étend sur le **Pays de Dinan** qui observe la plus forte variation de population depuis 1999.
- Au nord-ouest, **Lannion** connaît également une croissance soutenue par un dynamisme économique.
- La **bande littorale** (à l'exception de la presqu'île de Lézardrieux) maintient une forte attractivité malgré un dynamisme qui a eu tendance à s'affaiblir depuis 2006.

SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

VARIATION DE POPULATION 1999-2011



Source : RGP INSEE, 1999-2011

2. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Dynamiques démographiques

■ **Les dynamiques démographiques observées sont déterminées par le solde migratoire** (+0,78% depuis 1999) alors que le solde naturel est globalement nul (-0,02%)

■ **Les dynamiques migratoires les plus soutenues sont donc concentrées sur les secteurs en croissance démographique** : bande littorale, le long de la RN12, en périphérie des grands pôles. L'est du département (Pays de Dinan) observe la balance migratoire la plus soutenue en lien avec le desserrement de l'aire urbaine de Rennes ou Saint-Malo.

■ **Les secteurs ruraux** (à l'exception de 61 communes) **observent excédent migratoire globalement plus modeste** (+0,43% sur le Pays de Centre Bretagne et +0,47% sur le Pays Centre Ouest Bretagne). Néanmoins, cette croissance migratoire constitue un phénomène nouveau et s'inscrit dans **une tendance nationale de reprise de l'attractivité des territoires ruraux**. Jusqu'en 1999, la balance migratoire était nulle, voire négative, sur ces secteurs.

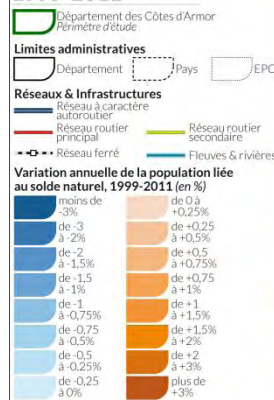
■ **En revanche, ces secteurs ruraux observent encore un solde naturel encore largement négatif** (-0,76% pour le Centre-Ouest Bretagne). Il est également déficitaire sur la bande littorale où le vieillissement et l'attractivité des seniors expliquent en partie ce phénomène.

■ **Seules les couronnes périurbaines** de Lannion, Saint-Brieuc, Lamballe ou Dinan, attractives pour les jeunes ménages actifs, observent **un solde naturel excédentaire**.

Solde naturel (1999-2011)	en %	Solde migratoire (1999-2011)	ratio
CENTRE BRETAGNE	-0.05	CENTRE BRETAGNE	+0.43
CENTRE OUEST BRETAGNE	-0.76	CENTRE OUEST BRETAGNE	+0.47
DINAN	+0.01	DINAN	+1.13
GUINGAMP	-0.08	GUINGAMP	+0.73
SAINT-BRIEUC	+0.23	SAINT-BRIEUC	+0.69
PAYS TREGOR-GOËLO	-0.23	PAYS TREGOR-GOËLO	+0.89
COTES-D'ARMOR	-0.02	COTES-D'ARMOR	+0.78

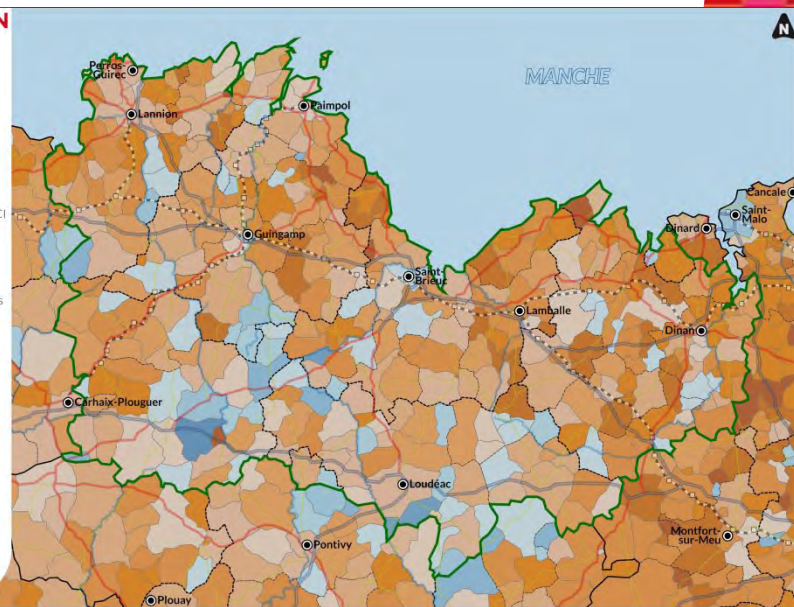
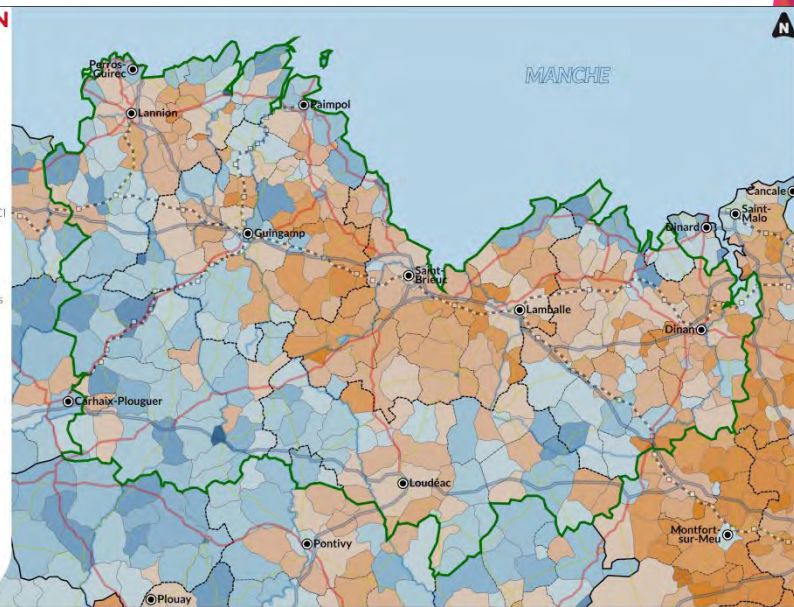
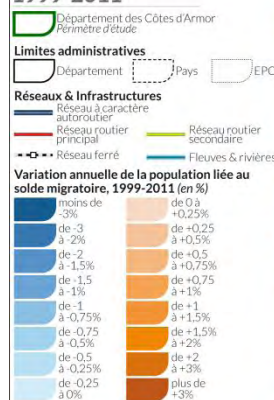
SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

SOLDE NATUREL 1999-2011



SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

SOLDE MIGRATOIRE 1999-2011



2. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES



Dynamiques démographiques

- Une approche sur la croissance réelle du nombre d'habitants permet de relativiser l'approche par taux. **Les secteurs de Saint-Brieuc et dans une moindre mesure de Lannion, Dinan ou Lamballe** observent les croissances les plus significatives avec **l'extension et la formation de couronnes périurbaines ou le long des infrastructures** et des intervalles urbains (entre Saint-Brieuc et Guingamp, entre Lannion et Guingamp, entre Lamballe et Rennes, etc.). A l'inverse, la croissance observée en Centre Bretagne ou l'ouest du Pays de Dinan concerne des effectifs de population assez limités, tout comme la perte de population du Centre-Ouest Bretagne (-962 habitants).
- A noter que si **Lannion** (+1 552), **Lamballe** (+ 1 728) ou **Loudéac** (+370) ont gagné de la population depuis 1990, **Guingamp** (-737), **Dinan** (-298), **Paimpol** (-470) ou **Perros-Guirec** (-169) ont observé un déclin démographique depuis 1990 qui souligne **un affaiblissement de leurs fonctions de polarité**. La ville de **Saint-Brieuc** est entrée depuis 2006 dans un nouveau cycle de perte de population (après un temps de croissance entre 1990 et 2006).

Variation de population (1999-2011)	en hab.
CENTRE BRETAGNE	+ 2 223
CENTRE OUEST BRETAGNE	- 962
DINAN	+ 13 853
GUINGAMP	+ 7 427
SAINT-BRIEUC	+ 20 955
PAYS TREGOR-GOËLO	+ 7 565
COTES-D'ARMOR	+ 51 795

SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

VARIATION DE POPULATION 1999-2011

Département des Côtes d'Armor
Périmètre d'étude

Limites administratives

- Département
- Pays
- EPCI

Réseaux & Infrastructures

- Réseau à caractère autoroutier
- Réseau routier principal
- Réseau ferré
- Réseau routier secondaire
- Fleuves & rivières

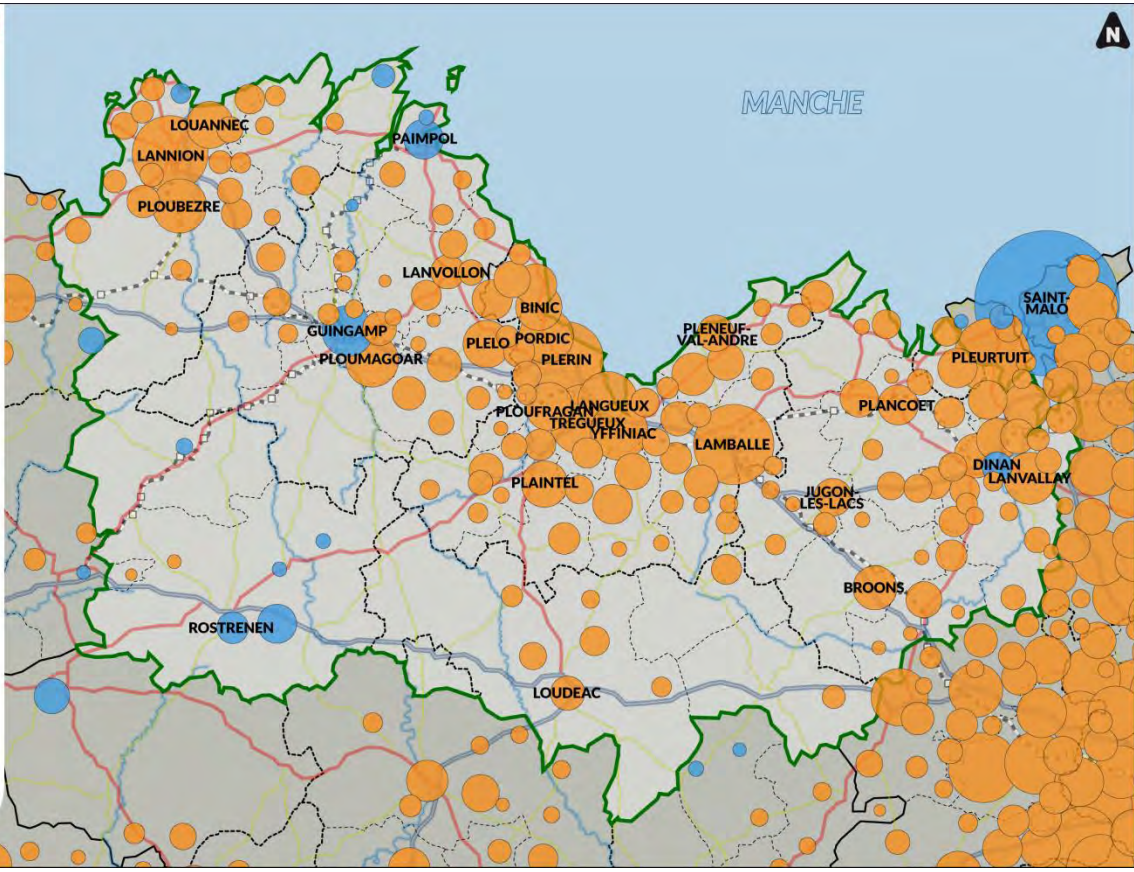
Variation annuelle de la population, 1999-2011 (en nombre d'habitants, +/- 100 habitants)

- Variation négative
- Variation positive

5 500
1 600
1 000
500
100

Source: RGP INSEE, 1999-2011
25 km

ROUGE VIF territoires
© Cartographie Rouge Vif Territoires, 2015

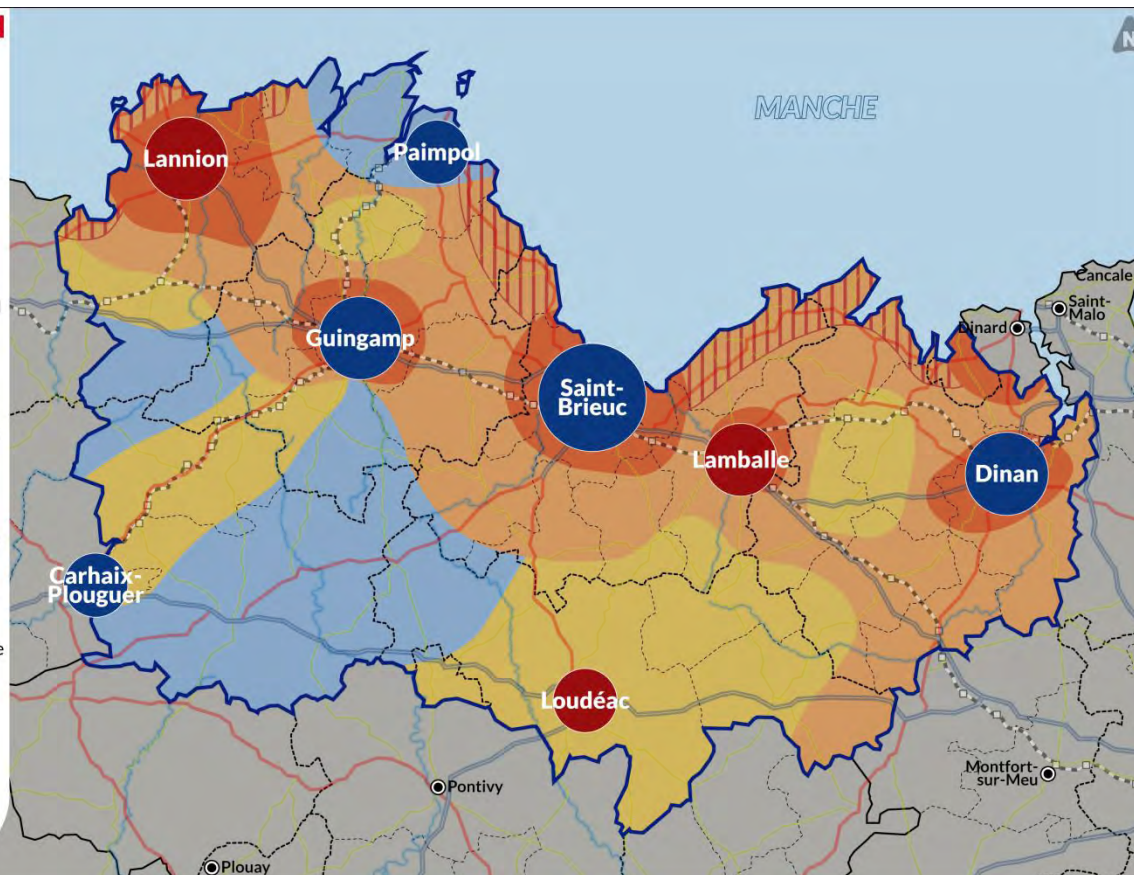


Dynamiques démographiques - Synthèse

- La répartition de la population, ainsi que les dynamiques démographiques en cours, indiquent **une demande en services variable selon les territoires**.
- Si les espaces les plus denses et en constante croissance (couronnes urbaines et périurbaines) expriment une plus forte demande du fait d'une concentration de la population et des plus forts taux de croissance, tous ne s'inscrivent pas dans les mêmes dynamiques au regard de l'attractivité des pôles qui les organisent et de l'accessibilité dont ils bénéficient.
- Les territoires ruraux présentent également une **diversité de situations**. Les espaces, nouvellement attractifs, doivent faire face à une demande croissance et en mutation (installation de nouveaux ménages exigeants notamment en termes de commerces, de services à l'enfance ou de services récréatifs, phénomène de vieillissement) alors que ceux en déclin doivent s'adapter à des problématiques marquées de désertification, de vieillissement et d'accessibilité.
- Ces paramètres socio-démographiques et d'accessibilité doivent donc être intégrés pour compléter le regard sur la demande en services.

SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

POPULATION & DYNAMIQUES



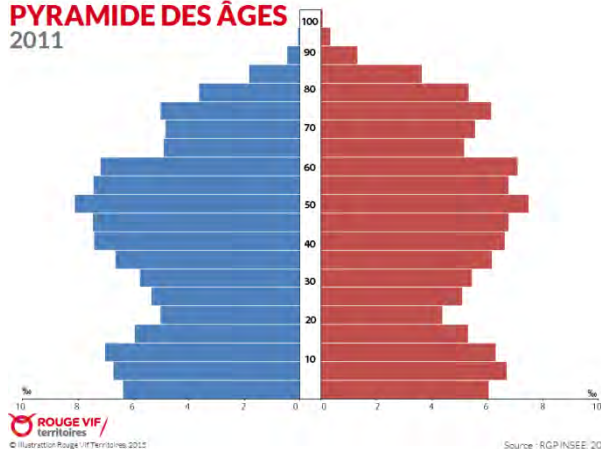
Méthodologie Cette carte est construite à partir d'un croisement des dynamiques démographiques observées et permet de qualifier de manière prospective l'évolution des besoins en services des territoires.

2. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Structure sociale – Structure par âge

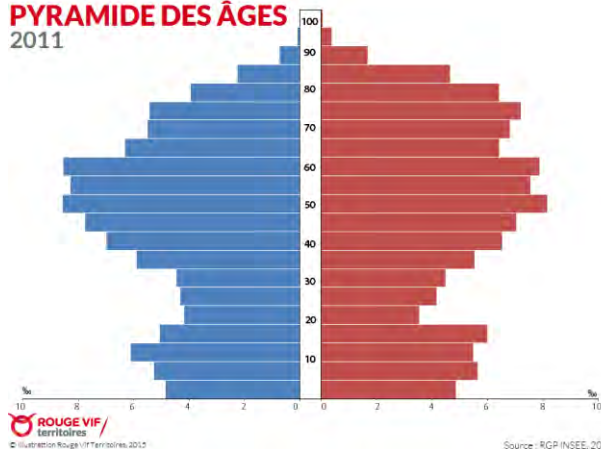
CENTRE BRETAGNE

PYRAMIDE DES ÂGES 2011



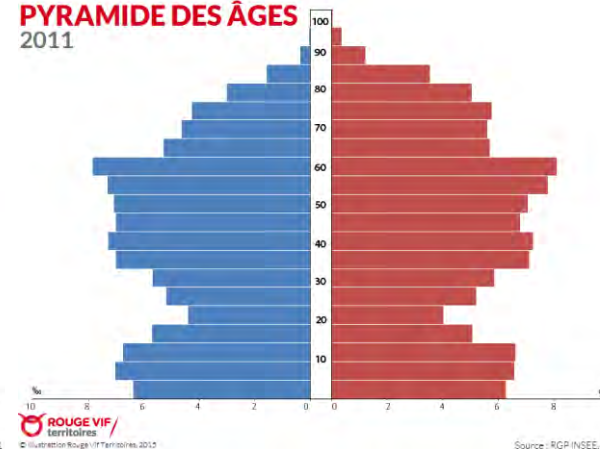
PAYS Centre-Ouest BRETAGNE

PYRAMIDE DES ÂGES 2011



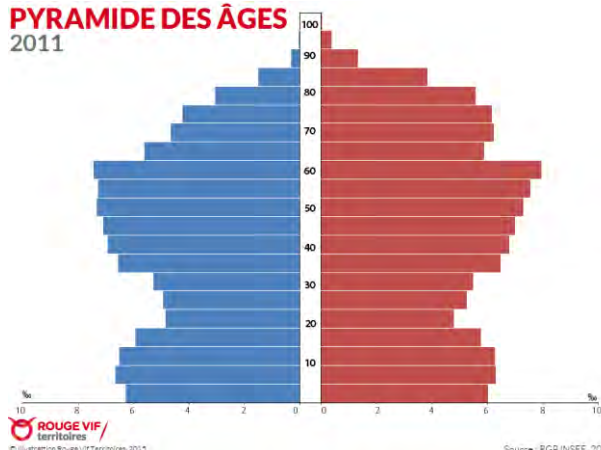
PAYS DINAN

PYRAMIDE DES ÂGES 2011



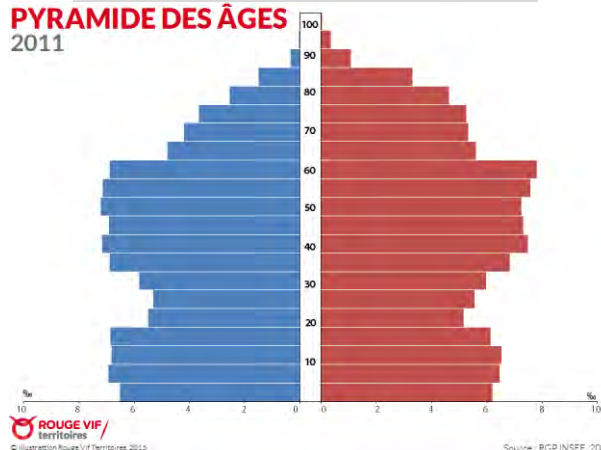
PAYS GUINGAMP

PYRAMIDE DES ÂGES 2011



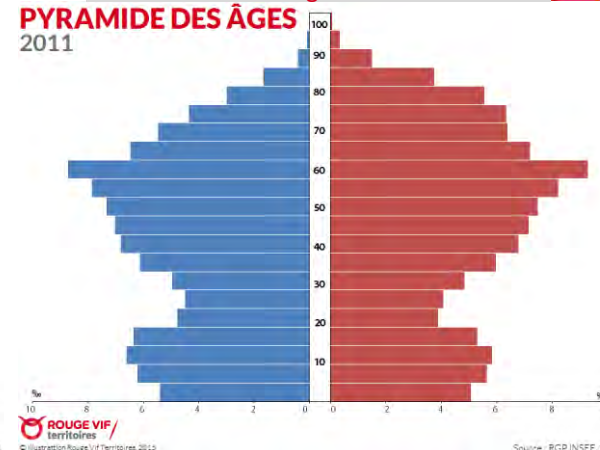
PAYS SAINT-BRIEUC

PYRAMIDE DES ÂGES 2011



PAYS Trégor-GOËLO

PYRAMIDE DES ÂGES 2011



- La structure par âge des six Pays montre des similitudes quant aux proportions relativement importantes de plus de 60 ans mais aussi d'actifs en fin de cycle professionnel (50-60 ans, génération du baby-boom). Les pyramides des âges indiquent également un déficit généralisé de 20-30 ans (moins marqué sur Saint-Brieuc) que la faible présence de formations supérieures explique en partie.
- Des différences sont à noter avec une surreprésentation des seniors sur les Pays du Centre Bretagne, Centre-Ouest Bretagne ou du Trégor-Goëlo, et à l'inverse une sous-représentation des jeunes enfants sur ces deux Pays.

2. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Structure sociale – Indice de jeunesse

■ Avec **un indice de jeunesse de 0,79** (ratio entre les habitants de moins de 20 ans et ceux de plus de 60 ans), les Côtes d'Armor constitue le 29^e département avec l'indice le plus bas. **La population costarmoricaine apparaît par ailleurs relativement âgée par rapport à l'ouest de la France et aux autres départements français.**

■ **Seulement 141 des 373 communes du département ont un indice de jeunesse supérieur à 1.** Ces communes sont essentiellement situées **dans les couronnes périurbaines des pôles d'emplois** (Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Lamballe ou Dinan) qui accueillent traditionnellement les jeunes ménages actifs avec enfants.

■ A l'inverse, **la bande littorale, les intervalles urbains éloignés et le sud du département (Centre et Centre-Ouest Bretagne) concentrent des populations plus âgées.** Les CC Callac-Argoat, de la Côte Penthièvre ou du Pays de Matignon disposent d'un indice de jeunesse inférieur à 0,50 (soit un habitant de moins de 20 ans pour quatre de plus de 60 ans).



Indice de jeunesse (2011) Moins 20 ans / Plus 60 ans	ratio
CENTRE BRETAGNE	0.81
CENTRE OUEST BRETAGNE	0.58
DINAN	0.81
GUINGAMP	0.77
SAINT-BRIEUC	0.91
PAYS TREGOR-GOËLO	0.66
COTES-D'ARMOR	0.79

SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

INDICE DE JEUNESSE 2011

Département des Côtes d'Armor
Périmètre d'étude

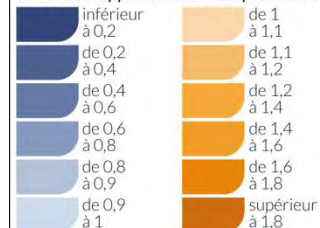
Limites administratives

Département Pays EPCI

Réseaux & Infrastructures

Réseau à caractère autoroutier
Réseau routier principal
Réseau ferré
Réseau routier secondaire
Fleuves & rivières

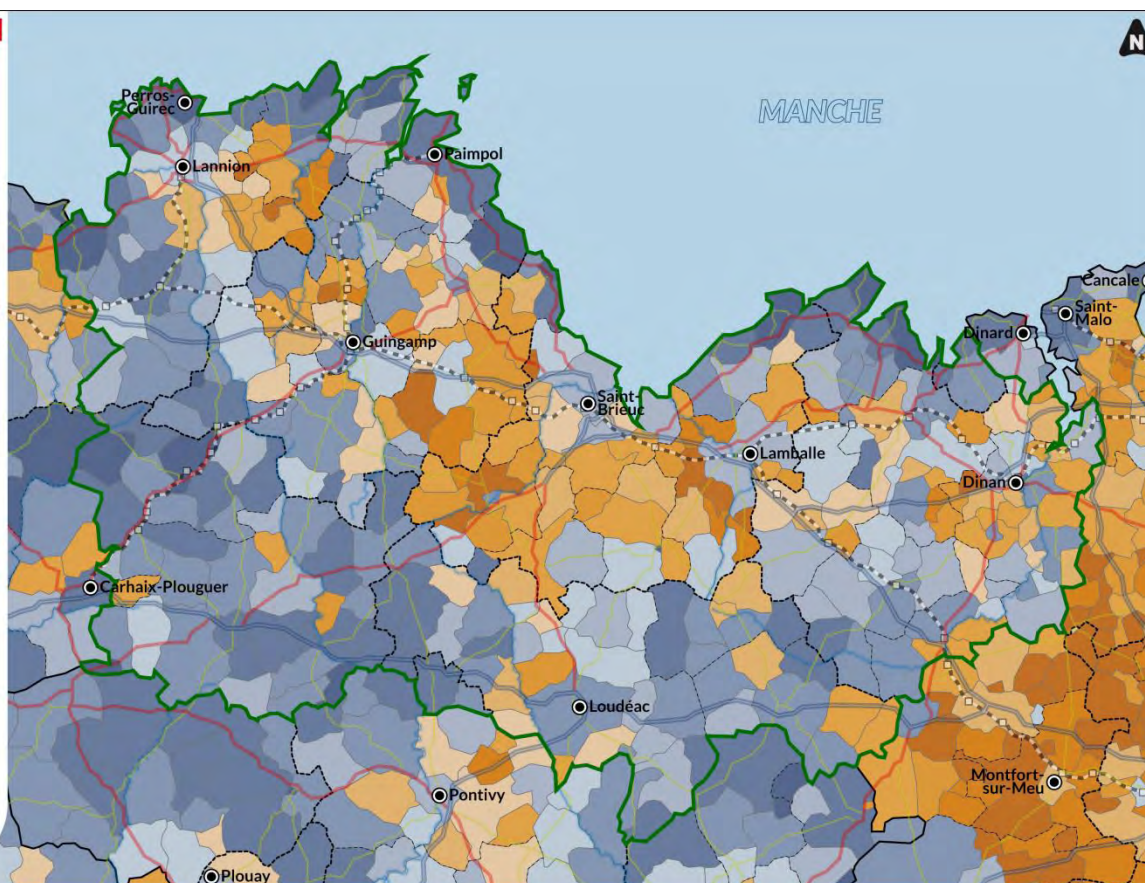
Indice de jeunesse, 2011 (Population de moins de 20 ans rapportée à celle de plus de 60 ans)



Source : RGP INSEE, 2011

25 km

ROUGE VIF territoires / Cartographie Rouge Vif Territoires, 2015



Indice de jeunesse
Population de moins de 20 ans rapportée à celle de plus de 60 ans.

2. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Structure sociale – Structure par âge

- Au-delà de l'indice de jeunesse qui renseigne sur les équilibres de la structure par âge, il convient de s'intéresser plus spécifiquement **aux populations potentiellement dépendantes** en raison de leur âge.
- Avec 7,2% de plus de 80 ans, les Côtes d'Armor disposent d'une part élevée de seniors (5,5% en France et 6,0% en Bretagne). De plus, leur proportion a tendance à augmenter plus fortement (+2,3 points depuis 1999) que sur les autres départements bretons.
- Les plus de 80 ans se concentrent sur la bande littorale et sur les territoires enclavés du Centre-Ouest Bretagne et du Centre-Bretagne alors que leur proportion est relativement modeste sur les couronnes périurbaines des principaux pôles (hors secteurs littoraux).
- Au total, une cinquantaine de communes compte plus de 10% de plus de 80 ans.

Plus de 80 ans (2011)	en %
CENTRE BRETAGNE	7.8
CENTRE OUEST BRETAGNE	9.4
DINAN	7.1
GUINGAMP	7.5
SAINT-BRIEUC	6.5
PAYS TREGOR-GOËLO	7.6
COTES-D'ARMOR	7.2

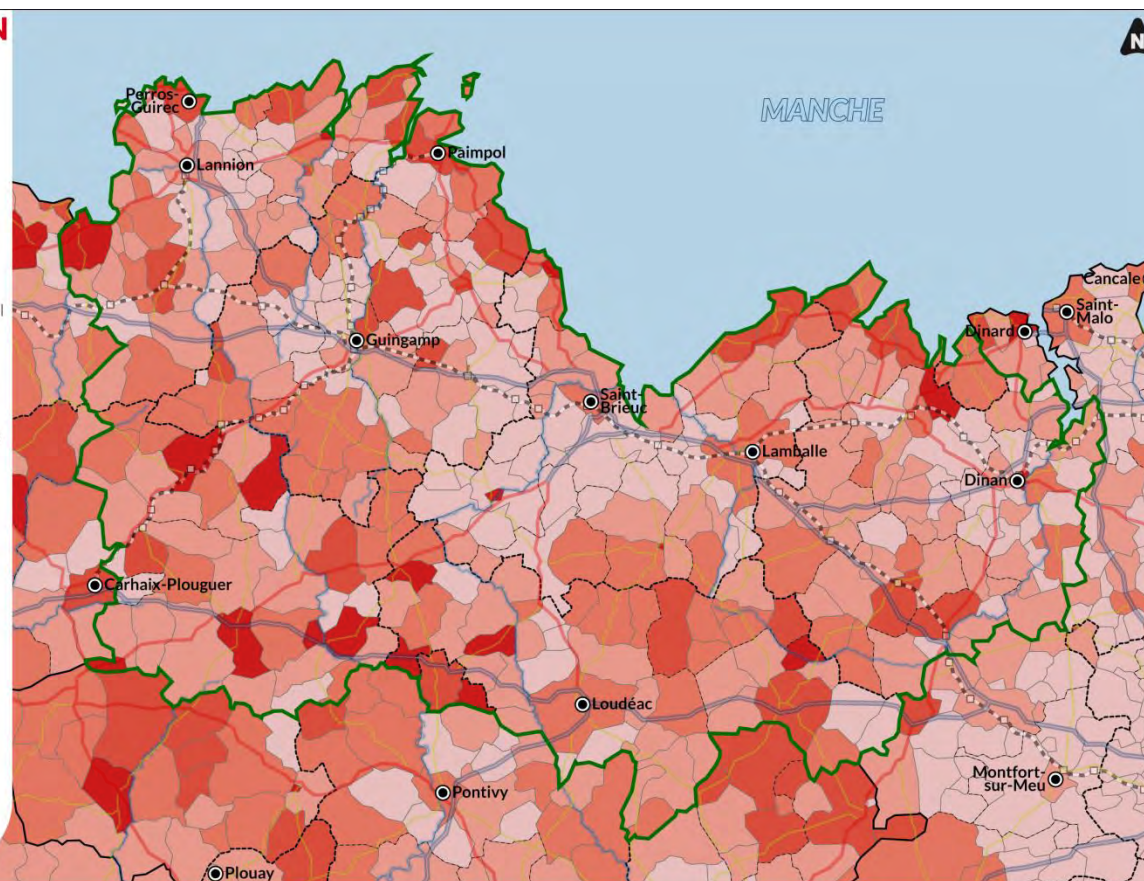
SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

PLUS DE 80 ANS 2011



Source : RGP INSEE, 2011

0 25 km



2. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

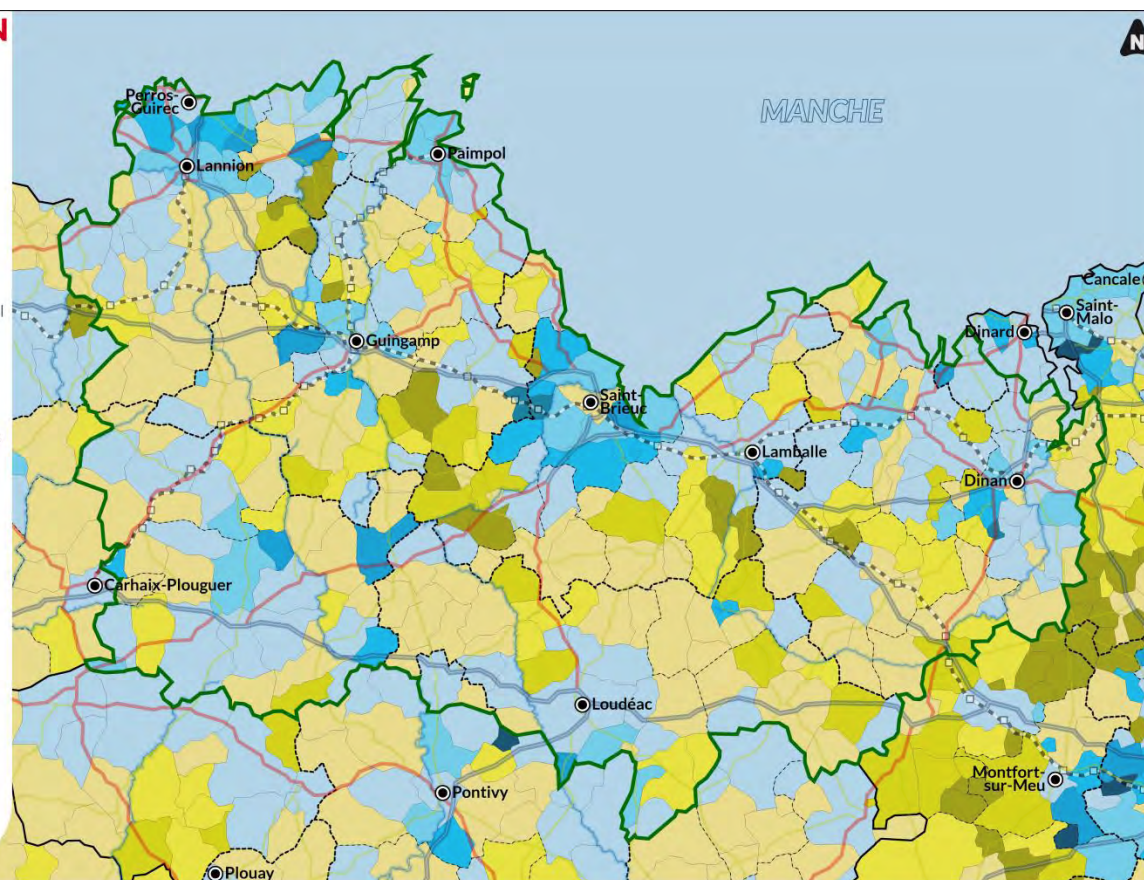
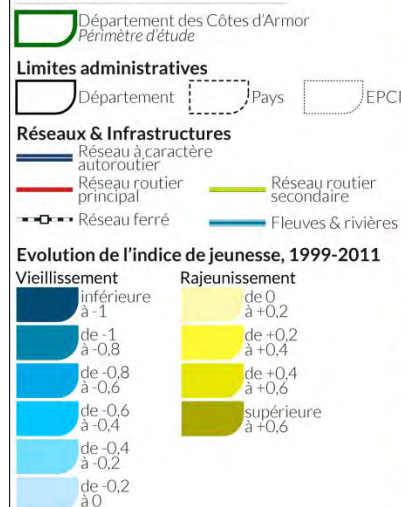
Structure sociale – Evolution de l'indice de jeunesse

- Les dynamiques démographiques récentes, portées par le solde migratoire, ont contribué à **faire évoluer la structure par âge de la population** des Côtes d'Armor.
- Les secteurs en **regain d'attractivité** (franges sud de la RN12) et les **extensions périurbaines** (est de Lannion, couronne de Guingamp, couronne de Saint-Brieuc) observent un **rajeunissement modéré** (localement plus significatif) de leur population résidente.
- A l'inverse, la bande littorale, les premières couronnes des pôles et les communes rurales les plus isolées observent une accélération du vieillissement** qui s'explique par un non-renouvellement de la population (solde naturel négatif et faible attractivité) ou un renouvellement et/ou une croissance soutenue par l'installation de seniors (bande littorale notamment).

Evolution Indice de jeunesse (1999-2011)	ratio
CENTRE BRETAGNE	+ 0.05
CENTRE OUEST BRETAGNE	+ 0.01
DINAN	- 0.03
GUINGAMP	- 0.02
SAINT-BRIEUC	- 0.08
PAYS TREGOR-GOËLO	- 0.10
COTES-D'ARMOR	- 0.04

SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

INDICE DE JEUNESSE 1999-2011



Source : RGP INSEE, 2011

0 25 km

2. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Structure sociale – Structure socio-professionnelle

La structure sociale des Côtes d'Armor se distingue des moyennes régionale et nationale par un poids encore important des agriculteurs-exploitants et des ouvriers, ainsi qu'une représentation modeste des cadres, notamment sur les territoires ruraux. Il existe en effet d'importantes différences entre les Pays.

La frange rurale au sud du département se distingue par une forte surreprésentation des agriculteurs (12,0%) sur le Centre-Ouest Bretagne et des ouvriers (40,7%) sur le Centre Bretagne. Ces catégories socio-professionnelles disposent des revenus les plus modestes et sont les plus vulnérables aux effets économiques des crises.

Les Pays de Dinan et de Guingamp disposent d'une structure sociale quasi-similaire et plus équilibrée, malgré la présence de poches rurales entre très marquées par la présence d'actifs de l'agriculture (CC Bourbriac ou CC Pays du Dugesclin) ou de l'industrie (CC Plancoët-Plelan).

Les Pays de Saint-Brieuc et de Trégor-Goëlo ont une structure sociale plus proche des territoires urbains du fait de la présence de pôles urbains à l'économie tertiaisée. La présence de cadre y est supérieure (respectivement 11,1% et 15,3%), notamment sur la CA Lannion-Trégor (17,6%, en lien avec la filière télécommunication).

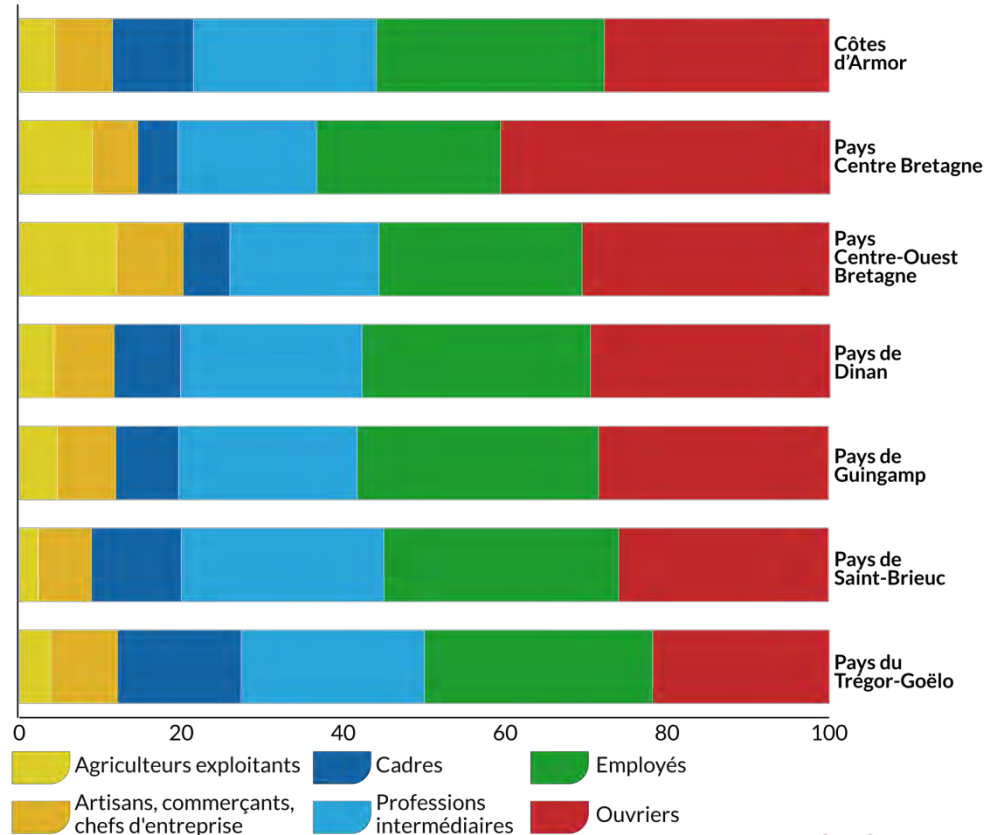
Les clivages territoriaux ont eu tendance à se renforcer depuis 1999. La part des cadres augmente plus rapidement sur les Pays de Saint-Brieuc ou du Trégor-Goëlo (notamment les EPCI périurbains) que sur les franges agrico-industrielles du sud du département. Inversement, la part des ouvriers continuent de progresser sur le Centre et le Centre-Ouest Bretagne alors que, selon les tendances nationales, elle diminue sur les Pays littoraux.

Ces structures sociales se répercutent sur le niveau de revenus ou sur le niveau de qualification des actifs. Les fortes proportions de non-diplômés sont concentrées au sud du département alors que les actifs les plus qualifiés résident en ville ou dans les premières couronnes périurbaines des pôles littoraux.



Part des agriculteurs (2011)		Part des ouvriers (2011)		Part des cadres (2011)	
	en %		en %		en %
CENTRE BRETAGNE	9.0	CENTRE BRETAGNE	40.7	CENTRE BRETAGNE	5.0
CENTRE OUEST BRETAGNE	12.0	CENTRE OUEST BRETAGNE	30.5	CENTRE OUEST BRETAGNE	5.8
DINAN	4.3	DINAN	29.6	DINAN	8.2
GUINGAMP	4.7	GUINGAMP	28.4	GUINGAMP	7.8
SAINT-BRIEUC	2.3	SAINT-BRIEUC	25.9	SAINT-BRIEUC	11.1
PAYS TREGOR-GOËLO	3.9	PAYS TREGOR-GOËLO	21.8	PAYS TREGOR-GOËLO	15.3
COTES-D'ARMOR	4.4	COTES-D'ARMOR	27.8	COTES-D'ARMOR	10.0

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES 2011



Source : RGP INSEE, 2011

Structure sociale – Taux de Chômage

- Avec **un taux de chômage de 9,2% au quatrième semestre 2014**, les Côtes d'Armor dispose d'un taux de chômage relativement bas (67e département français). En revanche, avec **une croissance du taux de chômage depuis 2008 de +3,8 points** se situe parmi les 30 départements français à avoir subi les effets de la crise économique, davantage que les autres départements bretons.
- En 2012, le département compte **36 140 chômeurs** soit 18% des chômeurs bretons.
- Selon les territoires (par zone d'emploi), l'état du chômage et les évolutions récentes divergent :

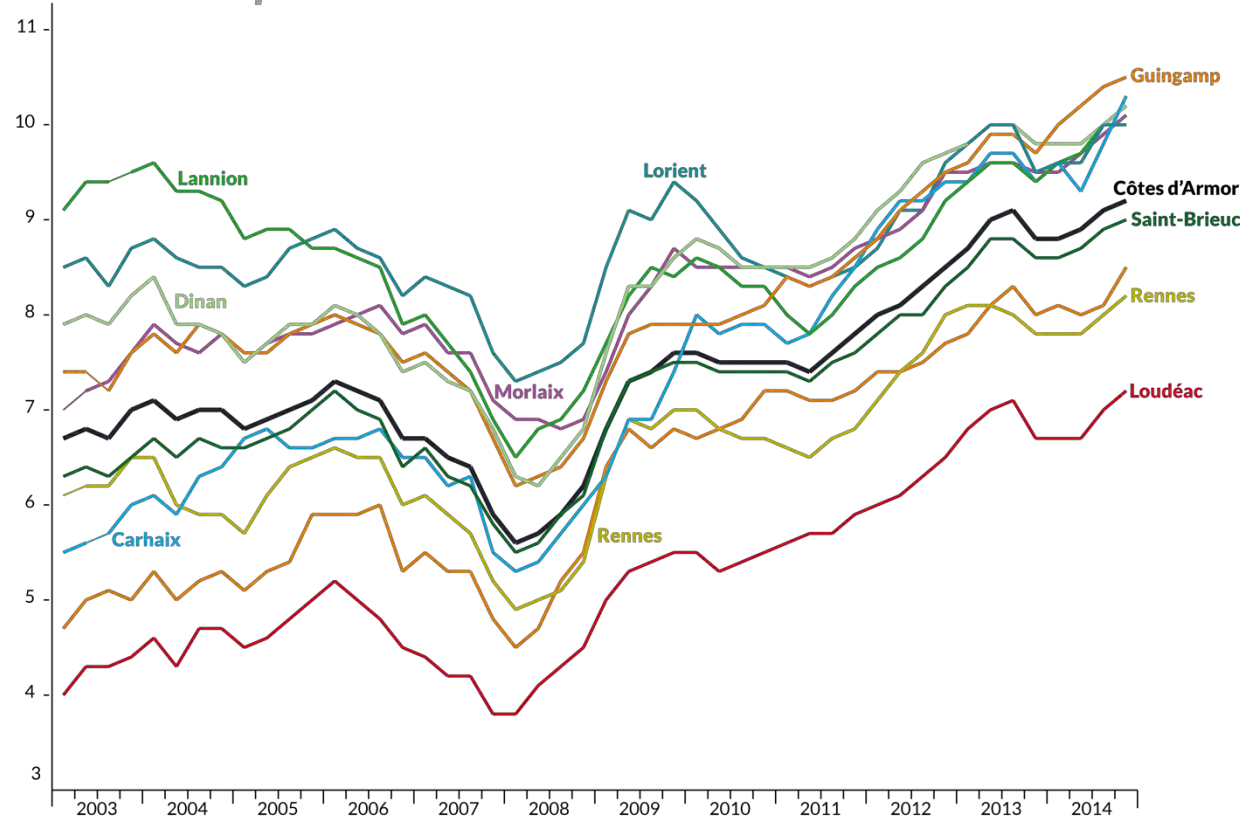
▪ **La zone d'emploi de Loudéac**, très rurale et regroupant moins d'actifs, dispose du taux de chômage le plus faible (7,2%) et a connu une meilleure résistance à la crise que les autres zones d'emplois (+3,4 points depuis 2008).

▪ A l'inverse, **la zone de Guingamp** regroupe 3 230 chômeurs, dispose du taux de chômage le plus élevé (10,5%) et a été plus impacté par la crise des dernières années (+4,3 points) en lien avec une économie dominée par l'industrie.

▪ **Les zones de Lannion et Dinan**, à l'économie mixte, ont été marquées par la crise dans des proportions similaires

▪ Enfin, **la zone d'emploi de Saint-Brieuc**, qui concentre des franges industrielles importante, concentre plus de la moitié des chômeurs du département et un taux de chômage de 9% relativement modeste pour des villes de ce rang. Les fonctions préfectorales et la concentration des services publics a permis une certaine résilience.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE 2003-2014 Par zone d'emploi



Source : INSEE, 2015

2. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

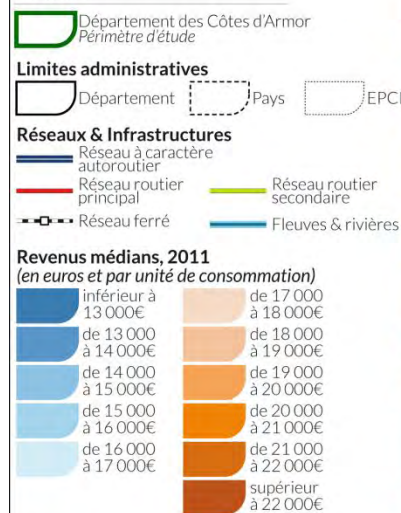
Structure sociale – Revenus

- Avec un revenu médian de 18 364€, les Côtes d'Armor est le **49^e département français** en termes de revenu.
- **Le littoral et les couronnes périurbaines des principaux pôles captent les plus hauts niveaux de revenus du territoire** (baie de Saint-Brieuc, côte de Granit rose, Dinan). A l'inverse, **les territoires ruraux du Centre-Ouest Bretagne, et dans une moindre mesure des Pays de Guingamp ou du Centre Bretagne, disposent de revenus médians plus modestes.**
- Au total 145 communes (sur 373) ont un revenu médian inférieur à 17 000 €. A l'inverse, 34 ont un revenu médian supérieur à 20 000 €, dont 32 communes littorales.
- Les inégalités territoriales de revenus sont donc importantes et conditionnent **des enjeux d'accessibilité aux services à la population** : capacité des ménages à se déplacer, à acheter/consommer des services, etc.

Revenus médians (2011)	en euros
CENTRE BRETAGNE	17 213
CENTRE OUEST BRETAGNE	16 459
DINAN	18 229
GUINGAMP	17 388
SAINT-BRIEUC	19 209
PAYS TREGOR-GOËLO	18 896
COTES-D'ARMOR	18 364

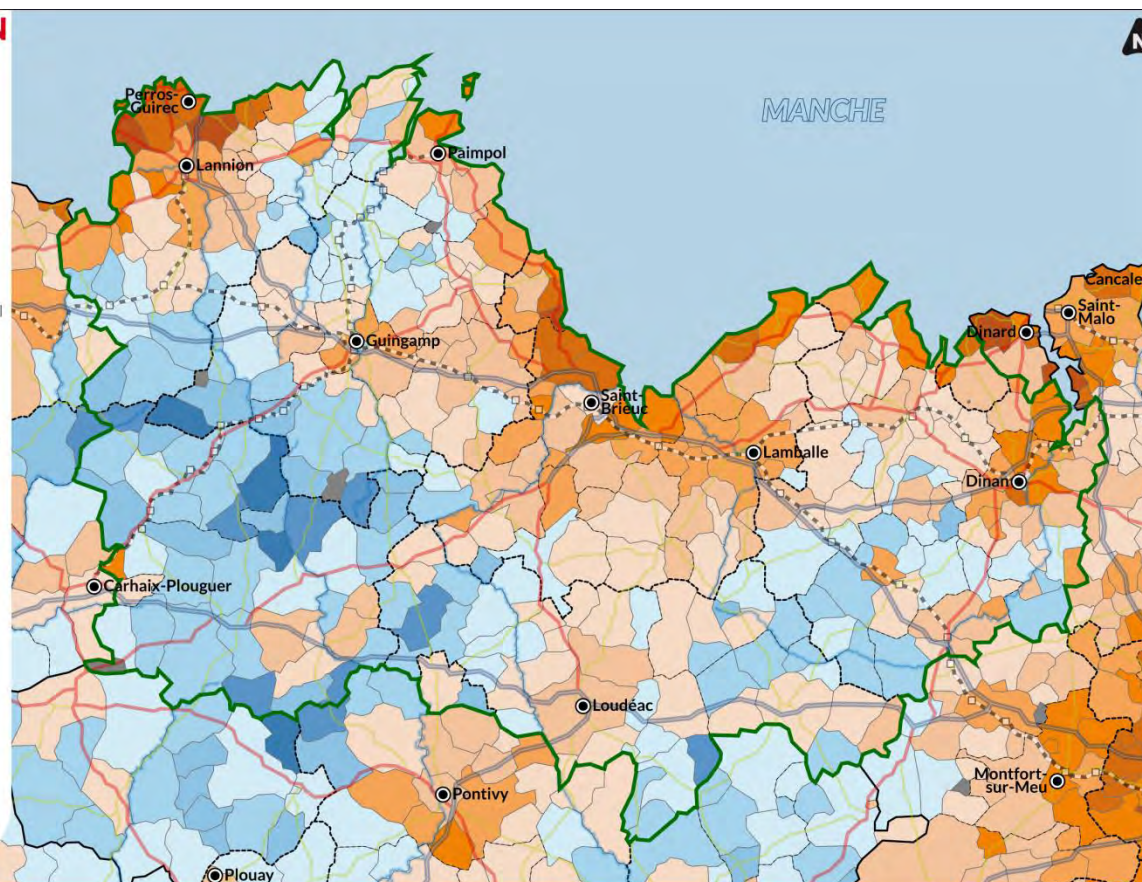
SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

REVENUS 2011



Source : DGI & RGP INSEE, 2011

0 25 km



2. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Structure sociale – Revenus

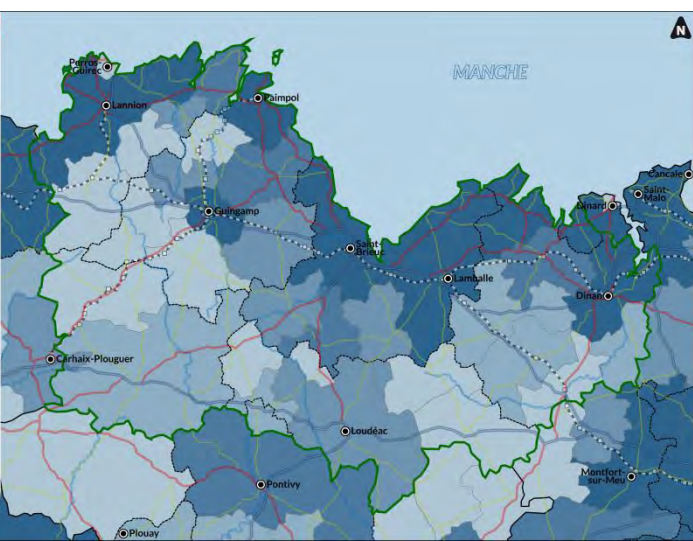
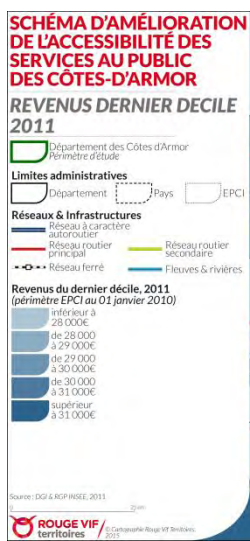
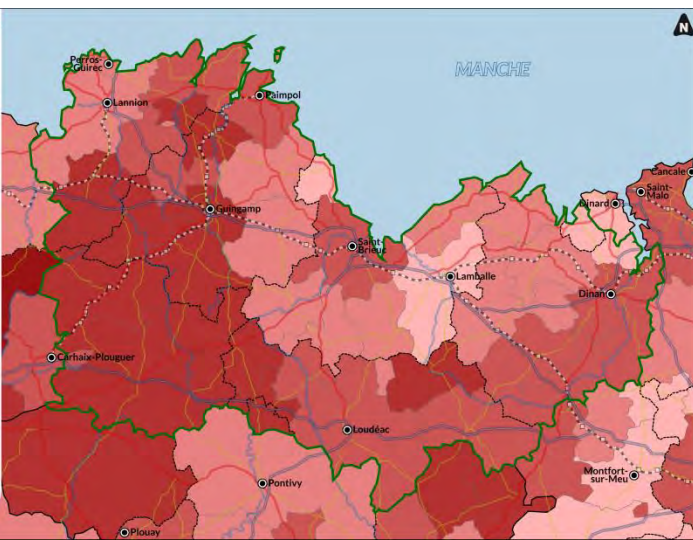
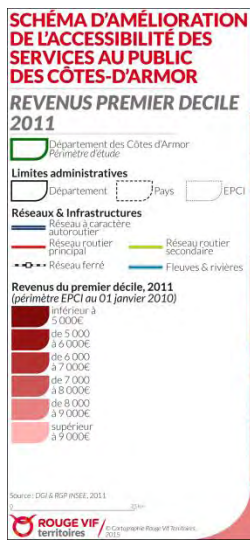
Les inégalités de revenus se traduisent également sur **les ménages les plus fragiles** (revenu du premier décile). Le sud du Pays de Guingamp (CC Belle-Isle-en-Terre, CC Bourbriac), du Pays de Trégor-Goëlo (ex-CC Beg Ar C'hra) et l'ensemble du Centre-Ouest Bretagne concentrent les ménages les plus précaires du département. Dans une moindre mesure, l'ouest du Pays de Trégor-Goëlo, le nord du Pays de Guingamp (secteur de Paimpol), le Pays Centre Bretagne et la frange sud du Pays de Dinan regroupent des ménages fragiles.

A l'inverse, **les ménages les plus aisés** se concentrent autour des principaux pôles (cadres en zones périurbaines) et sur la bande littorale (côte de granit rose, secteur de Paimpol, baie de Saint-Brieuc, cap Fréhel).

D'autres indicateurs indiquent **des potentiels de fragilités** pour les territoires dans un contexte de rationalisation des dépenses publiques :

La surreprésentation des revenus liés aux retraites (supérieur à 40%) sur certains EPCI ruraux (CC Callac-Argoat), mais aussi littoraux (CC Presqu'île de Lézardrieux, Paimpol-Goëlo, Sud-Goëlo, Pays de Matignon ou Côte de Penthièvre)

Une part plus importante des revenus liés au chômage au nord du Pays de Guingamp (CC Pays de Belle-Isle-en-Terre, CC Pays de Bégard ou CC Pontrieux Communauté)



Revenus Dernier Décile (2011)	en euros
CENTRE BRETAGNE	29 847
CENTRE OUEST BRETAGNE	29 495
DINAN	33 169
GUINGAMP	30 940
SAINT-BRIEUC	34 997
PAYS TREGOR-GOËLO	36 035
COTES-D'ARMOR	33 736

Revenus Premier Décile (2011)	en euros
CENTRE BRETAGNE	8 052
CENTRE OUEST BRETAGNE	7 030
DINAN	8 573
GUINGAMP	7 778
SAINT-BRIEUC	8 523
PAYS TREGOR-GOËLO	8 315
COTES-D'ARMOR	8 236

Part des ménages imposés (2011)	en %
CENTRE BRETAGNE	52.1
CENTRE OUEST BRETAGNE	46.8
DINAN	54.9
GUINGAMP	51.2
SAINT-BRIEUC	59.3
PAYS TREGOR-GOËLO	57.4
COTES-D'ARMOR	55.7

Part des revenus du chômage (2011)	en %
CENTRE BRETAGNE	2.3
CENTRE OUEST BRETAGNE	3.0
DINAN	3.1
GUINGAMP	3.0
SAINT-BRIEUC	2.9
PAYS TREGOR-GOËLO	3.0
COTES-D'ARMOR	2.9

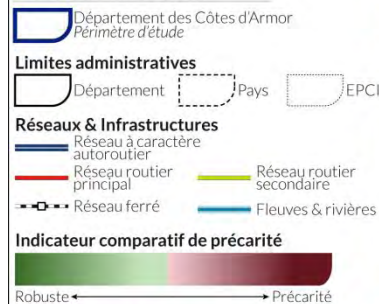
Part des revenus des retraites (2011)	en %
CENTRE BRETAGNE	29.4
CENTRE OUEST BRETAGNE	35.5
DINAN	31.0
GUINGAMP	32.3
SAINT-BRIEUC	29.7
PAYS TREGOR-GOËLO	37.4
COTES-D'ARMOR	32.3

Structure sociale – Synthèse

- Le croisement des indicateurs démographiques et sociaux permet de dresser **une typologie sociale comparative des espaces costarmoricains**.
- Les premières couronnes périurbaines des grands pôles et certains secteurs littoraux** (CC Sud-Goëlo, CC Côte Penthièvre, CC Pays de Maignon) constituent **les espaces les plus robustes** à travers une concentration des ménages à hauts niveaux de revenus, des cadres, des logements plus récents, etc. **Les extensions périurbaines de ces grands pôles** (Pays Trégor-Goëlo, sud Saint-Brieuc, secteur de Loudéac, couronne de Dinan ou Lamballe) disposent également d'**une certaine « solidité » sociale** malgré des indicateurs globalement moins bons.
- Les **cœurs de ville** (à l'exception de Lannion) présentent une forte hétérogénéité sociale.
- A l'inverse, **les espaces ruraux** (intervalle Paimpol-Guingamp, Centre-Ouest- Bretagne, Centre Bretagne et sud du Pays de Dinan) concentrent **les ménages les plus fragiles** : surreprésentation des ouvriers, des bas revenus, des seniors, etc. **Des « poches » de précarité** se distinguent localement : intervalle Plouaret-Callac, intervalle Guingamp-Loudéac, intervalle Carhaix-Rostrenen, intervalle Lamballe-Montfort-sur-Meu. A noter que les indicateurs sociaux à l'est du département indiquent une certaine revitalisation soutenue par la croissance démographique.

SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

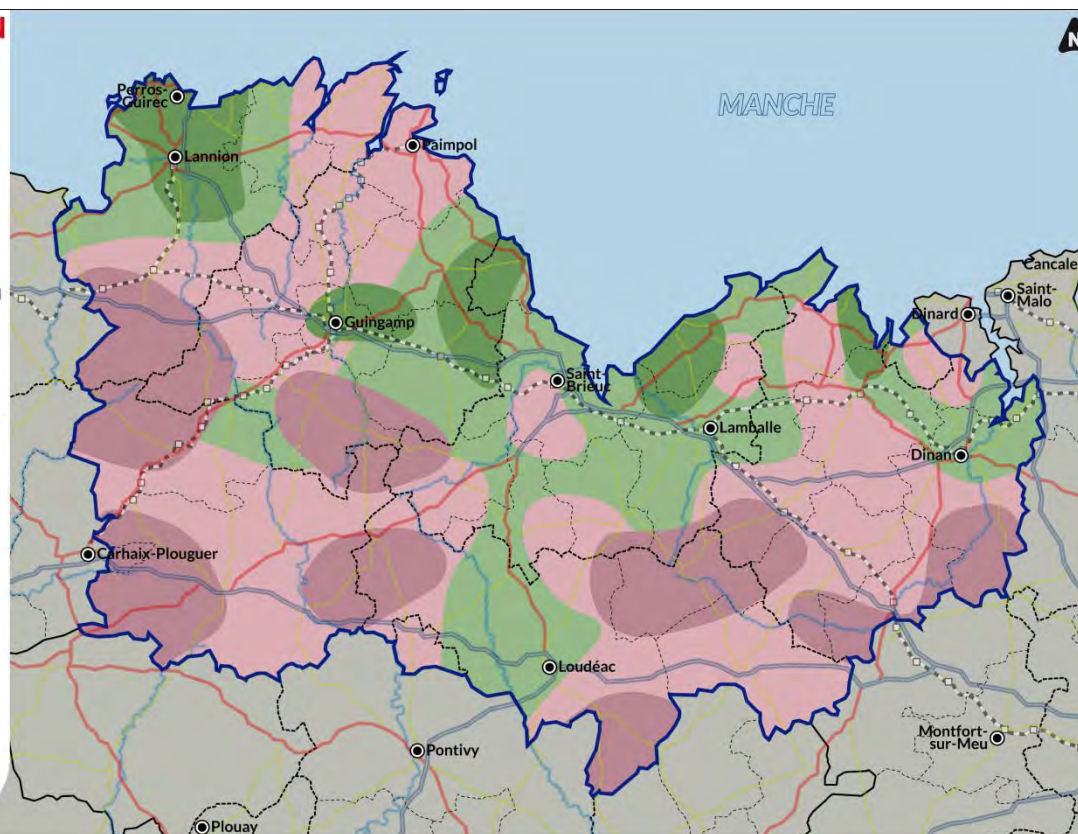
INDICATEUR COMPARATIF DE PRECARITÉ



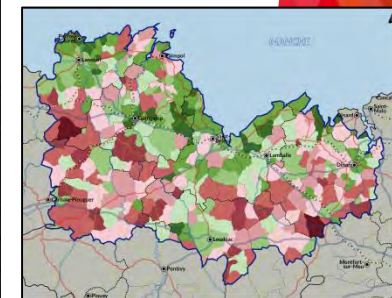
Indicateur croisant des données déterminantes des fragilités sociales d'un territoire :

- Revenu médian par unité de consommation, 2011
- Indice de jeunesse, 2011
- Part des ouvriers, 2011
- Part des cadres, 2011
- Evolution récente de la part des cadres, 1999-2011
- Part des actifs sans diplôme, 2011
- Part des actifs diplômés de l'enseignement supérieur, 2011
- Part des logements sociaux, 2011
- Part des logements achevés avant 1975, 2011
- Part des familles monoparentales, 2011

Source : RGP INSEE & DGI, 2011



Méthodologie Ces cartes sont construites à partir d'un indicateur composite croisant différents indicateurs sociodémographiques simples.



2. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Accessibilité & Mobilités – Motorisation

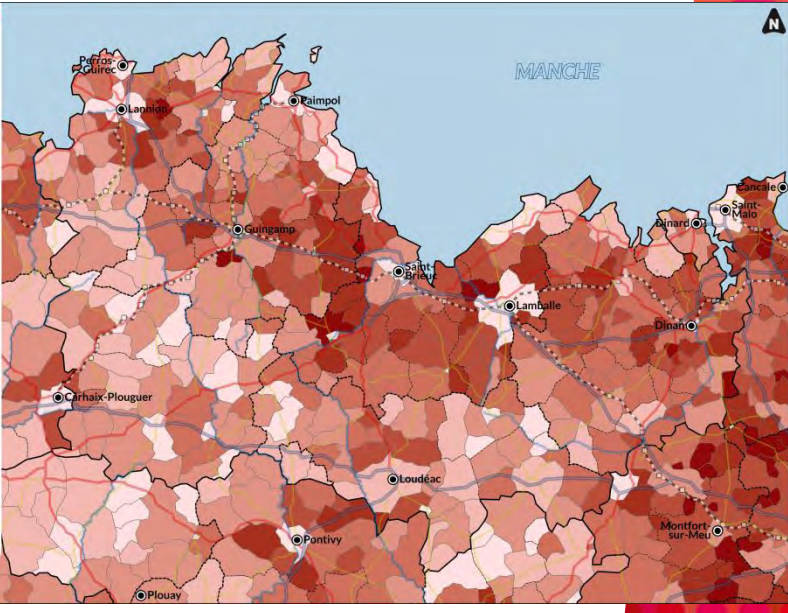
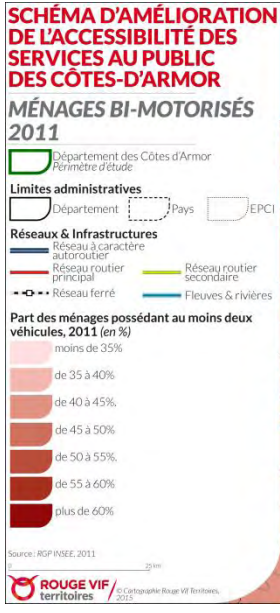
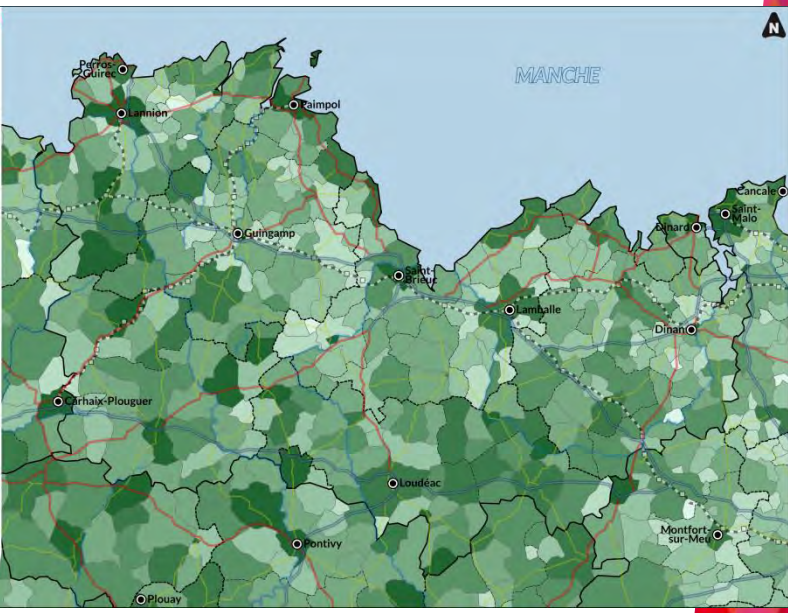
Si les transports collectifs existent, **les mobilités en voiture individuelle sont largement privilégiées dans les territoires ruraux et périurbains pour l'accès à l'emploi ou aux services.** Le taux de motorisation constitue en ce sens un critère déterminant dans la capacité des ménages à accéder aux services.

Département rural, **les Côtes d'Armor disposent d'un taux de ménages avec au moins un véhicule (88,1%) supérieur aux moyennes régionale (86,6%) ou nationale (81%).** Inversement la part des ménages sans voiture est relativement faible notamment sur les territoires plus urbains où les mobilités collectives sont mieux organisées.

Néanmoins, si le Pays de Dinan apparaît doté d'un taux de motorisation élevé au regard de sa densité, **des espaces ruraux apparaissent sous-motorisés** : est de Loudéac, intervalle Guingamp-Loudéac, secteur de Bourbriac, etc. De même, plusieurs communes littorales, où résident de nombreux seniors néo résidents, disposent d'un niveau de motorisation insuffisant. Ces secteurs sont ainsi particulièrement **soumis aux problématiques d'organisation des mobilités de leurs habitants.**

Enfin, **la bimotorisation** répond aux besoins des ménages des secteurs périurbains et ruraux traditionnellement éloignés des fonctions économiques (emplois et services). Hors plusieurs secteurs du département pourtant éloignés des grands pôles semblent concentrer une part importante de ménages qui ne sont pas bimotorisés.

Part des ménages sans véhicule (2011)	ratio	Part des ménages avec plus de deux véhicules (2011)	en %
CENTRE BRETAGNE	11.8	CENTRE BRETAGNE	46.8
CENTRE OUEST BRETAGNE	11.8	CENTRE OUEST BRETAGNE	50.4
DINAN	10.4	DINAN	45.8
GUINGAMP	12.2	GUINGAMP	47.4
SAINT-BRIEUC	13.1	SAINT-BRIEUC	48.0
PAYS TREGOR-GOËLO	11.2	PAYS TREGOR-GOËLO	48.8
COTES-D'ARMOR	11.9	COTES-D'ARMOR	47.7



Accessibilité & Mobilités – Réseaux collectifs

- Les réseaux de transports collectifs constituent **une alternative aux besoins de mobilité** des populations.
- Le réseaux interurbain par bus**, aujourd’hui organisés par le Département, maille les secteurs les plus denses (où la demande est en théorie la plus forte) : aires urbaines de Lannion, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp, bande littorale, etc. Les franges rurales du sud du département sont également desservies depuis Saint-Brieuc (lignes 5 et 8, réseau TER par bus vers Vannes et Lorient) ou d’est en ouest (Carhaix-Loudéac).
- Pour autant, **certains secteurs ne sont pas desservis malgré des besoins réels** (croissance démographique, surreprésentation des seniors ou des ménages précaires, faible motorisation des ménages) ou desservis **sans cohérence avec les logiques de fonctionnement territorial** : sud de la CA Lannion-Trégor, CC Callac-Argoat, CC Bourbriac, CC Pontrieux, CC Arguenon-Hunaudaye, CC Pays de Duguesclin, secteurs ruraux de la CC Kreiz-Breizh ou CIDERAL). Le maillage interroge également son adaptation aux besoins en termes d’horaires et de cadencement.

A noter, l’existence de **réseaux locaux**, plus ou moins étendus, sur une partie des intercommunalités ou villes de Saint-Brieuc (14 communes), Lannion (4), Dinan (1), Guingamp (6), Lamballe (17) et Perros-Guirec (1). Huit intercommunalités disposent également d’un système de **transport à la demande**.

Enfin, depuis 2006, le Conseil départemental s’est engagé dans une politique en faveur du **co-voiturage** afin de faciliter les mobilités des Costarmorcains à travers la création d’une plateforme internet et de 26 créations d’aires de covoiturage.

SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

RESEAU INTERURBAIN 2015

Département des Côtes d'Armor
Périmètre d'étude

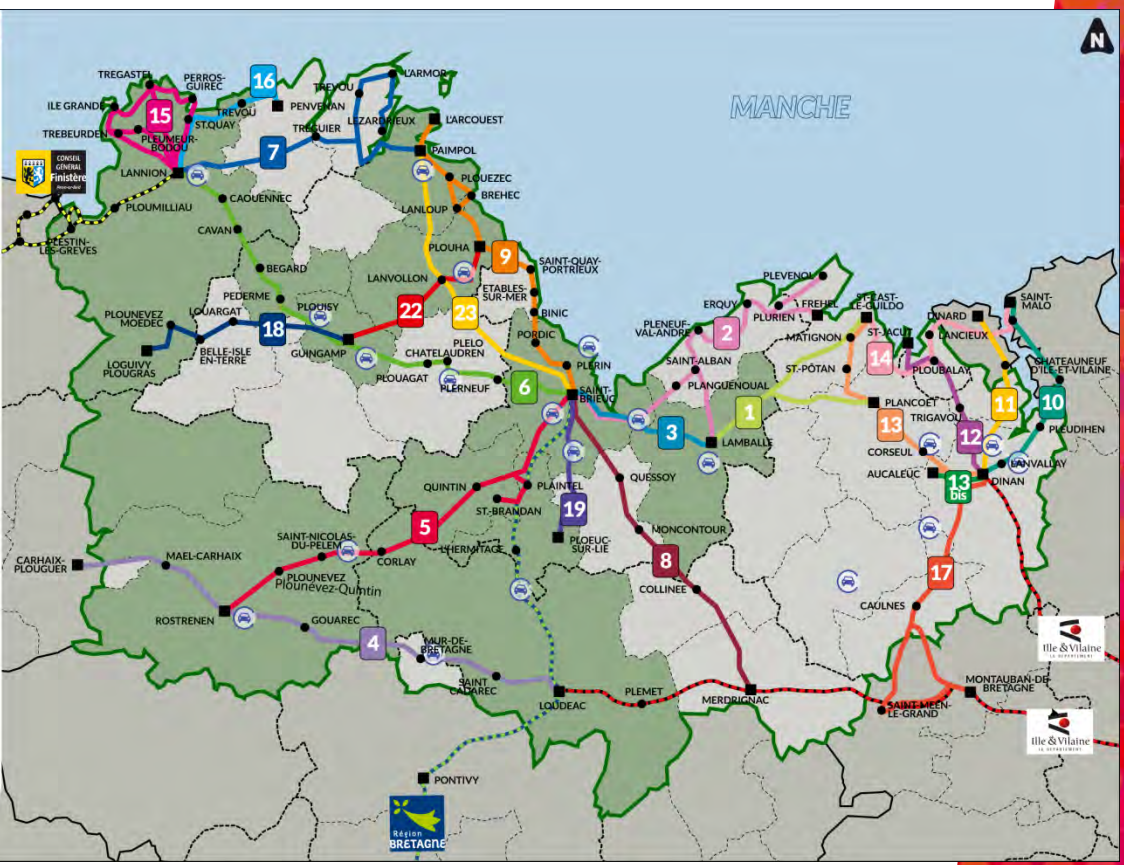
Limites administratives
 Département (---) Pays (---) EPCI (---)

Réseaux & Infrastructures
 Réseau à caractère autoroutier (---)
 Réseau routier principal (---) Réseau routier secondaire (---)
 Réseau ferré (---) Fleuves & rivières (---)

19 Réseau Tibus (Conseil départemental des Côtes d'Armor)
 22 Réseau Illenoo (Conseil régional de Bretagne)
 Réseau Vioaoo (Conseil départemental de Bretagne)
 Réseau TER par bus (Conseil régional de Bretagne)

EPCI avec un système de transport à la demande (---)
 Aire de Covoiturage (---)

ROUGE VIF territoires / Cartographie Rouge Vif Territoires, 2015



2. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Accessibilité & Mobilités – Réseaux collectifs

■ **Les mobilités collectives en transport ferroviaire** sont généralement privilégiées pour les déplacements réalisés sans voiture individuelle. Pour autant, seulement **2,2% des déplacements domicile-travail sont effectués en transport collectif** à l'échelle du département

■ Le **réseau ferré breton** aujourd'hui en service suit les grands axes routiers et relie les pôles des zones plus denses du littoral dans une **logique est-ouest**. L'existence de branches nord-sud (Plouaret-Lannion, Guingamp-Paimpol, Guingamp-Carhaix) permet de doter le territoire d'un maillage correct à l'exception du Pays Centre-Bretagne et de certaines communes littorales non-desservies et éloignées du réseau.

■ Au total **34 communes sont desservies par une gare TER** et **31% de la population vit à moins de 5 minutes d'une gare**. A l'inverse, 28% de la population vit à plus de 15 minutes d'une desserte ferroviaire.

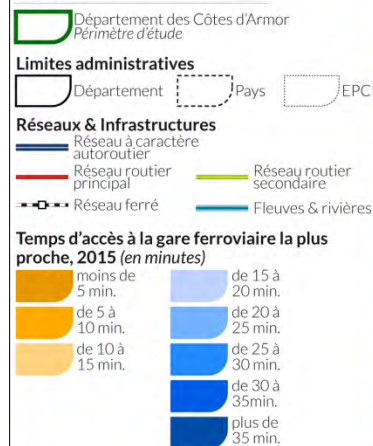
■ L'organisation du maillage tient **94,3% des habitants du Centre-Bretagne à plus de 15 minutes d'une gare et tout le secteur de Loudéac à 30 minutes de la gare la plus proche**. Cette proportion atteint 54,7% sur le Centre-Ouest Bretagne.

■ Si le nombre de communes à plus de 15 minutes d'une gare est moins important sur **le Pays de Saint-Brieuc ou du Trégor-Goëlo**, il s'agit de **communes peuplées, denses** (côte de granit rose) **ou en croissance** (sud de Saint-Brieuc) soulevant pour ces secteurs la nécessité de déployer des modes de transports collectifs alternatifs performants.

Population résidant à plus de 15 minutes d'une gare	en hab.	en %
CENTRE BRETAGNE	46 791	94.3
CENTRE OUEST BRETAGNE	15 108	54.7
DINAN	4 254	3.9
GUINGAMP	6 962	7.1
SAINT-BRIEUC	59 905	29.7
PAYS TREGOR-GOËLO	31 476	31.2
COTES-D'ARMOR	168 772	28.4

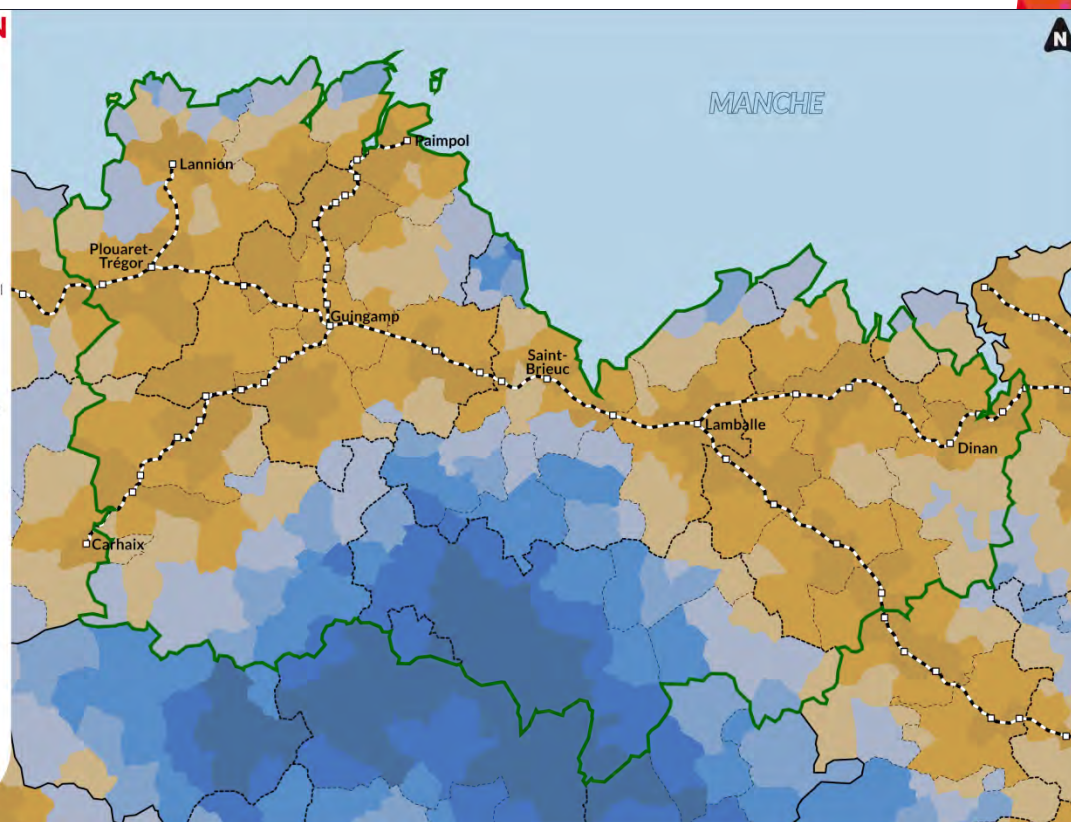
SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

DESSERTE FERROVIAIRE 2015



Source : Odimatix INRA, 2015

ROUGE VIF territoires
Cartographie Rouge Vif Territoires, 2015



Accessibilité & Mobilités – Réseaux collectifs

- Au-delà du réseau et des gares en activité, l'usage d'un réseau de transport collectif dépend du **niveau de desserte** qu'il offre à ses usagers en termes de fréquence et d'horaire..
- Les principales villes desservies (**Saint-Brieuc, Lamballe ou Guingamp**) se trouvent sur la ligne Rennes-Brest). Ces villes sont toutes desservies par le TGV depuis Paris.
- La gare de **Plouaret-Trégor**, desservie par le TGV, constitue un nœud ferroviaire puisqu'il permet de relier Lannion, deuxième ville du département, qui dispose d'un niveau de desserte plus faible que d'autres pôles. De même, la gare Guingamp constitue un autre nœud ferroviaire puisque deux lignes **vers Paimpol** au nord et **vers Carhaix** au sud rompent la logique est-ouest du réseau régional. Si ces lignes ont le mérite d'offrir une offre de transport collective performante à plusieurs communes, le niveau de desserte offert (fréquence, horaire) limite leur usage.

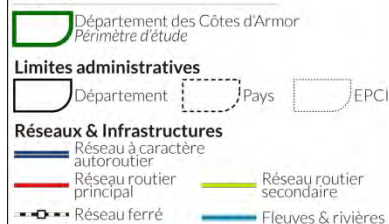
■ A noter également la **liaison Lamballe – Dol-de-Bretagne** qui permet de desservir le nord du Pays de Dinan mais qui dispose d'une fréquence assez limitée, notamment au regard du poids démographique de **Dinan**.

■ Globalement, en dehors des grands pôles de la ligne Rennes-Brest, le niveau de desserte est limité (moins de 10 passages par jour) et peu adaptée à la définition d'une offre de transport collective performante pour les usagers.

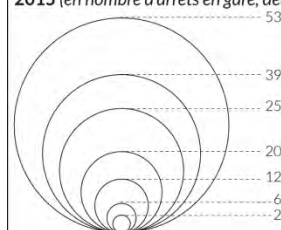
■ Le trafic en nombre de passagers a ainsi tendance à réduire sur les principales gares du département, à l'exception de Plouaret-Trégor.

SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

DESSERTÉ FERROVIAIRE 2015



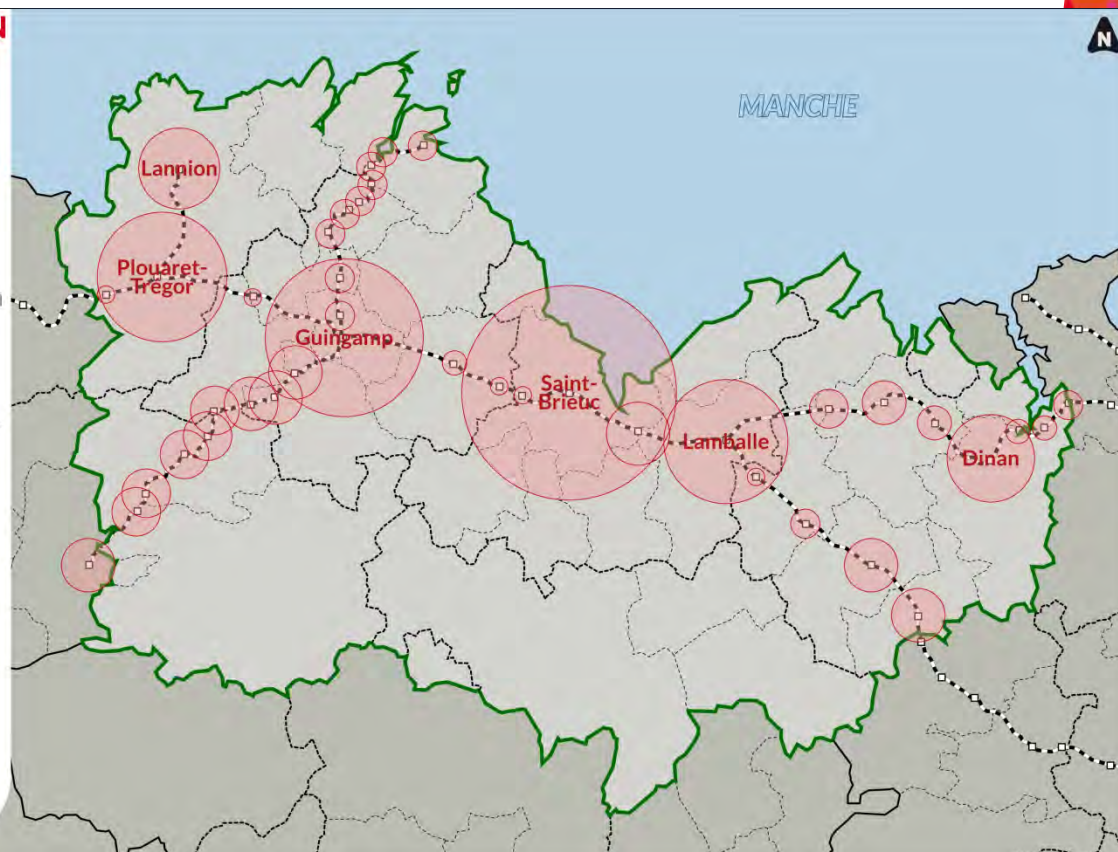
Nombre de dessertes quotidiennes par gare, 2015 (en nombre d'arrêts en gare, deux sens)



Source : SNCF - Fiches horaires TER Bretagne, 2015

© Cartographie Rouge Vif Territoires, 2015

ROUGE VIF
territoires



Accessibilité & Mobilités – Synthèse

- Le croisement des différents potentiels de mobilités de la population (motorisation, réseaux collectifs, niveaux de dessertes, etc.) permet de dresser un indicateur comparatif de mobilité des territoires costarmoricains.
- Logiquement, **les espaces ruraux, plus enclavés**, y compris en termes de réseaux routiers, disposent d'un **niveau de mobilité plus limité**, notamment sur le Centre et le Centre-Ouest Bretagne. Le secteur de Loudéac apparaît particulièrement peu mobile.
- Des secteurs littoraux isolés**, pourtant denses, souffrent également d'un niveau de mobilité limité : secteur de Perros-Guirec, côte de Penthièvre, sud de Paimpol. **Des secteurs périurbains sous influence et en croissance** (CC Pays Montcoutour de Bretagne, CC Pays de Caulnes, ex-CC Beg Ar C'hra) disposent également d'un **niveau de mobilité limité**.
- A l'inverse, **les villes, couronnes urbaines et espaces périurbains traversés par les principales infrastructures** bénéficient de **meilleures capacités de mobilité**.

Méthodologie Cette carte est construite à partir d'un indicateur composite croisant différents indicateurs de mobilité simples.

SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

INDICATEUR COMPARATIF DE MOBILITÉ

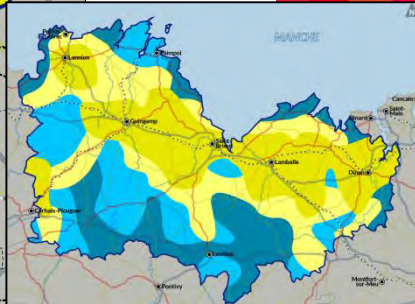
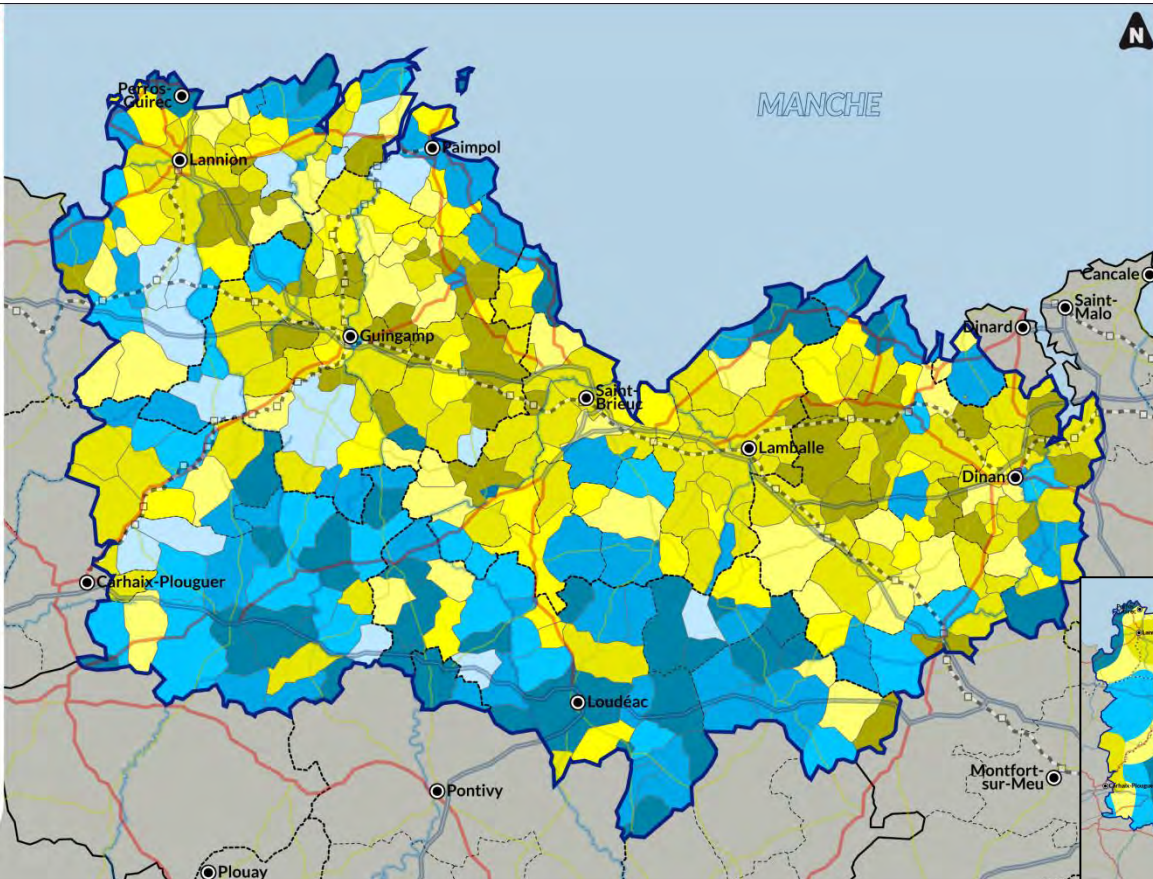
Département des Côtes d'Armor
Périmètre d'étude

Limites administratives
 Département (dotted line) Pays (dashed line) EPCI (solid line)

Réseaux & Infrastructures
 Réseau à caractère autoroutier (thick blue line)
 Réseau routier principal (red line) Réseau routier secondaire (green line)
 Réseau ferré (black dashed line with cross-ticks) Fleuves & rivières (blue line)

Capacité à se déplacer de la population
 Forte ← → Limitée

- Indicateur croisant des données déterminantes sur les potentiels de mobilité de la population:**
- Part des ménages sans voiture, 2011
 - Part des ménages avec plus d'une voiture, 2011
 - Evolution de la part des ménages avec plus d'une voiture, 2011
 - Distance moyenne à la gare la plus proche, 2015
 - Présence d'une gare, 2015
 - Présence d'un système de transport à la demande, 2015
 - Desserte en transport interurbain, 2015



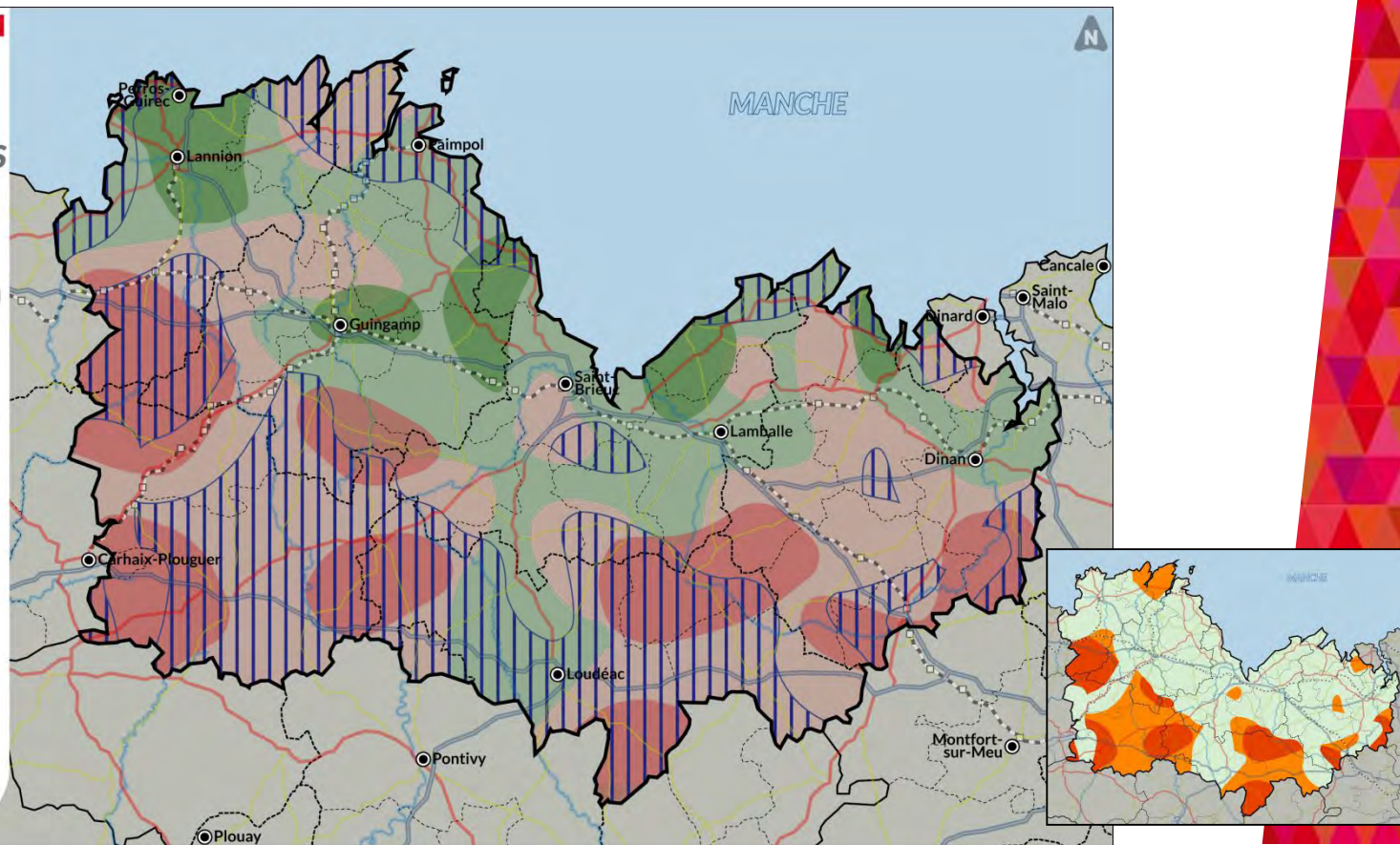
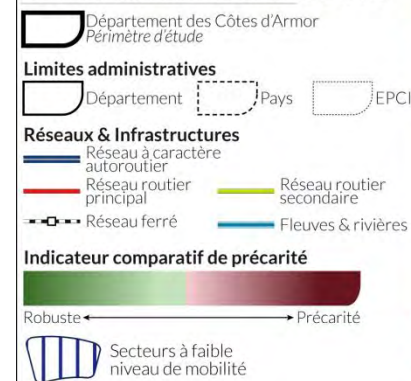
2. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Accessibilité & Mobilités & Précarité - Synthèse

- Le croisement des enjeux territoriaux de précarité et de mobilité permettent d'identifier où les enjeux d'accessibilité aux services sont renforcés.
- En effet, les mobilités représentent un coût pour les ménages, notamment pour ceux les plus éloignés des fonctions économiques et de services. Sans modalités de déplacements facilitées, dans une situation de dépendance totale à la voiture individuelle, pour les ménages à faible niveau de revenus ou les populations âgées, un faible potentiel de mobilité aura de fait tendance à accroître les problématiques socio-économiques d'accessibilité et de mobilité : isolement, sûr-dépenses liées aux déplacements, etc.
- Ainsi, les enjeux de mobilité n'ont pas les mêmes significations selon l'état social de la population, comme par exemple entre la côte de granit rose (où la population est bien plus aisée) et les secteurs ruraux et socialement fragiles des Monts d'Arrée.
- Plusieurs secteurs à enjeu se dégagent donc : **presqu'île de Lézardrieux, intervalle Plouaret-Callac**, frange sud du département **de Carhaix à Saint-Meen-le-Grand** (à l'exception de secteurs plus aisés), **secteurs de Caulnes ou Evran** au sud du Pays de Dinan

SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

INDICATEURS COMPARATIFS DE PRECARITÉ & MOBILITÉ



2. ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

Synthèse de la demande en services - Principaux enjeux

Un département où se distingue plusieurs types d'espaces du nord au sud. Les caractéristiques de la population posent un certain nombre d'enjeux en lien avec l'accessibilité aux services.

BANDE LITTORALE

- Densité élevée, armature urbaine structurée et croissance démographique avec **une demande importante en service**.
- Population aisée avec **des enjeux de montée en gamme de l'offre de services**
- Concentration d'une population âgée et vieillissante qui posent **des enjeux de mobilité spécifiques** et de **déploiement de services adaptés**
- Conditions de mobilité limitées, renforcées par le facteur vieillissement, qui posent **des enjeux d'organisation des transports collectifs**
- **Spécificité du secteur de Paimpol** où se posent des enjeux de non-renouvellement de la population et de concentration de fragilités sociales

BANDE RETRO-LITTORALE & SECTEURS RN12

- Densité élevée et croissance démographique avec **une demande importante en services**
- Croissance démographique dans les intervalles périurbains des principaux pôles soutenue par le desserrement de Rennes (voire Brest), mais aussi la périurbanisation des pôles costarmoricains avec **des enjeux d'accessibilité aux services hors pôles**
- Surreprésentation et croissance des actifs avec enfant(s) dans les espaces périurbains qui posent **des enjeux d'évolution et d'adaptation de l'offre de services en termes de services présents** (types de services, amplitude horaire, etc.)
- Conditions de mobilités correctes, mais **des enjeux de cadencement des réseaux de transports collectifs existants** et de **risque de fragilisation des ménages en couronne périurbaine éloignées**
- **Spécificités des villes** avec part plus importante de seniors et de population socialement plus fragiles et **enjeux liés à la dévitalisation des centres de ville**

SUD-COSTARMORICAIN & FRANGES RURALES

- Secteur peu dense avec faible armature urbaine
- Extension de la croissance périurbaine des pôles au sud de la RN12, autour des pôles ruraux (Loudéac, Carhaix, etc.) ou sur les franges avec l'Ille-et-Vilaine sur des secteurs ruraux peu dense avec **des enjeux d'éloignement aux pôles de services** et de **redéploiement de services de proximité sur des secteurs en déclin démographique pendant plusieurs décennies**.
- Importance des problématiques sociales (retraités de l'agriculture, chômage, part des seniors, faible taux de motorisation, bas revenus) et faible capacité de transport (pas de réseau TER, réseau interurbain limité) qui posent **plusieurs enjeux en termes d'accessibilité aux services : capacité à se déplacer, à supporter les coûts de l'éloignement, à supporter les coûts des services, à accéder aux services des principaux pôles, etc.**

3

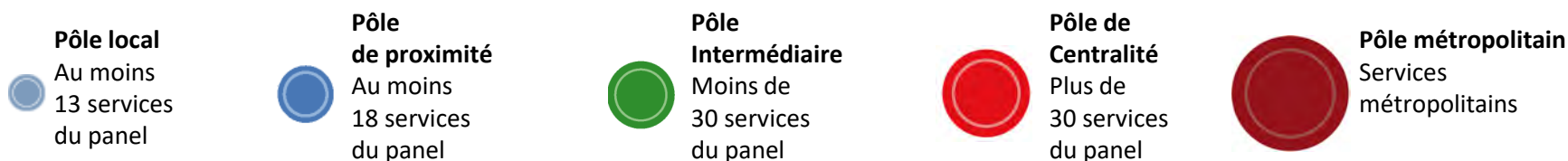
ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES



3. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

Méthode IPS

- Une source : Banque Permanente des Équipements (INSEE) de 2013
- Une méthode : l'Indicateur de Présence de Services (IPS)
 - ✓ Définir un **panel représentatif de services** : en termes de **niveau de services** (proximité, intermédiaire et centralité) et en termes de **famille de services** (services publics, santé, personnes âgées, petite-enfance, enfance, éducation, formation, insertion-emploi, culture, sport, loisirs, etc.
 - ✓ Au total **40 services** (13 de proximité, 11 intermédiaires et 9 de centralité, 7 métropolitains)
 - ✓ Recenser **leur présence ou leur absence**
 - ✓ Définir, selon un seuil de services recensés, le niveau de chaque pôle. En effet, les usagers souhaitent trouver les différents services qu'ils utilisent sur même commune. Les communes concentrant une offre de services suffisantes sont considérées comme pôle de services et rayonnent sur un bassin de services dont la taille varie selon le niveau de services proposés.



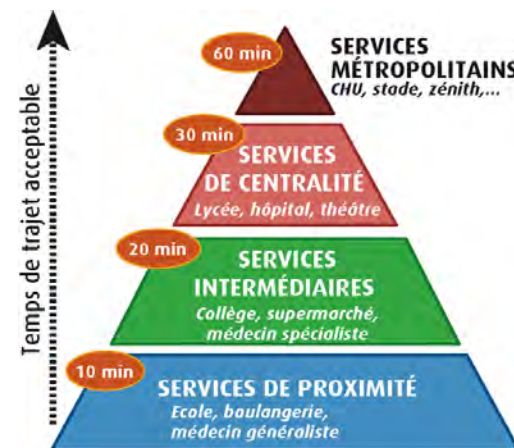
▪ Différents niveaux de services

Les enjeux d'accessibilité aux services diffèrent selon les services. On distingue ainsi 4 niveaux de services selon les temps d'accès considérés comme acceptables par les usagers

- ✓ Les services de proximité à 10 minutes
- ✓ Les services intermédiaires à 20 minutes
- ✓ Les services de centralité à 30 minutes
- ✓ Les services métropolitains à 60 minutes

▪ Et si une commune est à une distance-temps supérieure au seuil d'accessibilité ?

Quand une commune se trouve à une distance-temps plus importante que celle considérée comme acceptable d'un service ou d'un pôle de service, on dit qu'elle est **en zone blanche**.



Remarque 1 : Les Côtes d'Armor ne comptent pas de pôle métropolitain. Le département bénéficie de la proximité des pôles métropolitains de Rennes et de Brest.

Remarque 2 : Le niveau de pôle est inclusif. Dans une analyse par niveau de pôle, un pôle de centralité est également considéré comme un pôle de niveau inférieur (intermédiaire, proximité et local).

Les services du panel :



Services de proximité (13 services)

Épicerie, boulangerie, boucherie-charcuterie, Poste, banque, coiffeur, restaurant, école élémentaire, médecin généraliste, infirmier, kinésithérapeute, pharmacie, tennis



Services intermédiaire (11 services)

Librairie-papeterie, supérette ou supermarché, magasin d'équipements des ménages, magasin d'équipements de la personne, collège, école de conduite, chirurgien-dentiste, police ou gendarmerie, hébergement pour personnes âgées, garde enfant préscolaire, salle de sport couverte



Services de centralité (9 services)

Hypermarché, lycée, formation supérieure, ophtalmologiste, laboratoire d'analyse médicale, hôpital moyens et longs séjours, Pôle Emploi ou agence de travail, cinéma, piscine avec bassin(s) couvert(s)



Services métropolitains

Gare TGV, université et offre de formation supérieure diversifiée, fonctions préfectorales, cour d'appel de justice, Zénith ou très grande salle de spectacle, CHU, etc.

Méthodologie La classification et le choix des services répond à la nécessité d'une diversité des familles de services qui s'appuie sur des références au niveau national (nombre de communes disposant des services, seuils d'apparition des services selon la taille des communes, temps moyens d'accès à différents services observés, etc.).

3. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

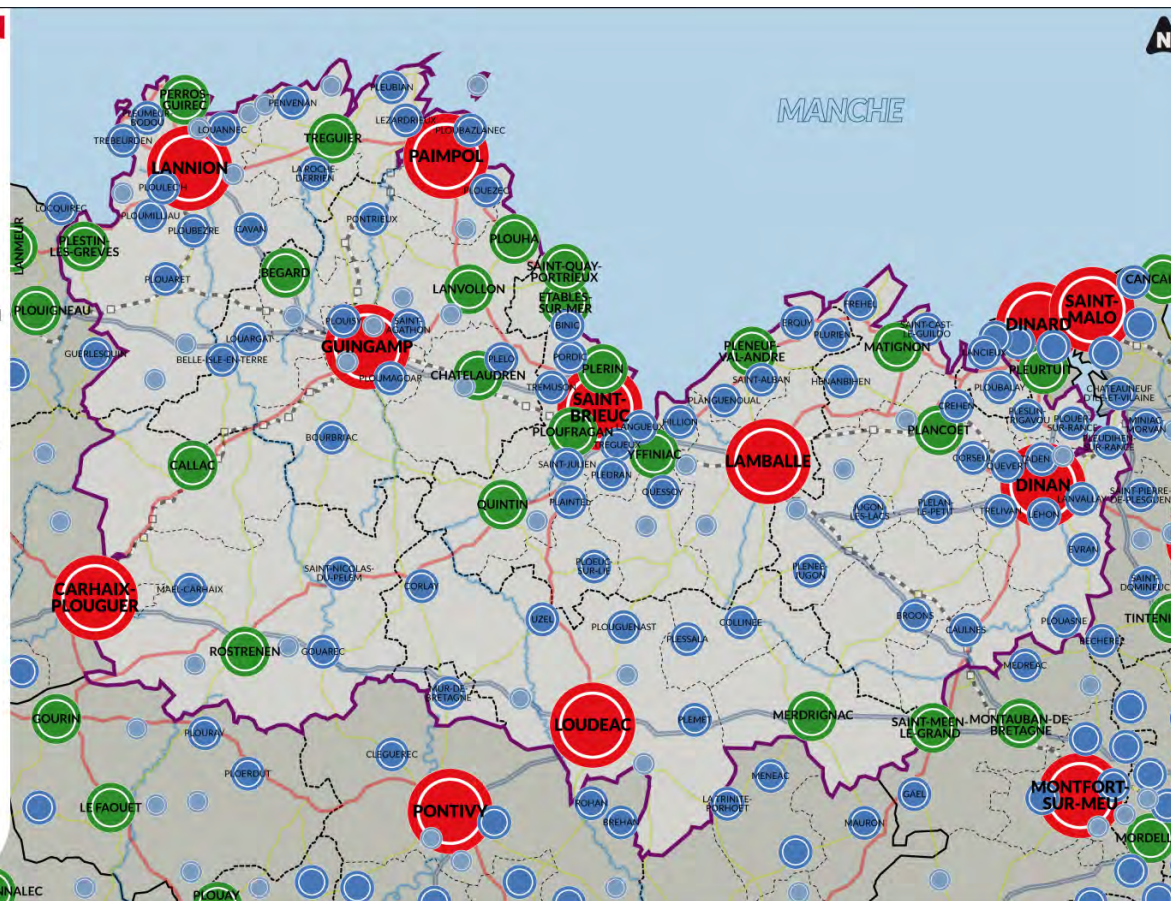
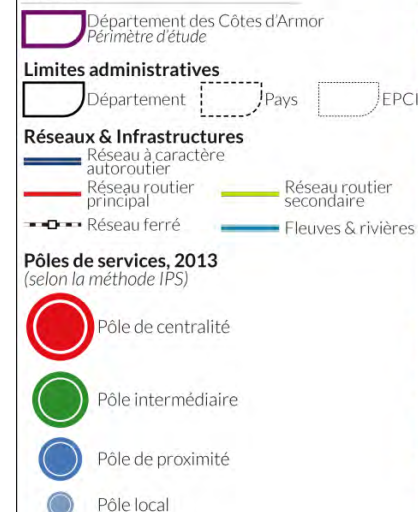
Maillage en pôle de services

- La méthode de l'IPSP permet de dégager **une lecture de l'armature territoriale de pôles de services**. La répartition et leur niveau est en cohérence directe avec l'armature urbaine également définie par la répartition de la population et des emplois.
- Un maillage dense de pôles de centralité organise le territoire dans sa partie nord et littorale** (Saint-Brieuc, Lannion, Guingamp, Paimpol, Lamballe et Dinan), complété par la proximité de Morlaix. **Les territoires ruraux du sud comptent un seul pôle de centralité** (Loudéac) mais les franges bénéficient de la proximité de Carhaix, Pontivy ou Monfort-sur-Meu.

Nombre de pôles	Centralité	Intermédiaire	Proximité	Local
CENTRE BRETAGNE	1	2	8	11
CENTRE OUEST BRETAGNE	0	2	5	7
DINAN	1	3	24	28
GUINGAMP	2	6	16	23
SAINT-BRIEUC	2	9	25	30
PAYS TREGOR-GOËLO	1	5	17	25
COTES-D'ARMOR	7	27	98	128

SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

POLARITÉS DE SERVICES 2013



Méthodologie
 Cette classification des pôles renvoie à un effet de seuil (présence d'un certain nombre de services du niveau) et ne signifie donc pas que les différents services ne se retrouvent pas dans d'autres pôles. Par exemple, une ville non classée en pôle de centralité peut accueillir quelques services de ce niveau.

3. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES



Maillage en pôle de services

- Les intervalles des pôles de centralité s'organisent autour d'un maillage de **pôles de niveau intermédiaire**. Ce maillage est relativement dense sur les zones littorales et au nord de la RN12 qui concentrent 15 des 20 pôles de niveau intermédiaire.
- Il convient de distinguer les pôles intermédiaire situés sous l'influence d'un pôle (périphérie de Saint-Brieuc) de ceux plus isolés ayant un vrai rôle polarisateur.
- Le maillage est beaucoup plus diffus au sud de la RN12 avec seulement cinq pôles** (Callac, Rostrenen, Quintin, Merdrignac et Saint-Meen-le-Grand) situés sur les grands axes reliant les principaux pôles du département.

Nombre de pôles	Centralité	Intermédiaire	Proximité	Local
CENTRE BRETAGNE	1	2	8	11
CENTRE OUEST BRETAGNE	0	2	5	7
DINAN	1	3	24	28
GUINGAMP	2	6	16	23
SAINT-BRIEUC	2	9	25	30
PAYS TREGOR-GOËLO	1	5	17	25
COTES-D'ARMOR	7	27	98	128

SCHEMA D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC DES COTES-D'ARMOR

POLARITES DE SERVICES 2013

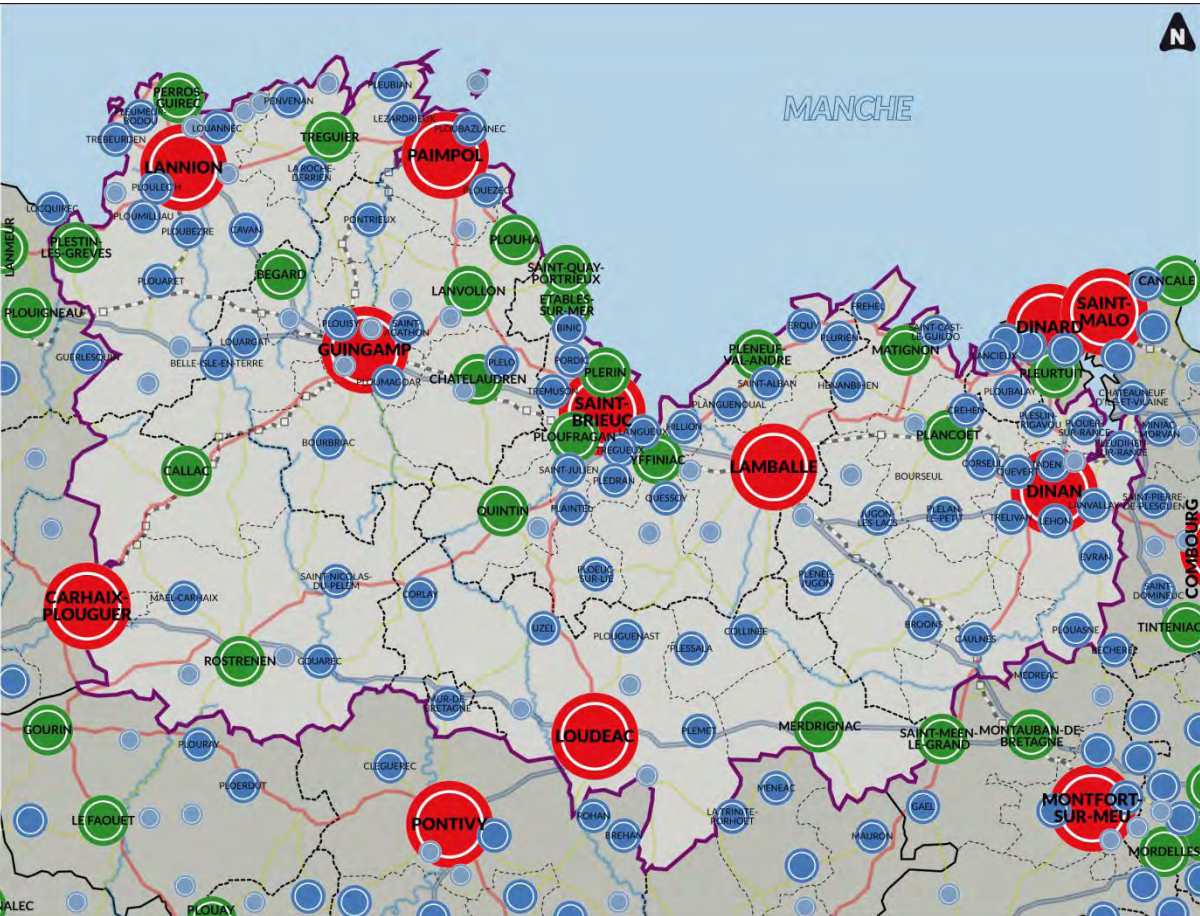
Département des Côtes d'Armor
 Périmètre d'étude

Limites administratives
 Département Pays EPCI

Réseaux & Infrastructures
 Réseau à caractère autoroutier
 Réseau routier principal Réseau routier secondaire
 Réseau ferré Fleuves & rivières

Pôles de services, 2013
 (selon la méthode IPS)

- Pôle de centralité
- Pôle intermédiaire
- Pôle de proximité
- Pôle local



Source : BPE INSEE, 2013
 25 km



3. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

Maillage en pôle de services

- Le reste du territoire est maillé de **71 pôles de proximité** et 30 pôles locaux.
- Les secteurs les plus denses (au nord de la RN12) disposent logiquement d'un maillage plus abondant. La frange sud est néanmoins bien dotée avec une couronne de pôles de proximité entre Saint-Brieuc et Loudéac au nord du Pays Centre Bretagne (de Saint-Nicolas à Caulnes).
- Avec un seul pôle intermédiaire d'équilibre (Callac), l'intervalle Carhaix-Guingamp apparaît sous-doté en fonctions de services de proximité.

Nombre de pôles	Centralité	Intermédiaire	Proximité	Local
CENTRE BRETAGNE	1	2	8	11
CENTRE OUEST BRETAGNE	0	2	5	7
DINAN	1	3	24	28
GUINGAMP	2	6	16	23
SAINT-BRIEUC	2	9	25	30
PAYS TREGOR-GOËLO	1	5	17	25
COTES-D'ARMOR	7	27	98	128

SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

POLARITÉS DE SERVICES 2013

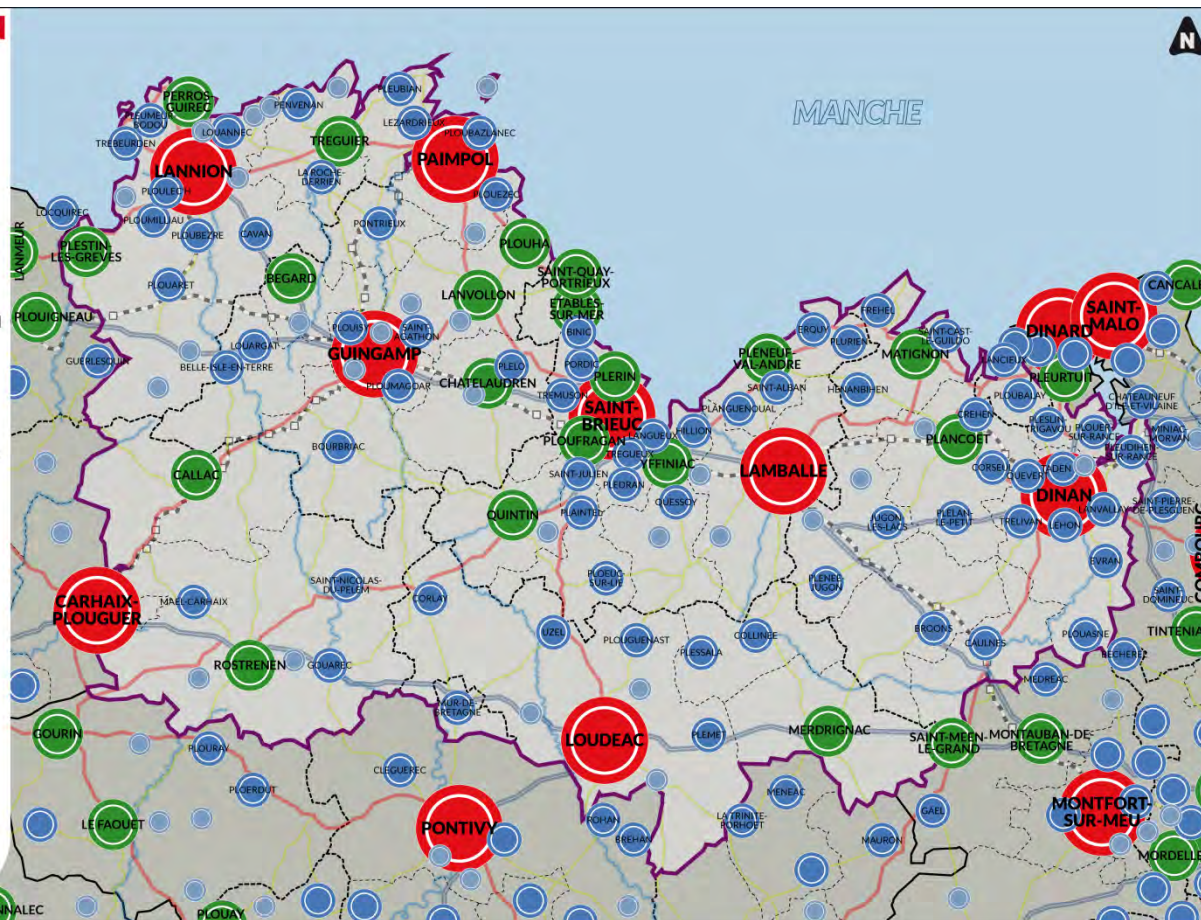
 Département des Côtes d'Armor
Périmètre d'étude

Limites administratives
 Département
 Pays
 EPCI

Réseaux & Infrastructures
 Réseau à caractère autoroutier
 Réseau routier principal
 Réseau ferré
 Réseau routier secondaire
 Fleuves & rivières

Pôles de services, 2013 (selon la méthode IPS)
 Pôle de centralité
 Pôle intermédiaire
 Pôle de proximité
 Pôle local

Source : BPE INSEE, 2013
 0 25 km
 © Cartographie Rouge Vif Territoires, 2015



3. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

Maillage en pôle de services

- Si l'ensemble des communes n'a pas vocation à être des pôles de services, l'offre existante sur les communes hors pôles reste déterminante pour les enjeux d'accessibilité et les besoins en mobilités pour la population résidant hors pôle.
- A l'échelle du département seulement **30 communes ne possèdent aucun service** du panel pour moins de 7 200 habitants (1,2% de la population).
- 112 communes possèdent moins de 3 services, notamment en périphérie de Guingamp et Dinan. Plus de 46 000 habitants du département y résident, soit 7,8% de la population.** Cette part atteint 11,5% de la population du Pays du Centre-Ouest Bretagne qui concentre pourtant un certain nombre de fragilités sociales et un niveau de mobilité limité. Elle dépasse les 20% sur les CC de Dinan Communauté, Pays de Belle-Isle-en-Terre et Quintin Communauté où l'offre de services est hyper-concentrée.
- Les deux Pays ruraux du sud du département (Centre et Centre-Ouest Bretagne) comptent également 26,1% et 18,8% de population vivant dans des communes comptant moins de 5 services, soit 23 000 habitants. Le département compte 85 000 habitants résidant dans 172 communes majoritairement situées sur les Pays de Guingamp et Dinan.

Communes avec	Aucun service	Moins de 3 services	Moins de 5 services	Moins de 8 services
CENTRE BRETAGNE	1	11	28	33
CENTRE OUEST BRETAGNE	3	19	27	32
DINAN	5	23	37	48
GUINGAMP	8	29	40	47
SAINT-BRIEUC	4	12	17	30
PAYS TREGOR-GOËLO	7	15	20	26
COTES-D'ARMOR	30	112	172	219
MORBIHAN	5	22	54	86
VENDÉE	6	32	73	127
MANCHE	177	374	443	494

Population résidant dans une commune avec	Aucun service	Moins de 3 services	Moins de 5 services	Moins de 8 services
CENTRE BRETAGNE	237	4 798	13 871	17 000
CENTRE OUEST BRETAGNE	517	6 511	10 628	13 504
DINAN	1 749	11 744	22 096	32 080
GUINGAMP	1 613	11 504	19 357	25 674
SAINT-BRIEUC	857	6 655	10 881	24 713
PAYS TREGOR-GOËLO	1 908	4 829	7 686	14 088
COTES-D'ARMOR	7 232	46 636	85 114	127 654
MORBIHAN	1 213	8 648	28 951	61 446
VENDÉE	1 736	13 908	45 362	98 163
MANCHE	37 329	112 359	153 586	192 041

Part de la population résidant dans une commune avec	Aucun service	Moins de 3 services	Moins de 5 services	Moins de 8 services
CENTRE BRETAGNE	0.4	9.0	26.1	32.0
CENTRE OUEST BRETAGNE	0.9	11.5	18.8	23.8
DINAN	1.3	8.4	15.9	23.0
GUINGAMP	1.2	8.3	13.9	18.4
SAINT-BRIEUC	1.0	7.6	12.5	28.3
PAYS TREGOR-GOËLO	1.7	4.4	7.0	12.8
COTES-D'ARMOR	1.2	7.8	14.3	21.5
MORBIHAN	0.2	1.2	4.0	8.5
VENDÉE	0.3	2.2	7.1	15.3
MANCHE	7.5	22.5	30.7	38.4

SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

POLARITÉS DE SERVICES 2013

Département des Côtes d'Armor
 Périmètre d'étude

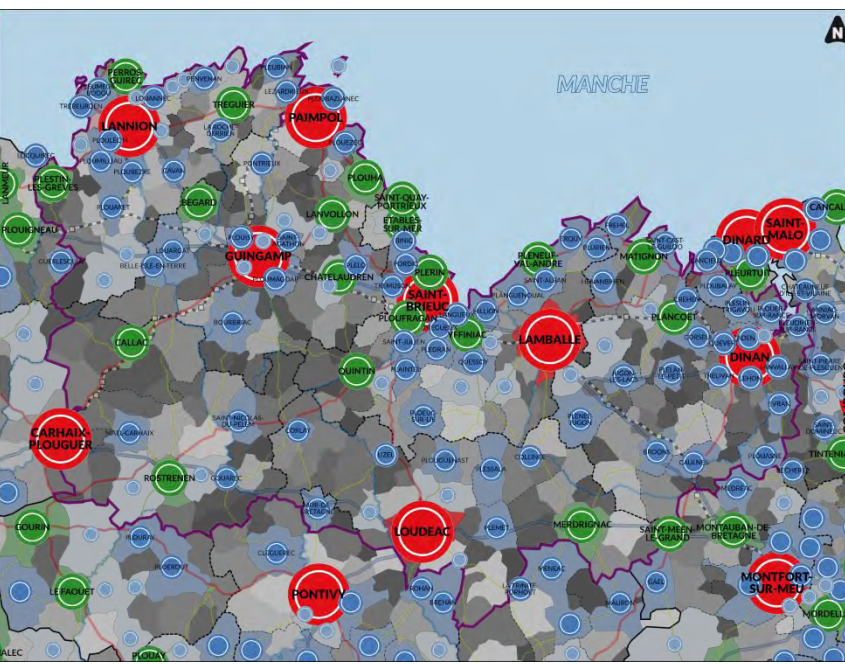
Limites administratives
 Département (---) Pays (---) EPCI (---)

Réseaux & Infrastructures
 Réseau à caractère autoroutier (---) Réseau routier principal (---) Réseau routier secondaire (---)
 Réseau ferré (---) Fleuves & rivières (---)

Pôles de services, 2013 (selon la méthode IPS)
 Pôle de centralité (●) Pôle intermédiaire (●)
 Pôle de proximité (●) Pôle local (●)

Nombre de services du panel dans les communes hors pôle de services, 2013 (selon la méthode IPS)
 0 10

Source: BPE INSEE, 2013
 © Cartographie Rouge Vif Territoires, 2013



Zones blanches de services - Proximité

Méthodologie

Sur la base de l'armature de services définie précédemment, il est nécessaire de s'intéresser au rayonnement des pôles au regard de leur aire de chalandise théorique considérée : 10 minutes pour les pôles de proximité, 20 minutes pour les pôles intermédiaires, 30 minutes pour les pôles de centralité.

En dehors de ces seuils acceptables pour l'accessibilité aux pôles, on considère que les territoires se trouvent en **zones grises pour l'accessibilité physique**. Les temps de parcours sont calculés de centre à centre en voiture individuelle en heure pleine avec le distancier Odomatix de l'INRA. Pour ces secteurs, les différents leviers pour une amélioration de l'accessibilité (transport collectif, optimisation des mobilités individuelles, services numérique, services itinérants, etc.) seront prioritaires. Ces leviers relèvent d'un intérêt variable selon les services (thématique et gamme) et sont donc étudiés dans les parties thématiques du diagnostic.

- Il est communément admis qu'un habitant consent à réaliser un trajet de 10 minutes en voiture pour accéder à un pôle de proximité. Au-delà, il réside en zones blanches. Plus de 51 000 habitants, soit **8,6% des Costarmoriciens** (contre 5,5% en Bretagne), résident dans une des 64 communes situées en zones blanches, à plus de 10 minutes d'un pôle de proximité.

- Près de **45% de ces habitants résident en grande couronne de Saint-Brieuc**, notamment dans l'intervalle vers Guingamp. Ces **espaces périurbains en croissance** sont encore **peu structurés** et aucun pôle n'y apparait (à l'exception de Quintin ou des communes desservies par la D700). Les populations résidentes sont donc contraintes à des déplacements importants pour l'accès aux services du quotidien avec un impact en termes de temps, mais aussi de coût.

- Des communes rurales isolées au sud du département sont également en zones blanches, principalement à l'ouest du département : 12,7% de la population du Centre Bretagne et 10% sur le Centre-Ouest Bretagne

- A l'inverse la bande littorale, plus dense et avec une fréquentation saisonnière importante, dispose globalement d'un maillage en pôles de proximité permettant un niveau d'accessibilité satisfaisant à ces fonctions de services.

- Moins de 2% de la population du Pays de Dinan se trouve en zone blanche pour ce niveau de polarités de services.

Communes en zones blanches Niveau Proximité	Nb. communes	Nb. d'habitants	Part de la population
CENTRE BRETAGNE	7	6 296	12.7%
CENTRE OUEST BRETAGNE	9	2 559	10.0%
DINAN	2	1 876	1.7%
GUINGAMP	14	9 295	9.4%
SAINT-BRIEUC	20	22 521	11.2%
PAYS TREGOR-GOËLO	8	6 741	6.7%
COTES-D'ARMOR	64	51 140	8.6%
MORBIHAN	25	20 839	2.9%
VENDÉE	12	10 448	1.6%
MANCHE	55	32 735	6.6%

SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

ACCESSIBILITÉ PÔLE DE PROXIMITÉ



Source : BPE INSEE, 2013
 ROUGE VIF territoires
 © Cartographie Rouge Vif Territoires, 2015

3. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

Zones blanches de services - Intermédiaire

- Il est communément admis qu'un habitant consent à réaliser un trajet de 20 minutes en voiture pour accéder à un pôle de niveau intermédiaire. Au-delà, il réside en zones blanches.
- Plus de 30 000 habitants, soit **5,1% des Costarmoricains** (contre 2,6% en Bretagne), résident dans une des 28 communes situées en zones blanches, à plus de 20 minutes d'un pôle intermédiaire.
- Plus de 60% de ces habitants (soit 19 000 habitants) résident dans les communes périurbaines au sud de Saint-Brieuc**, notamment sur la CC Pays de Moncontour de Bretagne où 82% de la population vit à plus de 20 minutes d'un pôle intermédiaire. Malgré les dynamiques démographiques observées sur ces secteurs, le positionnement intermédiaire (entre Saint-Brieuc et Loudéac) et la trop grande proximité de ces pôles dont les populations dépendent pour l'emploi ne permet pas à un pôle intermédiaire de se structurer alors que des besoins réels existent.

Communes en zones blanches Niveau Intermédiaire	Nb. communes	Nb. d'habitants	Part de la population
CENTRE BRETAGNE	7	5 034	10.1%
CENTRE OUEST BRETAGNE	3	950	3.7%
DINAN	5	3 367	3.1%
GUINGAMP	4	1 258	1.3%
SAINT-BRIEUC	7	19 053	9.5%
PAYS TREGOR-GOËLO	1	470	0.5%
COTES-D'ARMOR	28	30 532	5.1%
MORBIHAN	6	8 077	1.1%
VENDÉE	11	15 432	2.4%
MANCHE	18	11 101	2.2%

- Au sud du département, la ruralité explique l'absence de pôle intermédiaire et les enjeux d'accessibilité au nord du Centre-Bretagne ou à l'ouest de Quintin. Pour autant, ces secteurs sont peu peuplés.
- Aucune commune située au nord de la RN12 ne se trouve en zone blanche de niveau intermédiaire.

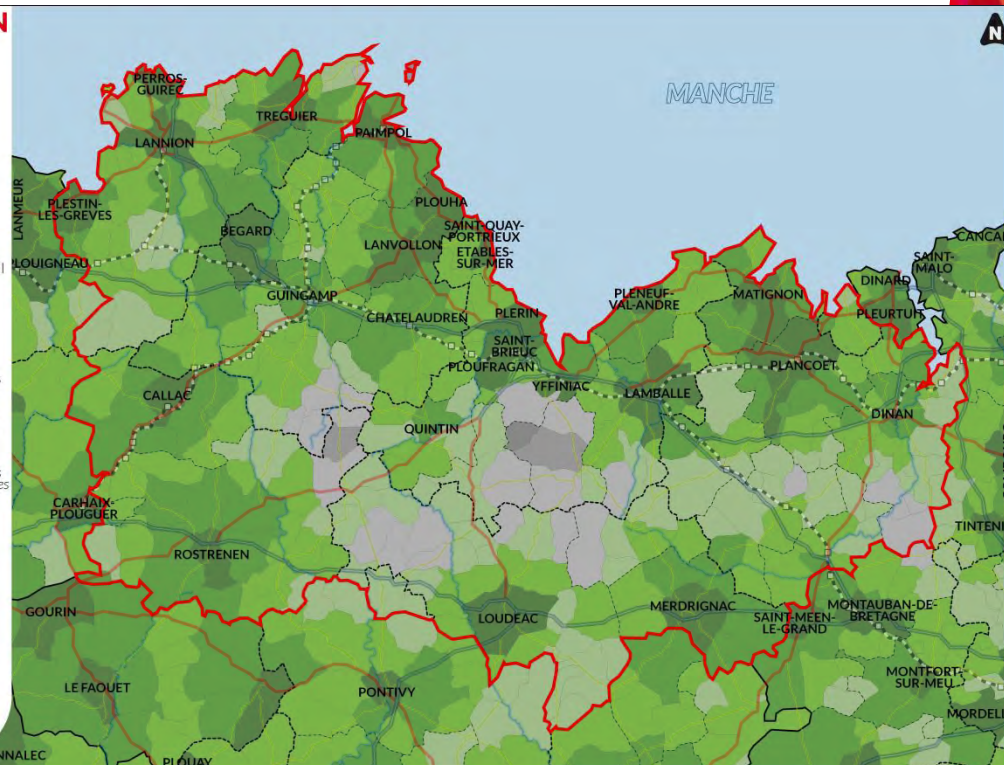
SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

ACCESSIBILITÉ PÔLE INTERMÉDIAIRE



Source : BPE INSEE, 2013

ROUGE VIF territoires / Cartographie Rouge Vif Territoires, 2015



3. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

Zones blanches de services - Centralité

- Il est communément admis qu'un habitant consent à réaliser un trajet de 30 minutes en voiture pour accéder à un pôle de centralité. Au-delà, il réside en zones blanches.
- Plus de 25 000 habitants, soit **4,3% des Costarmoricains** (contre 6,7% en Bretagne), résident dans une des 28 communes situées en zones blanches, à plus de 30 minutes d'un pôle de centralité.
- Plus de 50% de ces habitants (soit 13 000 habitants) résident dans les communes périurbaines au du Pays de Saint-Brieuc, notamment sur la CC Quintin Communauté ou la CC Sud-Goëlo, où respectivement 30% et 57% de la population vit à plus de 30 minutes d'un pôle de centralité.
- Les secteurs ruraux (CC Pays de Caulnes, CC Hardouinain-Mene, le long de la RD790 entre Saint-Brieuc et Rostrenen) regroupent les plus vastes secteurs en zones blanches de centralité. Plus de 3 500 habitants du Centre-Ouest Bretagne (soit 14%), principalement à l'ouest de la CC Kreiz-Breizh) résident ainsi en zone blanche/

Communes en zones blanches Niveau Centralité	Nb. communes	Nb. d'habitants	Part de la population
CENTRE BRETAGNE	5	3 389	6.8%
CENTRE OUEST BRETAGNE	8	3 571	14.0%
DINAN	2	2 313	2.1%
GUINGAMP	1	302	0.3%
SAINT-BRIEUC	10	12 971	6.4%
PAYS TREGOR-GOËLO	1	2 604	2.6%
COTES-D'ARMOR	28	25 550	4.3%
MORBIHAN	27	33 776	4.6%
VENDÉE	28	96 023	15.0%
MANCHE	185	83 776	16.8%

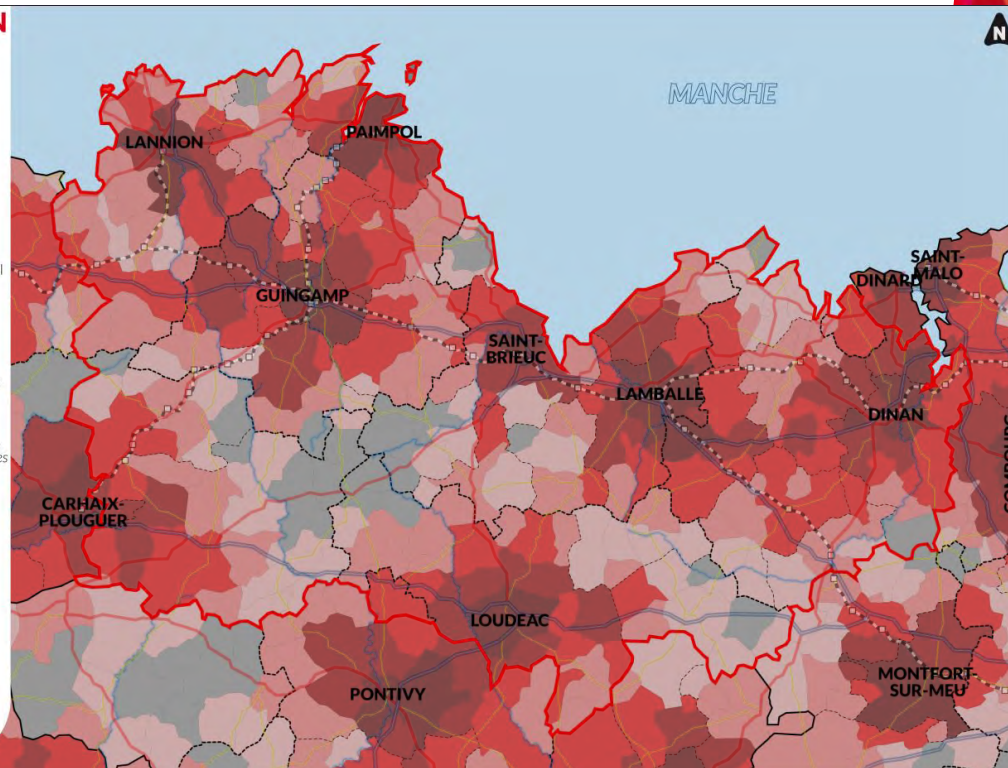
- A l'inverse, **73,6% de la population du département réside à moins de 20 minutes d'un pôle de centralité** (au niveau des moyennes régionale et nationale), **28,1% à moins de 10 minutes et 19% dans un pôle** (en lien avec la forte ruralité du département).
- A noter que 21 des 30 EPCI du département ne comptent aucun habitant situé à moins de 20 minutes d'un pôle de centralité.

SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

ACCESSIBILITÉ PÔLE DE CENTRALITÉ



Source : BPE INSEE, 2013
 25 km
 ROUGE VIF territoires
 © Cartographie Rouge Vif Territoires, 2015



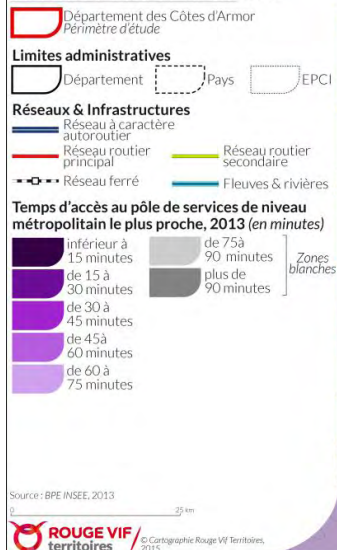
3. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

Zones blanches de services - Métropolitain

- Il est communément admis qu'un habitant consent à réaliser un trajet de 60 à 75 minutes en voiture pour accéder à un pôle métropolitain. Au-delà, il réside en zones blanches.
- Les pôles métropolitains considérés comme influents sur le territoire costarmoricain sont Brest et Rennes au regard de leur taille, leurs fonctions et leur rayonnement. Le réseau ferré rend ces deux pôles accessibles grâce au réseau ferroviaire. Néanmoins les temps de parcours ne présentent pas de réelles différences pour des trajets effectués en heure creuse.
- Sur la base de ces seuils maximum d'accessibilité, on observe une vaste bande à plus de 75 minutes de Brest ou Rennes (en voiture) allant de Paimpol à Pontivy (via Lavollon, Châtelaudren ou Quintin) et intégrant la côte de granit rose et Lannion.
- La prise en compte d'un seuil maximal situé à 60 minutes engloberait Saint-Brieuc, Guingamp et Loudéac, et près de 89% de la population du département.
- A l'inverse, moins de 12% de la population vit à moins de 45 minutes d'un pôle métropolitain, exclusivement sur le Pays de Dinan.

SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

ACCESSIBILITÉ PÔLE MÉTROPOLITAIN



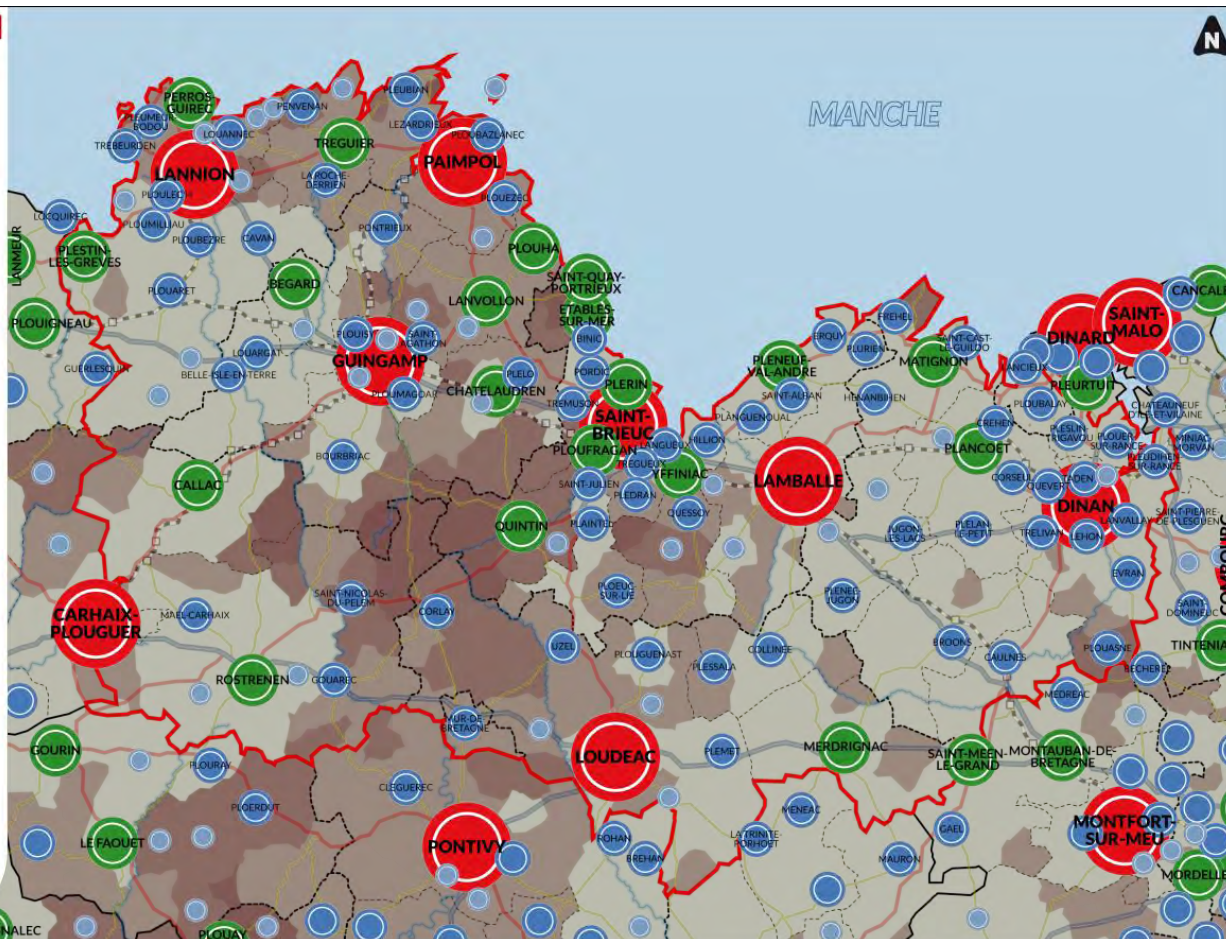
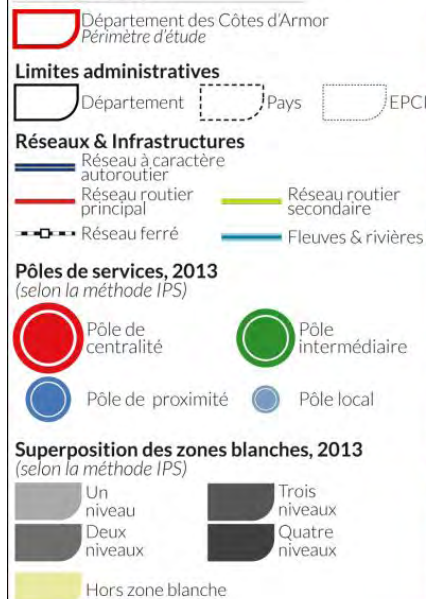
Communes en zones blanches Niveau Métropolitain (75 min)	Nb. communes	Nb. d'habitants	Part de la population
CENTRE BRETAGNE	29	17 226	67.6%
CENTRE OUEST BRETAGNE	28	29 624	59.7%
DINAN	8	11 061	10.2%
GUINGAMP	66	86 449	87.6%
SAINT-BRIEUC	40	78 180	38.8%
PAYS TREGOR-GOËLO	46	87 201	86.6%
COTES-D'ARMOR	221	388 301	65.3%
MORBIHAN	200	636 169	87.5%
VENDEE	145	273 947	42.7%
MANCHE	180	225 889	45.2%

Zones blanches de services – Synthèse

- La superposition des zones blanches permet de faire apparaître les secteurs où les enjeux d'accessibilité aux services sont les plus importants.
- L'éloignement des fonctions métropolitaines fait ressortir un vaste corridor à enjeux allant de Pontivy à Paimpol, intégrant la côte de granit rose de Paimpol à Lannion. Pour autant, l'accès aux fonctions métropolitaines ne correspond pas à un besoin régulier pour les usagers ; l'enjeu de l'accès aux fonctions métropolitaines est donc à relativiser.

SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

ACCESSIBILITÉ SYNTHÈSE



Source : BPE INSEE, 2013
0 25 km

3. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

Zones blanches de services

La superposition de l'armature de services et zones blanches pour les niveaux proximité/intermédiaire/centralité permet d'identifier des secteurs où les enjeux d'accessibilité sont les plus prégnants et les territoires où l'organisation territoriale de l'offre de services relève de vrais enjeux d'aménagement du territoire.

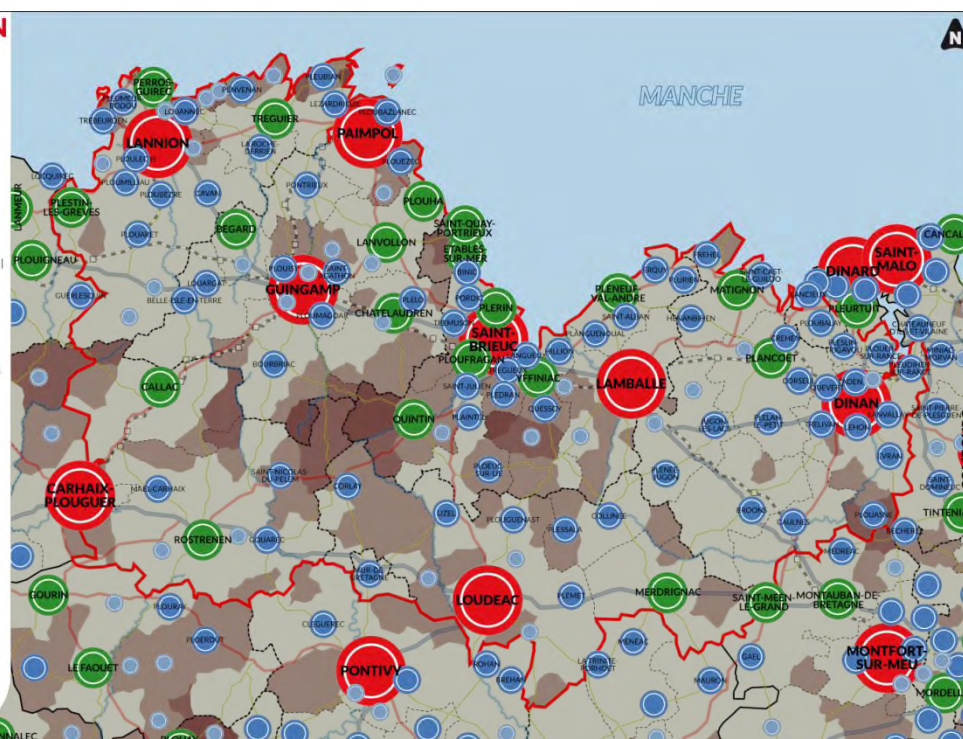
Un vaste arc entre Callac et Lamballe, englobant Quintin, le sud du Pays de Saint-Brieuc et les franges nord des Pays du Centre et du Centre-Ouest Bretagne, concentre les enjeux d'éloignement aux fonctions de services. Si le maillage de proximité y est important, ces secteurs, pourtant en croissance, et en phase de périurbanisation sont relativement éloignés des fonctions intermédiaires et de centralité.

Si un certain éloignement aux fonctions de services supérieurs apparaît sur la côte de la granit rose, entre Perros-Guirec et Paimpol, le maillage secondaire permet aux usagers en services de disposer d'une offre locale et de proximité.

Cumul Zones Blanches	Aucun niveau		
	Nb. communes	Nb. d'habitants	Part de la population
CENTRE BRETAGNE	30	34 918	70.3%
CENTRE OUEST BRETAGNE	22	20 184	79.3%
DINAN	72	102 845	94.5%
GUINGAMP	58	88 692	89.9%
SAINT-BRIEUC	35	155 893	77.4%
PAYS TREGOR-GOËLO	51	91 385	90.7%
COTES-D'ARMOR	275	501 665	84%
MORBIHAN	216	671 573	92%
VENDÉE	231	519 754	81%
MANCHE	359	377 381	76%

SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES D'ARMOR

ACCESSIBILITÉ SYNTHÈSE



Cumul Zones Blanches	1 Niveau		
	Nb. communes	Nb. d'habitants	Part de la population
CENTRE BRETAGNE	19	14 719	30%
CENTRE OUEST BRETAGNE	8	3 488	14%
DINAN	7	4 386	4%
GUINGAMP	14	9 479	10%
SAINT-BRIEUC	20	38 001	19%
PAYS TREGOR-GOËLO	8	8 875	9%
COTES-D'ARMOR	79	80 400	14%
MORBIHAN	36	49 651	7%
VENDÉE	51	121 903	19%
MANCHE	226	116 688	23%

Cumul Zones Blanches	2 Niveaux		
	Nb. communes	Nb. d'habitants	Part de la population
CENTRE BRETAGNE	0	0	0%
CENTRE OUEST BRETAGNE	6	1 796	7%
DINAN	1	1 585	1%
GUINGAMP	1	235	0%
SAINT-BRIEUC	7	6 022	3%
PAYS TREGOR-GOËLO	1	470	0%
COTES-D'ARMOR	16	10 108	2%
MORBIHAN	5	4 536	1%
VENDÉE	0	0	0%
MANCHE	16	5 462	1%

3. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

Bassins de services

■ L'organisation territoriale de l'offre de services et les temps d'accès vers les pôles permettent d'identifier **des bassins de services** sur le territoire.

■ Ces bassins témoignent d'une certaine cohérence de fonctionnement et constituent une échelle de réflexion pertinente pour envisager les logiques de mutualisation et d'optimisation de l'offre en services.

■ Les bassins de services intermédiaires permettent de constater **l'importance des pôles intermédiaires dans les zones rurales ou sur les intervalles urbains** où leur rayonnement s'étend sur de vastes ensembles de communes : Callac, Rostrenen, Quintin, Loudéac, Merdrignac, etc.

■ A l'inverse les fonctions intermédiaires des principaux pôles leur assure un rayonnement local et qui s'imbrique avec celles des pôles de leur unité urbaine.

■ En revanche, ils disposent d'**un rayonnement élargi pour leur fonctions de centralité** et polarisent de vastes bassins de services.

SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

ACCESSIBILITÉ BASSINS INTERMÉDIAIRES

Département des Côtes d'Armor
Périmètre d'étude

Limites administratives
Département Pays EPCI

Réseaux & Infrastructures
Réseau à caractère autoroutier
Réseau routier principal
Réseau routier secondaire
Réseau ferré
Fleuves & rivières

Bassin de services intermédiaires

Source : BPE / GEE, 2013
ROUGE VIF territoires
Cartographie Roger Vif Territoires, 2015

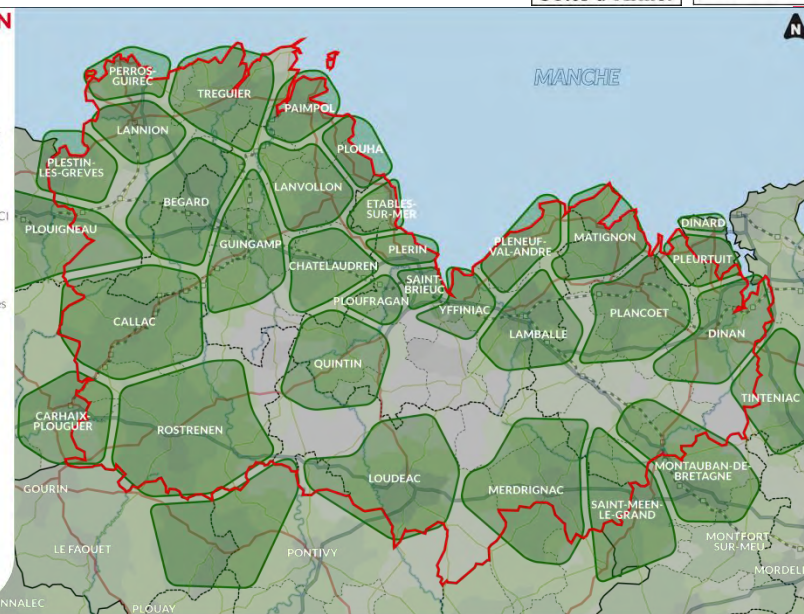


SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

ACCESSIBILITÉ BASSINS DE CENTRALITÉ

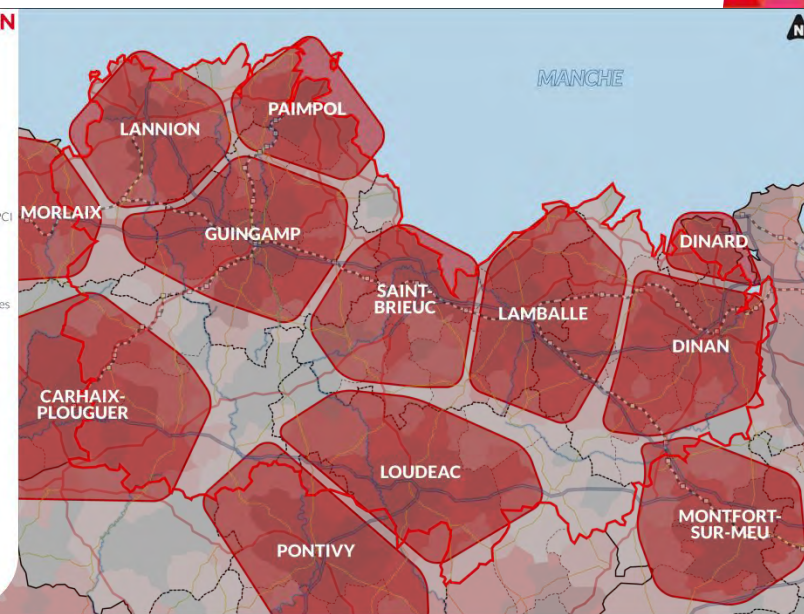
Département des Côtes d'Armor
Périmètre d'étude

Limites administratives
Département Pays EPCI

Réseaux & Infrastructures
Réseau à caractère autoroutier
Réseau routier principal
Réseau routier secondaire
Réseau ferré
Fleuves & rivières

Bassin de services de centralité

Source : BPE / GEE, 2013
ROUGE VIF territoires
Cartographie Roger Vif Territoires, 2015



3. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

Bassins de services

- La superposition des bassins de services permet d'avoir une lecture synthétique du fonctionnement territorial.
- Elle permet aussi d'identifier les secteurs où l'offre de service souffre d'un manque de structuration et où les enjeux d'accessibilité sont prégnants : de Quintin à Callac, de Guingamp à Rostrenen, sur les espaces franges sud du bassin de Saint-Brieuc et nord de Loudéac, au sud du Pays de Dinan ou à l'est du Centre-Bretagne.
- En revanche, elle permet de mesurer l'imbrication des fonctions et bassins de services qui maillent la partie littorale du département.

SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

ACCESSIBILITÉ BASSINS DE CENTRALITÉ

Département des Côtes d'Armor
Périmètre d'étude

Limites administratives

Département Pays EPCI

Réseaux & Infrastructures

Réseau à caractère autoroutier
Réseau routier principal
Réseau ferré
Réseau routier secondaire
Fleuves & rivières

Bassin de services de centralité



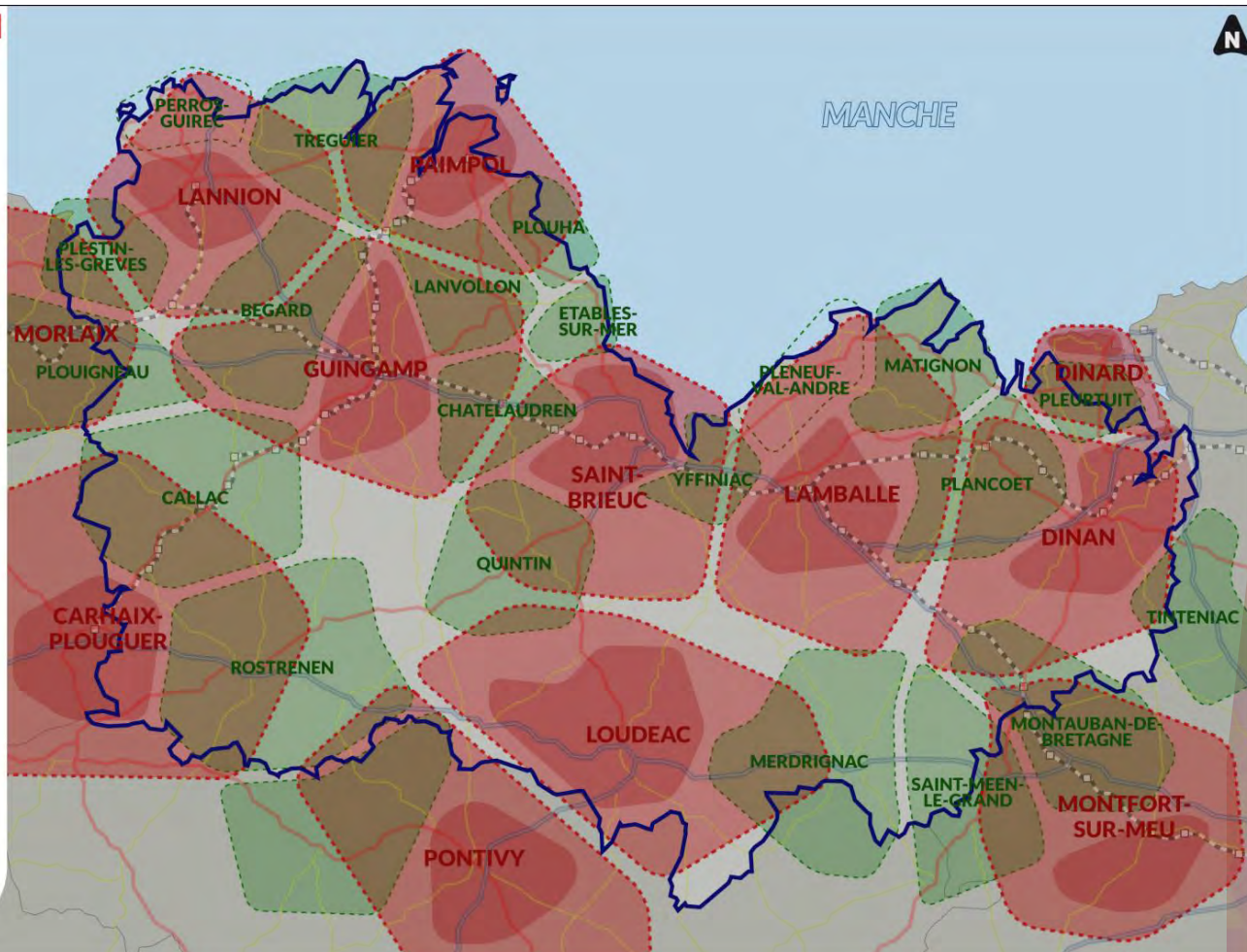
Bassin de services intermédiaires



Source : BPE INSEE, 2013

25 km

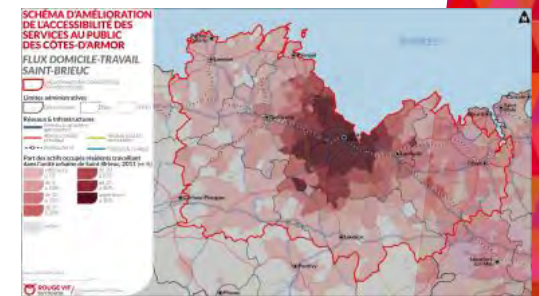
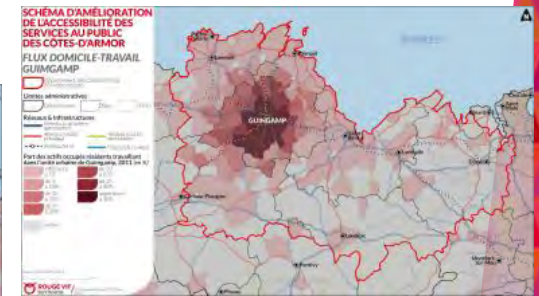
ROUGE VIF territoires
© Cartographie Rouge Vif Territoires, 2015



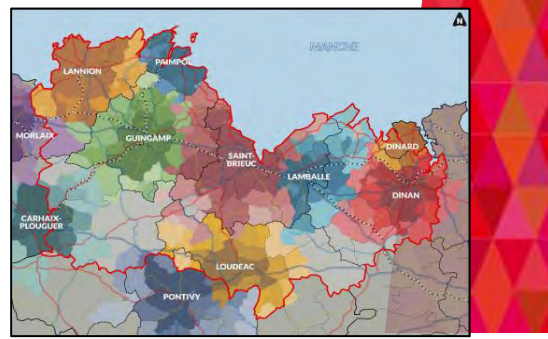
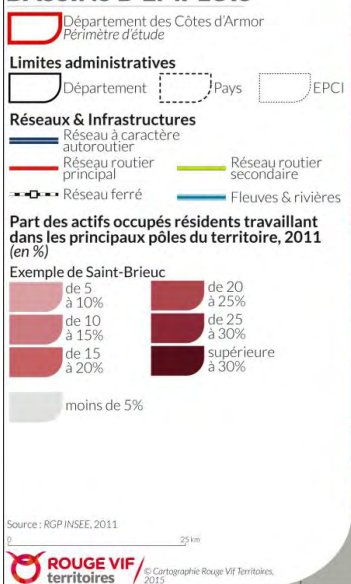
3. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

Bassins d'emplois

- De nombreuses études ont aujourd'hui démontré l'importance des déplacements domicile-travail pour la consommation en services. Il est donc nécessaire d'intégrer les mobilités vers les pôles d'emplois pour ajuster la lecture des bassins de service et d'emplois.
- Cette approche permet de réévaluer l'influence des principaux pôles du département qui concentrent, en lien avec la tertiarisation de l'économie, les emplois, notamment attractifs, du département. Les flux vers Saint-Brieuc permettent ainsi de mesurer l'influence de la préfecture sur les franges est du Pays de Guingamp ou sur les franges nord du Pays de Centre Bretagne.
- De même, le rayonnement de Guingamp ou Lannion sont affirmés sur leur Pays respectif.



SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR FLUX DOMICILE-TRAVAIL BASSINS D'EMPLOIS



3. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICES

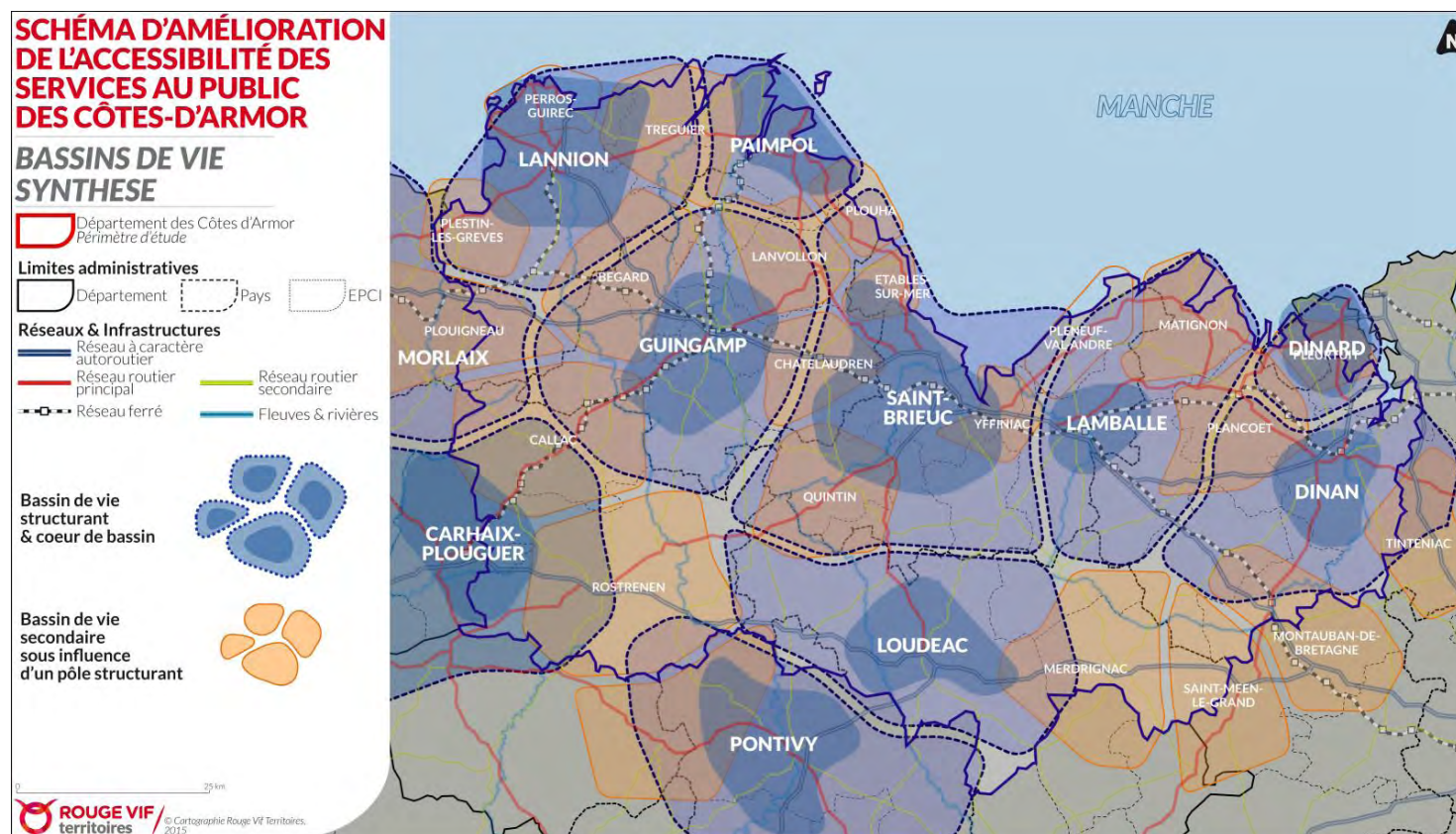
Bassins de vie

■ Au croisement des bassins théoriques de services (selon les temps d'accès au pôle le plus proche) et des bassins d'emplois, il est possible de dresser **une lecture des bassins de vie** qui organisent le territoire costarmoricain. On distingue ainsi :

■ **Des bassins de vie structurés autour d'un pôle de centralité et confortés pas des pôles intermédiaires intégrés assurant l'équilibre avec les bassins limitrophes** : Saint-Brieuc (avec Quintin, Yffiniac, Etables, Plouha, ou Châtelaudren), Guingamp (avec Callac, Bégard, Lanvollon), Lannion (avec Tréguier, Perros-Guirec ou Bégard) et dans une moindre mesure les bassins de Carhaix, Paimpol, Dinan, Lamballe ou Dinard. L'absence localisée de pôle relais de niveau intermédiaire marque ponctuellement des enjeux d'accessibilité au sein de ces bassins de vie.

■ Au sud, **le bassin de Loudéac** s'appuie sur son pôle de centralité et rayonne sur un bassin où les enjeux d'accessibilité sont marqués.

■ Enfin, au sud **des secteurs apparaissent comme déconnectés des grands bassins de vie**. Les pôles intermédiaires doivent y assument des fonctions renforcées au regard de leur poids : bassin de **Rostrenen** (vers Quintin), sud-est du département soumis au desserrement de Rennes (entre **Merdrignac** et **Caulnes**).



4 CROISEMENT DE L'OFFRE & DE LA DEMANDE



4. CROISEMENT DE L'OFFRE & DE LA DEMANDE

Dynamiques démographiques & offre de services

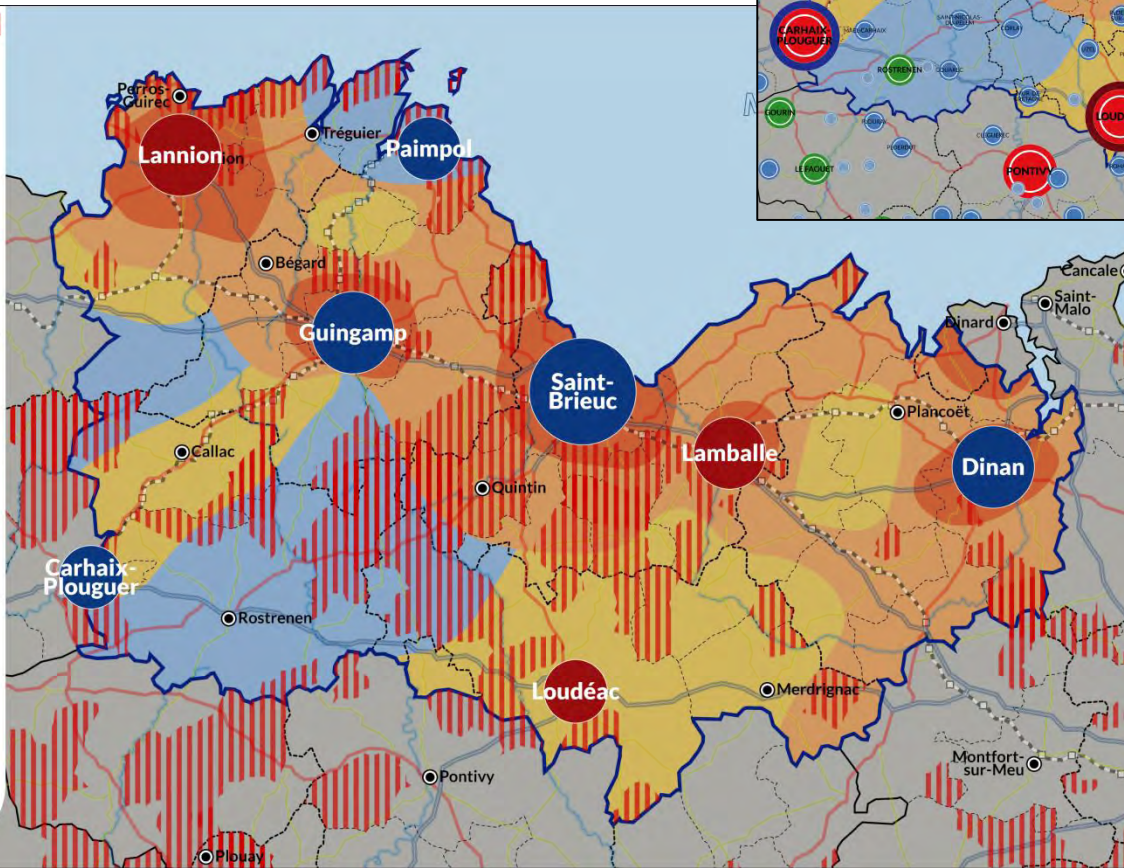
La superposition des secteurs en croissance démographique et de l'organisation territoriale des services fait apparaître un certain nombre d'enjeux :

- Des problématiques d'accessibilité aux services sur les espaces périurbains éloignés des grands pôles avec des enjeux de renforcement des pôles intermédiaires relais et du maillage de proximité
- Des espaces ruraux en reprise démographique (nord du Centre Bretagne, intervalle de Guingamp-Carhaix, etc.) avec un maillage rural de proximité à renforcer



SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES & OFFRE DE SERVICES

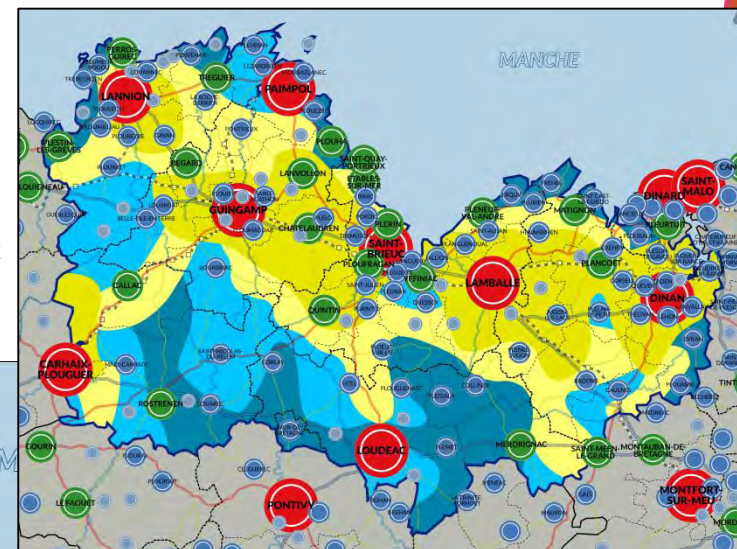


4. CROISEMENT DE L'OFFRE & DE LA DEMANDE

Potentails de mobilités & offre de services

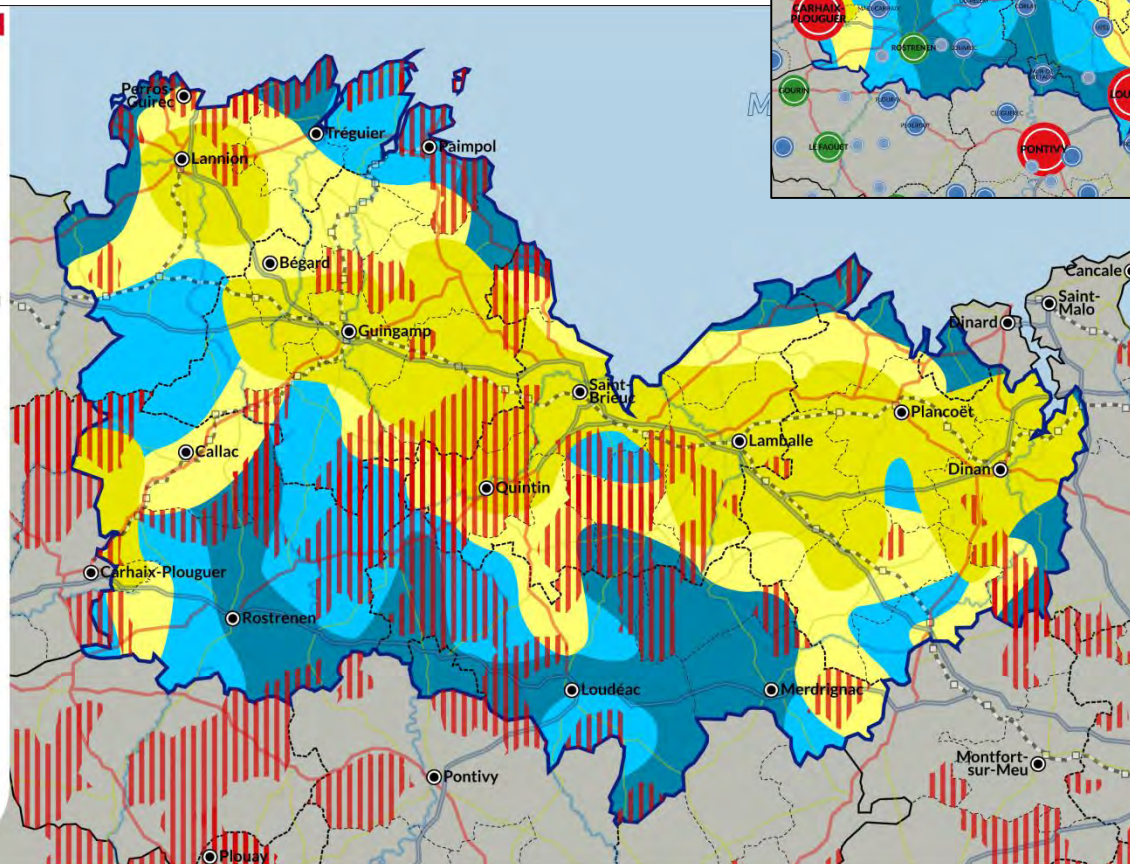
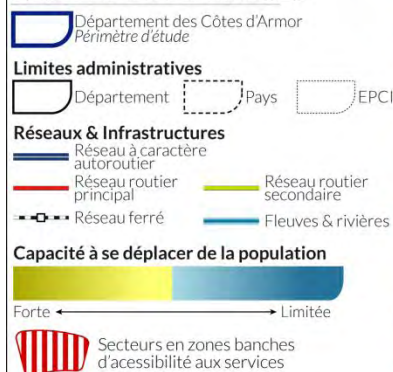
La superposition des potentiels de mobilité et de l'organisation territoriale des services fait apparaître un certain nombre d'enjeux :

- Une bande littorale relativement « enclavée », notamment en transport collectif, avec des communes en zones blanches.
- Des territoires ruraux (Centre et Centre-Ouest Bretagne) enclavés avec un maillage peu dense et de nombreux secteurs en zones blanches
- Des secteurs périurbains ,certes mobiles, mais marqués par des problématiques d'accès aux services et une très forte dépendance à la voiture individuelle



SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

INDICATEUR DE MOBILITÉ & OFFRE DE SERVICES

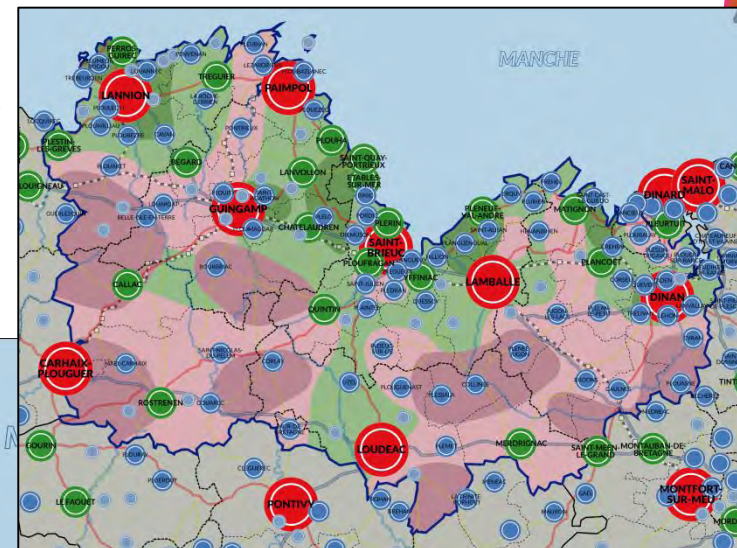


4. CROISEMENT DE L'OFFRE & DE LA DEMANDE

Potentiels de précarité & offre de services

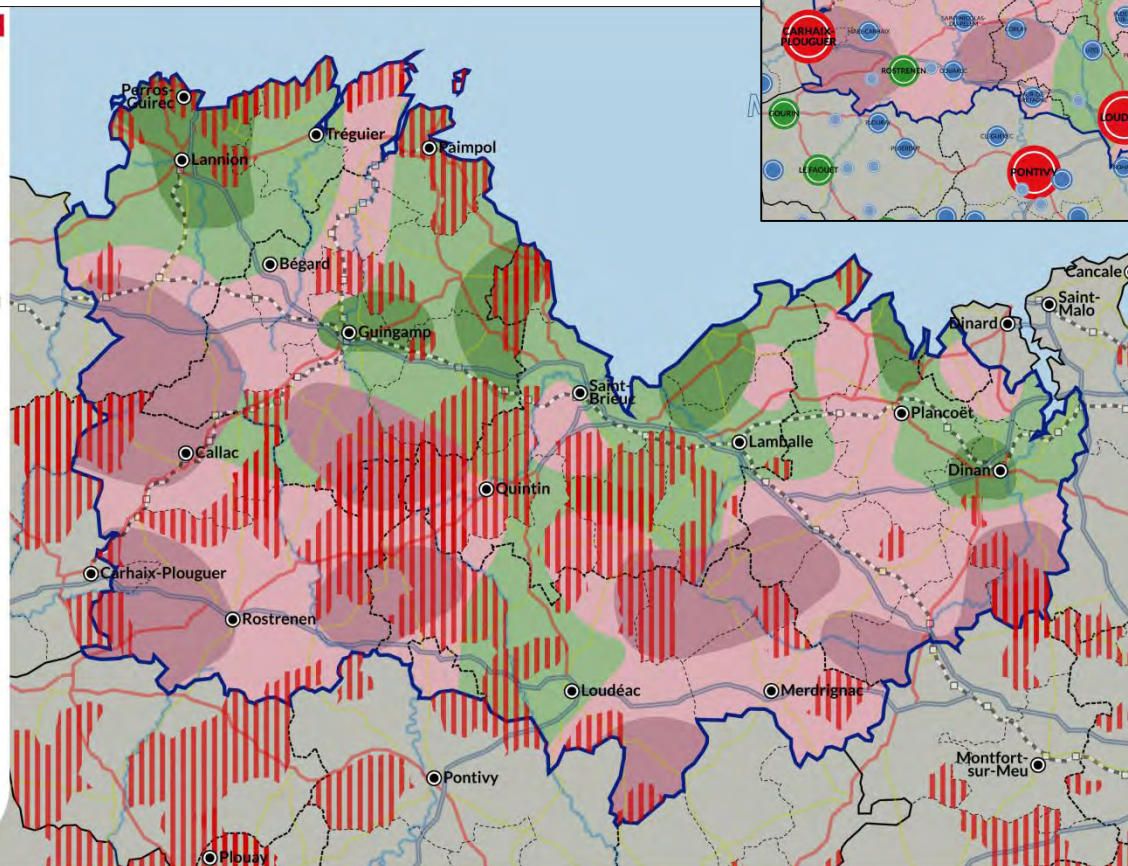
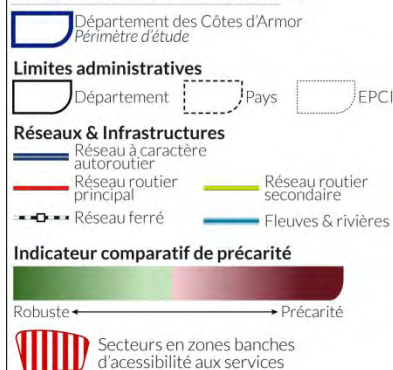
La superposition des potentiels de précarité sociale et de l'organisation territoriale des services fait apparaître un certain nombre d'enjeux :

- Une bande littorale relativement « aisée » pour « supporter » les zones d'éloignement aux services (à l'exception d'une bande Lézardrieux) ... mais une problématique du vieillissement qui devrait renforcer les enjeux d'accessibilité aux services
- Concentration des enjeux de précarité et d'accès aux services sur les grandes couronnes périurbaines (sud Saint-Brieuc, sud Dinan, autour de Guingamp) et surtout sur des espaces ruraux enclavés (entre Loudéac et Carhaix, et dans une moindre mesure entre Loudéac et Dinan)



SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

INDICATEUR DE PRECARITÉ & OFFRE DE SERVICES



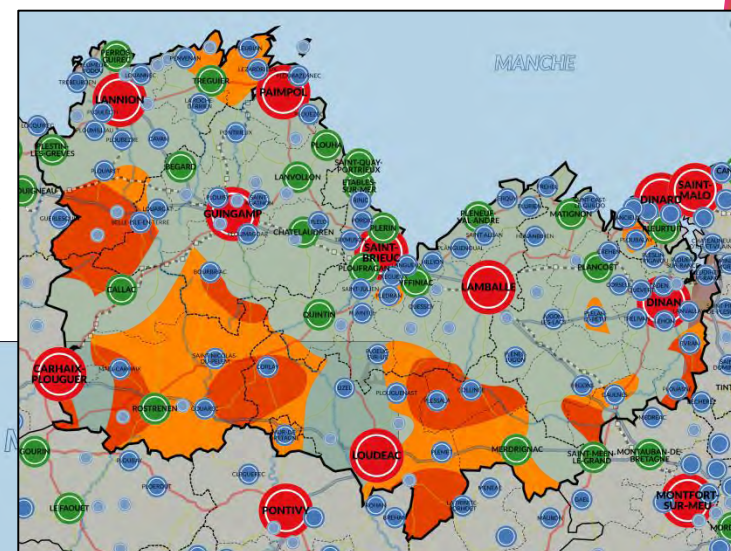
Source : RGP INSEE & DGI, 2011
25 km

4. CROISEMENT DE L'OFFRE & DE LA DEMANDE

Potentiels de précarité et de mobilité & offre de services

La superposition des secteurs cumulant faibles potentiels de précarité et de mobilité et de l'organisation territoriale des services fait apparaître un certain nombre d'enjeux :

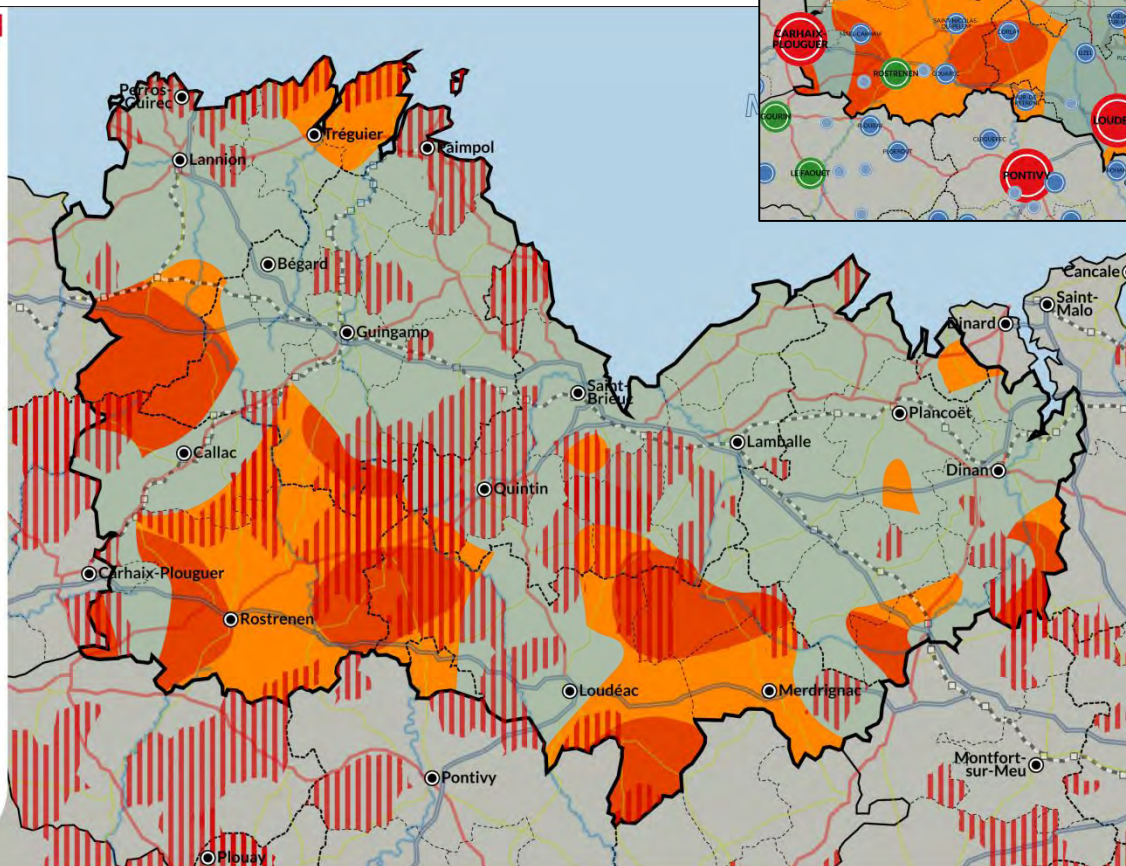
- Des secteurs à enjeux relativement peu dotés en fonctions intermédiaires et de centralité avec une priorité à donner au renforcement des pôles de Rostrenen, Médrignac ou Tréguier, ainsi qu'aux pôles limitrophes de ces secteurs (Quintin ou Callac, mais aussi Loudéac)
- Superposition totale des enjeux sur les franges des CC CIDERAL et Kreiz-Breizh (entre Corlay et Gouarec), autour de Plessala et sur la bande littorale au nord de Tréguier



SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

INDICATEURS CUMULÉS DE PRECARITÉ & MOBILITÉ & OFFRE DE SERVICES

- Département des Côtes d'Armor
Périmètre d'étude
- Limites administratives
Département Pays EPCI
- Réseaux & Infrastructures
Réseau à caractère autoroutier
Réseau routier principal
Réseau ferré
Réseau routier secondaire
Fleuves & rivières
- Enjeux cumulés de précarité et d'accessibilité
- Forts enjeux cumulés de précarité et d'accessibilité
- Secteurs en zones bandes d'accessibilité aux services



4. CROISEMENT DE L'OFFRE & DE LA DEMANDE

Croisement de l'offre et de la demande - Synthèse

Superposition des dynamiques démographiques, des zones blanches d'accessibilité aux services et des bassins de services

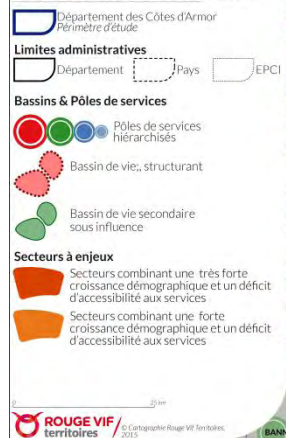
Fait apparaître un certain nombre d'enjeux territoriaux où la croissance de population s'observe dans des territoires pourtant sous-dotés et éloignés des fonctions de services

Territoires à enjeux :

- Proches couronnes périurbaines de Loudéac, Guingamp, Lannion ou Lamballe
- Franges de l'aire urbaine rennaise au sud-est du département des Côtes d'Armor
- Partie ouest de la baie de Saint-Brieuc (vers Paimpol)
- Grande couronne périurbaine au sud du bassin de Saint-Brieuc en direction de Quintin (à l'ouest) ou de Callac (à l'est)
- Communes attractives aux franges du bassin de Callac

SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES & D'ACCESSIBILITÉ AUX FONCTIONS DE SERVICES



Superposition des enjeux sociaux, des zones blanches d'accessibilité aux services et des bassins de services

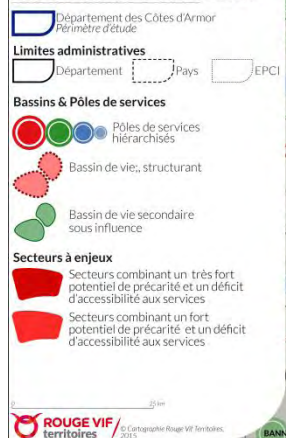
Fait apparaître un certain nombre d'enjeux territoriaux où les enjeux sociaux (structure sociale, structure par âge) se cumulent de manière incompatible avec une accessibilité pourtant limitée aux services.

Territoires à enjeux :

- Communes isolées des franges de l'aire urbaine rennaise au sud-est du département des Côtes d'Armor
- Presqu'île de Lézardrieux
- Bassin de Quintin
- Communes fragiles aux franges des bassins de Callac et de Rostrenen ou Loudéac
- Secteur rural à l'intervalle de Loudéac et Saint-Brieuc entre Collinée et Plœuc-sur-Lié

SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

ENJEUX SOCIAUX & D'ACCESSIBILITÉ AUX FONCTIONS DE SERVICES



Croisement de l'offre et de la demande - Synthèse

Superposition des potentiels de mobilités, des zones blanches d'accessibilité aux services et des bassins de services

Fait apparaître un certain nombre d'enjeux territoriaux où le potentiel de mobilités des habitants et des territoires apparaît insuffisant au regard de l'état de l'accessibilité aux services

Territoires à enjeux :

- Bande littorale de la côte de Granit rose des bassins de Lannion et Paimpol
- Proches couronnes urbaines de Saint-Brieuc et Loudéac
- Communes éloignées aux franges des bassins de Callac et de Rostrenen
- Franges sud du bassin de Saint-Brieuc : secteur de Quintin et secteur de Plessala-Collinée
- Franges est et ouest du bassin de Loudéac

SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

ENJEUX DE MOBILITÉ & D'ACCESSIBILITÉ AUX FONCTIONS DE SERVICES

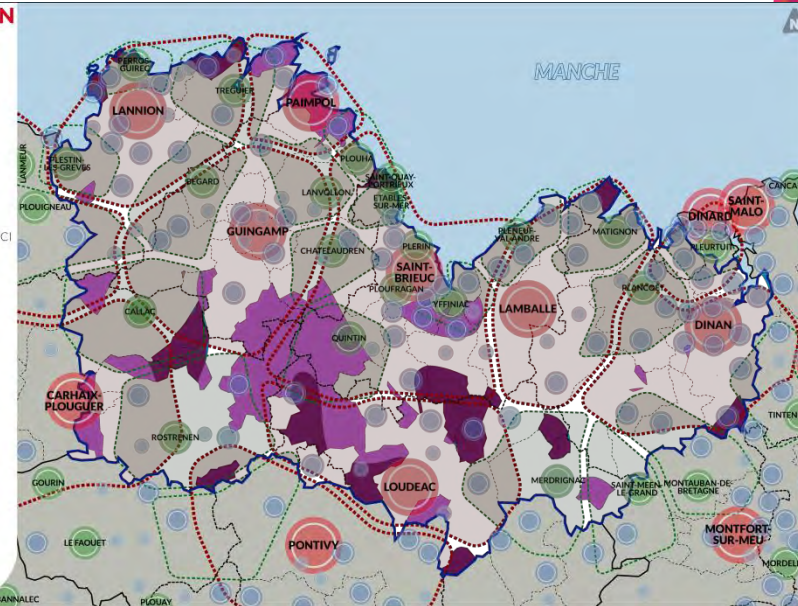
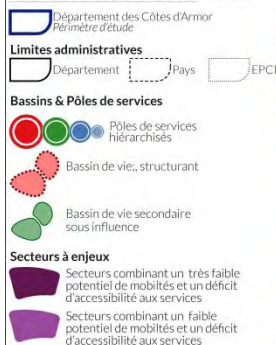
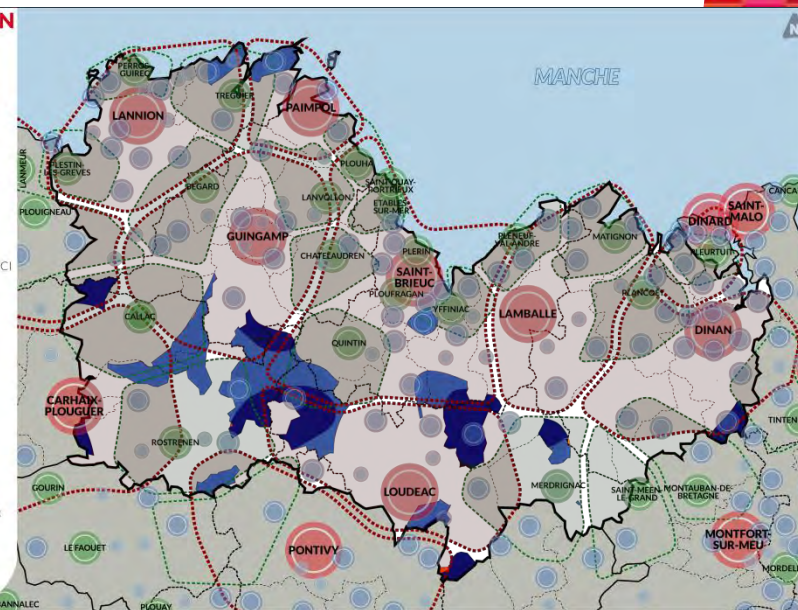
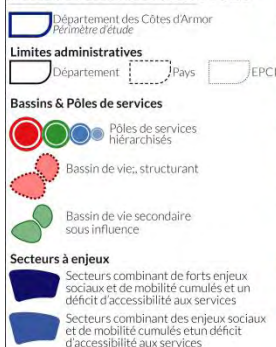


SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

CROISEMENT DES ENJEUX SOCIAUX, DE MOBILITÉ & D'ACCESSIBILITÉ AUX FONCTIONS DE SERVICES



Superposition des enjeux sociaux et de mobilités, des zones blanches d'accessibilité aux services et des bassins de services

Fait apparaître un certain nombre d'enjeux territoriaux où le cumul des enjeux sociaux et de précarité va de pair avec une accessibilité limitée aux services

Territoires à enjeux :

- Presqu'île de Lézardrieux
- Croisement des franges éloignées du sud du bassin de Guingamp, du sud-ouest du bassin de Saint-Brieuc et ouest de Loudéac en périphérie des influences des bassins intermédiaires de Callac, Rostrenen et Quintin
- Croisement des franges éloignées du sud-est du bassin de Saint-Brieuc et nord-est de Loudéac autour des pôles ruraux de Plessala, Collinée ou Plœuc-sur-Lié.

4. CROISEMENT DE L'OFFRE & DE LA DEMANDE

Croisement de l'offre et de la demande - Synthèse par Pays

PAYS SAINT-BRIEUC

- ✓ Offre de centralité structurée autour de Saint-Brieuc, et dans une moindre mesure de Lamballe, et complétée par des pôles relais (Quintin, Etables-sur-Mer, Yffiniac) et un dense maillage de proximité.
- ✓ Malgré le bon maillage de proximité en périphérie de Saint-Brieuc, enjeux d'accessibilité (et donc de développement) aux fonctions supérieures (intermédiaires et de centralité) pour les couronnes périurbaines en extension (CC Quintin Communauté, CC Centre Armor, CC Pays de Moncontour) qui indiquent la nécessité de conforter certaines polarités comme Quintin.
- ✓ Enjeu de redynamisation du centre-ville de Saint-Brieuc
- ✓ Bassin de vie de Saint-Brieuc qui tend à s'étendre et soulève des questions d'organisation des réseaux de transport et des pratiques de mobilité pour l'accès aux services

PAYS DINAN

- ✓ Globalement bon maillage en services, mais moins dense et moins structuré pour les fonctions supérieures au sud de Dinan malgré des dynamiques démographiques aujourd'hui assez soutenues (desserrement de l'aire urbaine de Rennes) avec nécessité de renforcer certaines polarités comme Broons.
- ✓ Franges sud plus éloignées des fonctions de services également marquées par une part plus importante de seniors et des revenus médians assez faibles
- ✓ Renouveau et rajeunissement de la population au sud du Pays avec un défi fort d'adaptation de l'offre de services aux besoins des nouveaux habitants
- ✓ Enjeu d'organisation des mobilités collectives vers les fonctions supérieures de Saint-Brieuc ou Rennes

PAYS GUINGAMP

- ✓ Globalement bon maillage de pôles de services organisés autour de Guingamp et Paimpol et complétés par des pôles secondaires (Begard, Châtelaudren, Lanvollon).
- ✓ Franges sud (au sud de Bourbriac) et nord (presqu'île de Lézardrieux) marquées par un certain éloignement aux fonctions de services. Enjeu également sur les couronnes périurbaines de Guingamp et Paimpol.
- ✓ Fragilités des pôles structurants de Guingamp et Paimpol avec enjeu fort de redynamisation

4. CROISEMENT DE L'OFFRE & DE LA DEMANDE

Croisement de l'offre et de la demande - Synthèse par Pays

PAYS TREGOR- GOELO

- ✓ Bon maillage de services organisé autour de Lannion, de pôles d'équilibres (Perros-Guirec, Tréguier, Plestin) et d'un réseau de pôles de proximité qui ne laissent que très peu de communes en zones blanches à l'exception de la bande littorale.
- ✓ Concentration des enjeux d'accessibilité aux services au sud de Plouaret et de la RN12 et sur le secteur de la presqu'île de Lézardrieux, confortée par la présence d'enjeux sociaux (bas revenus, surreprésentation des seniors, faible renouvellement démographique, etc.)
- ✓ Concentration de seniors sur la côte et nécessité d'adapter l'offre de services y compris en termes de pratiques de mobilités
- ✓ Difficultés économiques récentes du secteur des télécommunications

PAYS CENTRE BRETAGNE

- ✓ Rôle structurant et position centrale de Loudéac pour le Pays et pour l'ensemble du sud costarmoricain.
- ✓ Intérêt de développer des complémentarités avec Pontivy
- ✓ Présence d'un maillage des pôles de services de proximité à conforter sur des secteurs en croissance démographique le long de la D700 (Uzel, Plouguenast) ou à l'est du territoire (Merdrignac). Secteurs marqués par un rajeunissement de la population et une nécessaire adaptation de l'offre.
- ✓ Difficulté d'accès à des services intermédiaires autour de Corlay et Collinée
- ✓ Importance des enjeux sociaux sur les franges rurales est et ouest du Pays
- ✓ Faible potentiel de mobilité à combler sur des secteurs éloignés des fonctions de services, notamment à l'ouest du Pays (entre Corlay et Mur-de-Bretagne)

PAYS CENTRE OUEST BRETAGNE

- ✓ Dépendance du territoire à des fonctions de centralité extérieures (Carhaix, Loudéac, Guingamp)
- ✓ Importance des complémentarités/liens avec Carhaix existants et nécessité de les conforter
- ✓ Vaste zone blanche pour l'accès aux services de centralité au nord avec un enjeu de redynamisation des pôles d'équilibres en déclin (Callac et Rostrenen) et des pôles locaux (Mael-Carhaix, Gouarec, Saint-Nicolas-du-Pélem) en zones blanches de centralité
- ✓ Enjeu de développement/valorisation des réseaux de transport pour une population socialement fragile, vieillissante et peu mobile, y compris vers les pôles situés au nord du département

5

ANALYSE THEMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

Méthodologie Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

Sommaire de l'analyse thématique de l'offre de services

La présente partie du diagnostic s'organise par thématique de services. Sont analysés :

5.a Services publics & Action sociale	p 65
5.b Services Enfance/Education/Jeunesse	p 101
5.c Services de santé	p 106
5.d Services culture, sport et loisirs	p 111
5.e Services commerciaux	p 116

5

a

ANALYSE THÉMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

Services publics & Action Sociale

Méthodologie Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

Le choix des thématiques

Dans un premier temps, la Préfecture et le Conseil départemental ont choisi de définir les thématiques à cibler en priorité dans le cadre de cette démarche :

- **Les services publics**
- **L'action sociale**

Ce choix répond aux préoccupations des deux maîtres d'ouvrage :

- Le focus thématique retenu permet de cibler les champs où les deux maîtres d'ouvrage ont directement **compétence**. Le travail de diagnostic doit permettre de poser les enjeux et défis en lien avec les services sur lesquels ils auront ensuite la vocation et les moyens d'agir. Il ne s'agit pas de minimiser les enjeux d'accessibilité qui concernent les autres services au public, mais une telle démarche ne doit pas non plus susciter des besoins et des attentes qui ne pourraient être satisfaits. Pour autant, le travail d'analyse de l'organisation territoriale de l'offre de services porte sur l'ensemble des services à la population et permet d'identifier des secteurs déficitaires en services où les enjeux d'accessibilité sont plus forts. Ces éléments devront notamment permettre d'orienter les politiques territoriales de l'Etat (DETR, etc.) ou du Conseil départemental (Contrats Départementaux de Territoire).
- Pour la Préfecture, la volonté affichée du gouvernement de développer **les sites mutualisés de services au public**, notamment en services publics, incite à mener un focus sur la problématique d'accessibilité aux services publics. Les articulations et les complémentarités avec les structures existantes (maisons des services publics labellisées ou non) constituent une évidente priorité en termes de réflexion stratégique.
- Enfin, **l'action sociale** est au cœur des compétences du Conseil départemental. La prise en compte des besoins de la population en lien avec des territoires concentrant les problématiques socio-démographiques incite à accentuer les réflexions autour de ces services.

Afin de répondre aux exigences de la loi NOTRe, les **autres grandes thématiques ont également été traitées mais de manière plus synthétique dans l'objectif de faire ressortir les principaux enjeux thématiques**. Sont ainsi abordées les grands types de services suivants :

- Services liés à la petite enfance et l'éducation
- Services de santé
- Services liés à la culture, aux sports et aux loisirs
- Services commerciaux



Méthodologie

Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

PRESENTATION DE LA POSTE

Organisation de La Poste

Le Groupe La Poste est aujourd'hui organisé en 5 branches : Réseau (maillage territorial et présence physique, « points de contacts »), Service Courrier (facteurs), Banque Postale, GéoPost (service de colis) et Numérique (développement des usages du numérique en interne et en externe)

Localement, les Côtes d'Armor sont intégrées à la Direction Haute-Bretagne avec l'Ille et Vilaine.

Les Missions de La Poste

La loi du 2 juillet 1990 confie au Groupe La Poste quatre missions de service public :

- Distribution du **courrier** 6/7 jours avec une péréquation tarifaire
- **Offre bancaire** pour tous
- Soutien à la **presse**
- **Aménagement du territoire** dans les zones rurales (au sens INSEE) et les Zones Urbaines Sensibles selon quelques grands principes :
 - 17 000 points de contacts au minimum sur le territoire national
 - 90% de la population à moins de 5 kilomètres et à moins de 20 minutes d'un service de La Poste
 - Possibilité d'adapter l'offre de service selon le volume d'activité notamment en termes d'horaires et/ou en termes de statut des points de contacts (bureau communal, agence communal, relais commerçant). A noter que le changement de statut qui s'intègre dans des logiques de mutualisation (notamment de moyens) ne peut se faire qu'avec l'aval de la commune qui accueille le service.

Stratégie 2014-2020

La stratégie actuelle a été définie pour 2014-2020 autour d'un double constat de nécessité de rupture avec un modèle économique non pérenne et d'adaptations liées aux technologies et au numérique

Entre 2008 et 2012, La Poste observe une baisse -50% de volumes de transport (de 18 à 9 milliards d'unités) et une baisse notable de la fréquentation des bureaux de Poste (-5 à -7% de fréquentation au guichet). Ces évolutions ont eu un effet direct sur le chiffre d'affaire ainsi que sur la capacité de développement.

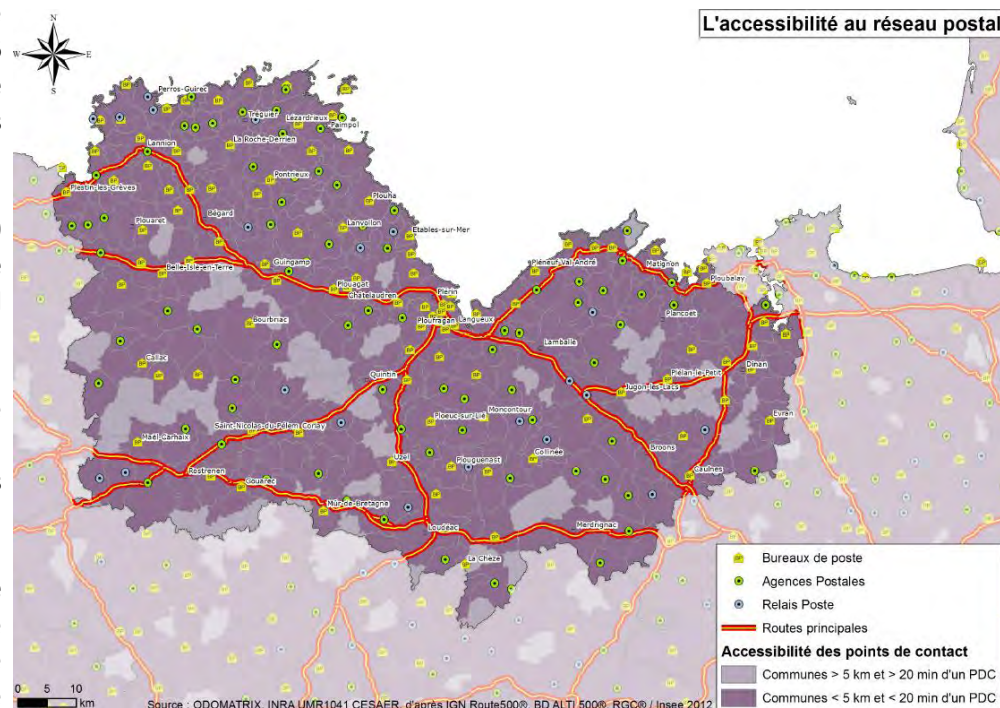
Incité par les deux actionnaires majoritaires (Etat et Caisse-des-Dépôts), La Poste développe une stratégie capable de redynamiser les résultats du groupe à travers un renforcement de l'activité Banque Postale (aux dépens de la branche courrier) et le développement de nouveaux services. Par ailleurs, il est émis le souhait d'une baisse des charges de fonctionnement, notamment sur la gestion du patrimoine immobilier.

1. Organisation territoriale de l'offre de service (au premier semestre 2015)

- La présence territoriale de La Poste est définie par le troisième **Contrat de Présence Postale Territoriale** signée pour 3 ans (2014-2020) entre l'Etat, La Poste et l'Association des Maires de France.
- Au 1er janvier 2015, le réseau de La Poste dans le département des Côtes d'Armor compte **222 points de contact**, répartis en trois catégories en fonction de leur mode de gestion ou de leur offre de services :
 - 122 Bureaux de poste** en gestion directe
 - 78 Agences Postales Communales (APC) ou Intercommunales (API)** gérées par des agents territoriaux dans le cadre de conventions de partenariat signées entre La Poste et les communes ou intercommunalités
 - 22 Relais Poste (RP)** gérés par des commerçants dans le cadre de conventions de partenariat signées entre La Poste et des partenaires privés.

2. Accessibilité au réseau postal

- Au 1er janvier 2015, le maillage du réseau de La Poste dans le département des Côtes d'Armor permet à **94.6 % de la population d'avoir accès à un des 222 points de contact postal situé à moins de 5 kilomètres et à moins de 20 minutes** de trajet automobile ; la norme nationale étant fixée à 90% de la population,
- Les communes au-delà des limites de 5 kilomètres et 20 minutes regroupent **5.4 % de la population de ce département dans des franges rurales situées au sud de la RN12 ou sur le Pays de Dinan.**
- La Poste répond à ces objectifs de couverture de zonages prioritaires avec :
 - 4 bureaux de Poste présents dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS)** de Saint-Brieuc (3,3% de la population)
 - 33 points de contacts dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)** du département (plus de 50 000 habitants essentiellement situées dans le quart sud-ouest du département et autour de Médrignac.

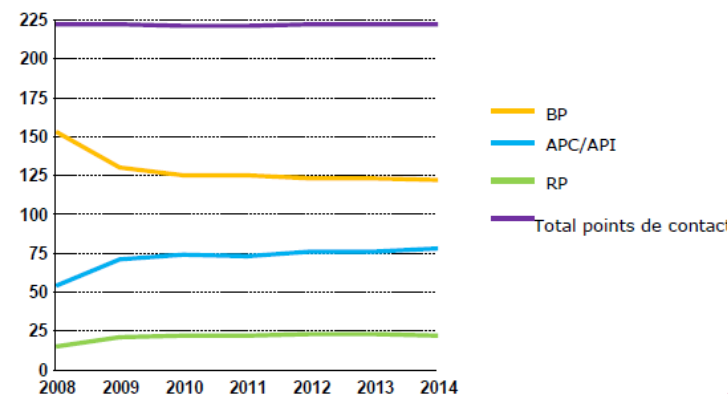


LA POSTE

3. Perspective d'évolution du maillage territorial de La Poste

- Les stratégies de présence territoriale de la Poste ont permis de **faire évoluer les formes de présence sur le département avec le développement des Agences Postales, et dans une moindre mesure des Relais Poste**, aux dépens d'une trentaine de Bureaux de Poste.
- Ces évolutions s'inscrivent en cohérence avec les dispositions affichées dans les trois générations de **Contrat de Présence Postale Territoriale**. Ils ont permis de redéfinir les responsabilités partagées entre La Poste, garante de la qualité du service, et les collectivités qui doivent mettre en œuvre les conditions de présence et de maintien de l'offre, notamment sur la gestion des locaux et du personnel. La Poste incite donc les territoires à la transformation des Bureaux de Poste en Agence Communale ou Relais Commerçants afin de maintenir une offre de qualité.
- Dans le respect de la norme d'accessibilité fixée par la loi en matière d'aménagement du territoire (seuil d'accessibilité de 5 kilomètres et de 20 minutes), toute évolution du maillage postal dans le département fait l'objet d'un dialogue préalable en externe avec les représentants des communes ou groupements de communes concernés au sein de la **Commission Départementale de Présence Postale Territoriale**.
- La réflexion collective doit s'appuyer sur **un travail partagé de diagnostic** et doit comprendre au minimum des données relatives à l'activité économique, à l'évolution démographique, à l'offre et à l'accessibilité des services au public, aux projets de développement du territoire concerné, une analyse de l'évolution de l'activité du point de contact concerné et une analyse de la cohérence de l'offre postale à l'échelle intercommunale ou du bassin de vie
- Les années à venir devraient marquer la poursuite de cette tendance à la restructuration des Bureaux de Poste.

Evolution des points de contact 2008 - 2014



4. Stratégie en faveur de l'accessibilité

- Au-delà des logiques de réorganisation territoriale, la Poste propose différentes évolutions en faveur d'une amélioration des services proposées ou de l'offre territoriale de services :
- Logique de **mutualisation** (locaux, humains) avec d'autres prestataires de services publics (bornes multiservices, agents polyvalents, etc.), notamment dans le cadre de la volonté du gouvernement de créer 1 000 nouveaux sites mutualisés de services publics en zones rurales et pour laquelle La Poste souhaite mettre ces locaux à disposition.
- Mise à disposition de **tablettes numériques** dans de nombreux points d'accueil qui permettent d'accéder en ligne aux services de La Poste et d'autres services publics.
- Déploiement du service « Cohésion » (payant) qui confère au facteur **un rôle de lien social** (pour la livraison de médicaments, l'accompagnement des démarches administratives) pour des personnes isolées



LA POSTE



Méthodologie

Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

PRESENTATION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Caisse nationale des allocations familiales

La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) forme la branche « famille » de la Sécurité sociale française, qu'elle gère au travers le réseau formé par les 102 caisses d'allocations familiales (CAF).

La CNAF bénéficie à plus de 11 millions d'allocataires pour lesquels elle verse directement ou indirectement, des aides en faveur de la famille (prestations familiales et aide au logement) et des ménages précaires (revenu de solidarité active et allocation adulte handicapé).

Les quatre grands domaines d'intervention de la branche Famille sont :

- **Petite Enfance** dans l'accompagnement des familles lors de l'arrivée de jeunes enfants (prime à la naissance, allocations, aides à l'accueil individuel ou collectif)
- **Enfance-Jeunesse** dans l'accompagnement de la vie des familles (allocation familial, complément familial, allocation de rentrée scolaire, aides au temps libre, accompagnement de la fonction parentale)
- **Solidarité & Insertion** à travers le versement des minima sociaux (principalement le Revenu de solidarité active (RSA) et l'Allocation aux adultes handicapés (AAH))
- **Logement & Cadre de Vie** à travers des aides au logement (aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement à caractère familial (ALF) allocation de logement à caractère social (ALS))

Caisse des allocations familiales des Côtes d'Armor

Dans le cadre de sa Convention d'objectifs et de gestion 2013-2017, la CAF définit trois priorités :

- Le développement volontariste de services aux familles réalisé autour de trois orientations : la correction des inégalités territoriales, la correction des inégalités sociales et une égale exigence de qualité pour l'accueil collectif et l'accueil individuel
- Une politique de service aux allocataires répondant aux nouveaux besoins des familles.
- Une production améliorée en associant les administrateurs des Caf et de la Caisse nationale, les équipes de direction, les agents et les allocataires au changement.

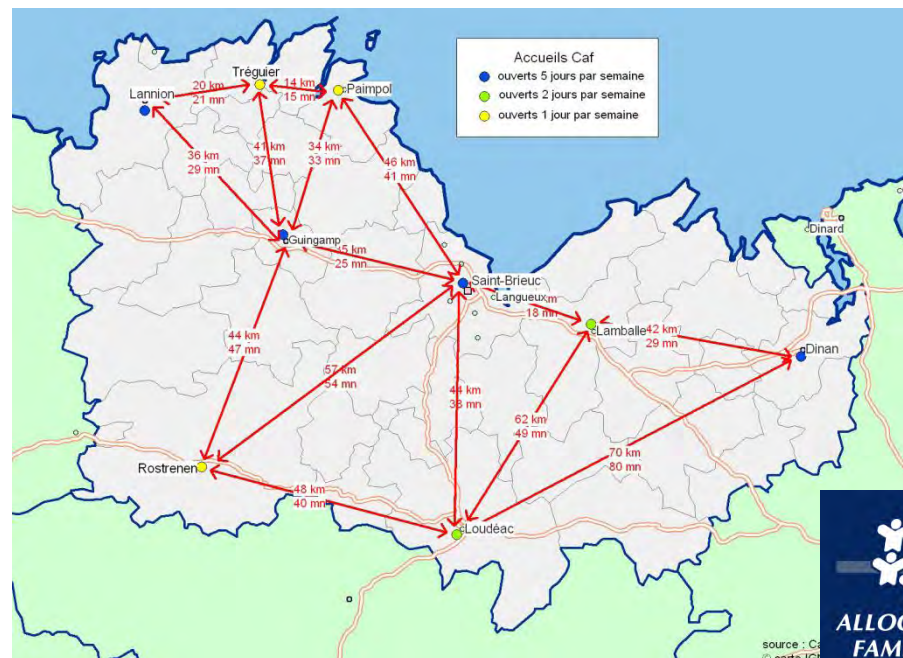
Sur ce dernier volet, la CAF souhaite développer la qualité des services aux allocataires à travers des exigences en termes des délais traitement du courrier, à travers la promotion des services en ligne et à travers le développement des services sur rendez-vous.

5. ANALYSE THEMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

1. Organisation territoriale de l'offre de services (au premier semestre 2015)

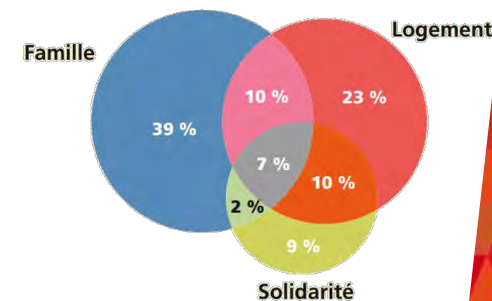
- Le département compte :
 - 4 centres ouverts 5 jours par semaine (Saint-Brieuc, Lannion, Guingamp et Dinan)
 - 2 centres ouverts 2 jours par semaine (Loudéac, Lamballe)
 - 1 centre ouvert 1 jour par semaine (Paimpol)
 - 2 centres ouverts une demi-journée par semaine (Tréquier et Rostrenen)
- Hormis le site de Saint-Brieuc, les centres CAF se trouvent dans des **locaux partagés** (cité administrative, intercommunalités, maison des services publics, etc.)
- Perspective de **fermeture de la permanence de Tréquier** avant l'été 2015. Les usagers fréquentent peu le site et se rendent aux CAF de Paimpol ou Lannion.
- Globalement, implantation et fonctionnement local en cohérence avec les besoins du territoire, à l'exception du **site de Loudéac** en sous-effectif.
- La CAF est également présent sur les territoires à travers **8 centres sociaux co-gérés** par la CAF : trois à Saint-Brieuc (Croix Saint-Lambert, Plateau, Point du Jour), Plédran, Dinan Guingamp, Lannion et Plérin.



2. Enjeux liés à la demande

- En 2013, la Caf des Côtes d'Armor a bénéficié à **plus de 90 000 allocataires** (soit 2 000 de plus qu'en 2009) et près de 247 000 personnes (dont plus de 111 000 enfants).
- Selon les aides versées, on compte plus de 17 000 allocataires percevant la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), plus de 40 000 percevant des allocations familiales, plus de 23 000 bénéficiaire d'une allocation de rentrée scolaire (ARS), plus de 10 000 une prestation logement, plus de 9 000 l'allocation adulte handicapé (AAH) et plus de 13 000 le revenu de solidarité active (RSA).
- Les dynamiques démographiques (croissance et reprise de la natalité) et les facteurs de fragilisation sociale (crise économique, chômage, etc.) pourraient **renforcer le nombre et la proportion de bénéficiaires des aides de la CAF sur le département des Côtes d'Armor**.

Répartition des allocataires selon la typologie des prestations perçues



3. Accueil du public et stratégie d'accessibilité

- Jusqu'en 2013, l'accueil du public est organisé sous plusieurs formes : accueil physique au siège et en permanences, accès aux bornes interactives sur site, accueil téléphonique et accueil sur rendez-vous pour le suivi de dossier spécifique. La CAF réinvente aujourd'hui sa politique d'accueil du public, s'appuyant notamment sur l'ouverture du nouveau siège (Ploufragan), l'amélioration de la plateforme téléphonique et de l'offre numérique ainsi que la volonté des partenaires prestataires de services de développer des points d'information/accueil sur le modèle des relais de services publics.
- Pour répondre aux défis posés par l'augmentation des demandes des allocataires et la réduction des effectifs, la Caf des Côtes d'Armor initie plusieurs chantiers qui visent à une relation de service renouvelée :
 - Déployer l'accès aux télé-services à partir du domicile des allocataires (téléphonie, internet) et sur site (bornes)
 - Accueillir les allocataires vulnérables avec des parcours attentionnés (accueil sur rendez-vous)
 - Revoir la doctrine d'accueil physique en privilégiant les gains de productivité (accueil sur rendez-vous)

Le choix de l'accueil sur rendez-vous

- Ces choix s'inscrivent dans une stratégie nationale et répondent à une rationalité économique de fonctionnement et la nécessité d'optimiser l'accompagnement proposé : 80% des contacts physiques ne nécessitaient pas la mobilisation d'un agent. Désormais, 80 à 90% des appels sont traités par numérique ou réorientés. Cette évolution permet d'optimiser les temps des accompagnants.

Le déploiement d'un accompagnement de proximité

- En termes territorial, la CAF souhaite développer une couverture territoriale de proximité de « Point Relais CAF » qui serait intégré à des lieux d'accueil existants (EPCI, maisons de services, mairie, etc.) et permettrait de doter chaque EPCI de la présence d'un agent de « niveau 1 » (orientation de l'usager) via une formation d'un agent communal ou intercommunal.
- Ce déploiement de proximité implique la mobilisation des moyens humains des collectivités en contre partie d'investissements matériels (informatiques, formulaires, formation) fournis par la CAF. La double répartition de la charge étant considérée comme une nécessité pour le maintien et le redéploiement de services publics sur des secteurs éloignés des services de la CAF.
- La CAF souhaite développer un maillage intercommunal global et jouera un rôle moteur sur des territoires prioritaires (ruraux, quartiers, etc.). Ce déploiement de proximité dépendra aussi de la capacité des collectivités à accompagner le projet.

4. Mise en cohérence des stratégies d'acteurs

- La mise en cohérence des stratégies des partenaires et prestataires de service apparaît comme un levier prioritaire pour améliorer l'accessibilité aux services et offrir aux usagers une vision claire de l'offre existante :
- L'Etat doit jouer un rôle « impulseur » et de sensibilisation des collectivités aux impératifs de la rationalisation et de la mutualisation
- Avec le Département, un rapprochement avec les Maisons du Département apparaît nécessaire pour le développement de points d'accueil en commun en faveur de la clarification des parcours des usagers
- Les autres prestataires de services publics (outils numériques, formation d'agentes territoriaux de premier niveau, maillage, appui sur des partenariats, accompagnement coordonné des publics, ...)





Méthodologie

Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

PRESENTATION DE L'ASSURANCE MALADIE ET DES CPAM

Les missions des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM)

Dans le cadre de sa mission de service public, les CPAM s'engagent à assurer l'accès de tous aux droits de l'assurance maladie. Ces missions sont de :

- **Affilier** les assurés sociaux et **gérer leurs droits** à l'assurance maladie
- **Traiter les feuilles de soins** et **assurer le service des prestations** d'assurance maladie et d'accidents du travail / maladies professionnelles
- **Développer une politique de prévention** et de promotion de la santé
- **Assurer une politique d'action sanitaire et sociale** par des aides individuelles aux assurés, en collaboration avec le service social des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), et des aides collectives au profit d'associations

Fonctionnement de l'Assurance Maladie et des CPAM

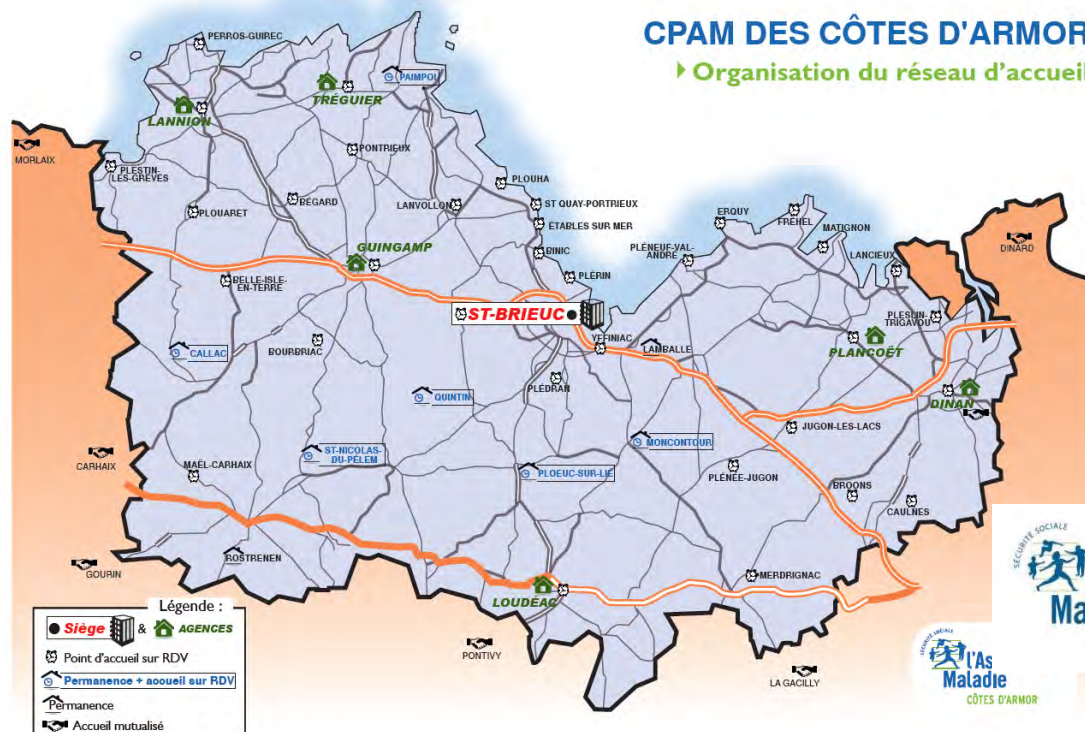
A l'échelle nationale, les branches maladie et accidents du travail - maladies professionnelles du régime général de Sécurité sociale sont gérées par la Caisse nationale de l'Assurance Maladie.

La mise en œuvre de ses missions s'appuie au niveau local sur 101 caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) réparties sur le territoire français.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

1. Organisation territoriale de l'offre de services (au premier semestre 2015)

- 7 Agences offrant un accueil ouvert du lundi au vendredi (Lannion, Tréguier, Guingamp, Loudéac, Dinan, Plancoët et Saint-Brieuc).
- Accès aux services numériques de l'Assurance maladie via 7 bornes multiservices présentes dans 6 des agences (seule l'Agence de Tréguier n'est pas équipée).
- Sept permanences combinant des plages d'accueil « tout venant » et un accueil sur rendez-vous, couvrant notamment les territoires au sud de la RN12.
- Une trentaine de points d'accueil occasionnels sur rendez-vous, principalement dans les mairies, complétant le maillage territorial (bande littorale, intervalles urbains).
- A noter l'existence de deux permanences à l'hôpital et à la maison d'arrêt de Saint Brieuc.



2. Croisement de l'offre et de la demande Quels enjeux ?

Territoire marqué par :

- Une augmentation de la part des plus de 80 ans sur le territoire costarmoricain qui implique une demande croissante en soins.
- Des populations en situation de précarité (fragilités sociales, bas niveaux de revenus, taux de chômage, dépendance aux revenus des retraites, faibles capacités de mobilités) dans zones rurales notamment.

Les enjeux de la CPAM sont donc :

- D'offrir un maillage du territoire adapté, conciliant l'objectif de 2006 visant à ce que tout assuré se situe à moins de 20 km d'un point d'accueil, avec les moyens financiers contraints de la CPAM et la faible fréquentation de certaines permanences.
- D'accorder une attention renforcée à l'accompagnement des publics les plus vulnérables afin de leur garantir l'accès aux droits de la Sécurité sociale.



3. Les réponses aux enjeux d'accessibilité

La nouvelle réorganisation des services de la CPAM tend à une réduction du nombre des points d'accueil en raison de la faible fréquentation d'un certain nombre d'entre eux. Ces réorganisations pourraient s'opérer sur des sites (permanence et point d'accueil) situés dans des secteurs proches.

En parallèle, la stratégie d'adaptation de la CPAM poursuit deux orientations :

- **Développer l'usage des télé-services et des bornes multiservices** pour rendre l'assuré le plus autonome possible pour les démarches simples et fréquentes et pour la diffusion d'information
- **Recentrer** les moyens humains et financiers de **l'accueil physique sur les dossiers impliquant une forte dimension de conseil** : la prise en charge de dossiers complexe et l'accompagnement des publics fragiles. Favoriser, dans cet optique, une **politique d'accueil sur rendez-vous**.

4. Des projets en faveur d'une meilleure accessibilité

- **Démarche de partenariat avec les centres communaux d'action social (CCAS)** pour **l'accès au droit des publics les plus vulnérables**. L'objectif est de faire des animateurs des CCAS des relais entre les populations et les services de l'Assurance maladie (information sur les prestations, orientation vers les permanences, prise de rendez-vous...)
- **Intérêt pour des partenariats dans le cadre de MSP** : bien qu'il ne soit pas possible d'implanter des permanences sur tout le territoire costarmoricain, l'enjeu est de tirer profit de la complémentarité avec les autres services publics et de renforcer la visibilité de la CPAM. Il s'agirait de mettre en place a minima des points d'information, orientant les assurés vers les télé-services, sur certains sites clés (bureau de Poste, mairie, maison du département, RSP, MSP, MSAP, etc.)





L'essentiel & plus encore

Méthodologie

Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

PRESENTATION DE LA MSA

Les missions de la MSA

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) gère de façon globale la **protection sociale des salariés et non salariés agricoles** ainsi que leurs ayants droit et les retraités. Elle prend donc en charge :

- **la collecte et le contrôle des cotisations sociales** dues par les employeurs
- **le versement des prestations** pour l'ensemble des branches de la sécurité sociale, à savoir non seulement la maladie, la famille, la vieillesse, ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais également le recouvrement
- **la médecine du travail** et la prévention des risques professionnels
- **une politique d'action sanitaire et sociale** adaptée aux populations vivant sur les territoires ruraux

Fonctionnement de la MSA

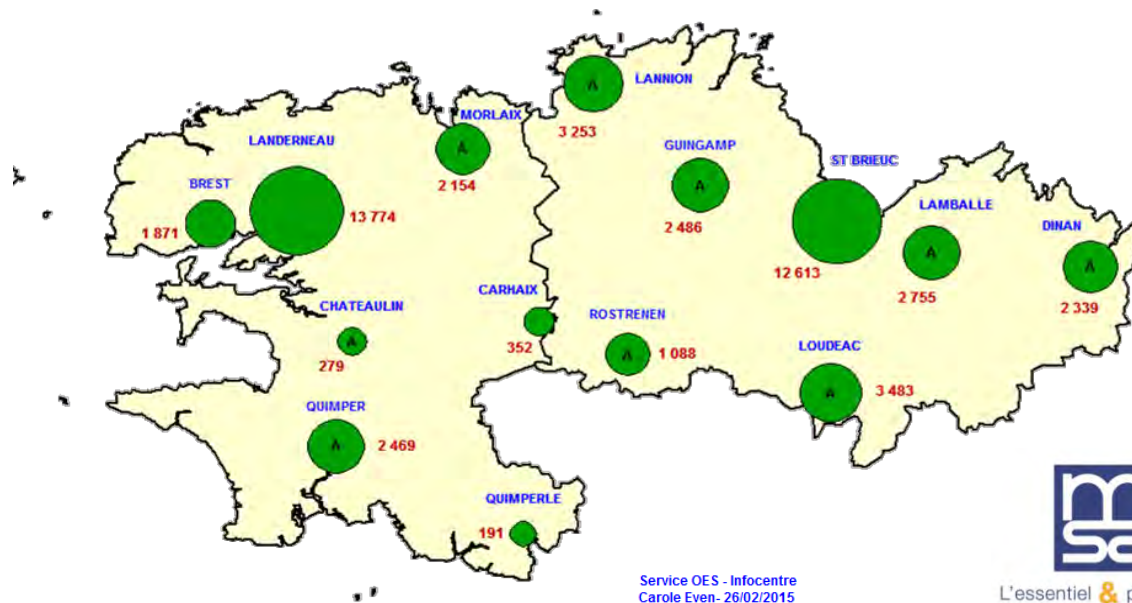
A l'échelle nationale, la Caisse centrale de la MSA représente le régime agricole auprès des pouvoirs publics. Elle s'assure de la bonne exécution de la mission de service public vis-à-vis de la convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue avec l'État pour la période 2015-2020.

La politique sociale agricole est mise en œuvre de manière décentralisée, en liaison avec 35 caisses régionales. La MSA Armorique est en charge des départements des Côtes d'Armor et du Finistère. Elle emploie 650 salariés.

Fréquentation des lieux d'accueil en 2014

1. Organisation territoriale de l'offre de services (au premier semestre 2015)

- **Siège à Saint-Brieuc** : services de gestion des dossiers et accueil ouvert du lundi au vendredi
- **6 points de contacts** ouverts au moins 3 jours par semaine et combinant accueil en tout venant et accueil sur rendez-vous.
- En dehors du site de Saint-Brieuc, les sites de Lannion et Loudéac sont les plus fréquentés.
- A noter la proximité des sites de Carhaix et Morlaix.
- En dehors de l'accueil physique, la MSA propose à ses adhérents une plateforme téléphonique ouverte 5 jours sur 7.



L'essentiel & plus encore

2. Croisement de l'offre et de la demande Quels enjeux ?

Le département des Côtes d'Armor est le premier département agricole breton.

Le monde agricole est aujourd'hui marqué par un vieillissement des professionnels et une certaine fragilité des ménages de l'agriculture en raison de revenus relativement faibles, d'un taux de suicide élevé et des difficultés associées à la conjoncture économique (crise de la filière porcine). Pour autant, le monde agricole propose une pluralité de situations socio-économiques et l'offre de services de la MSA doit nécessairement être adaptée.

Les enjeux de la MSA sont:

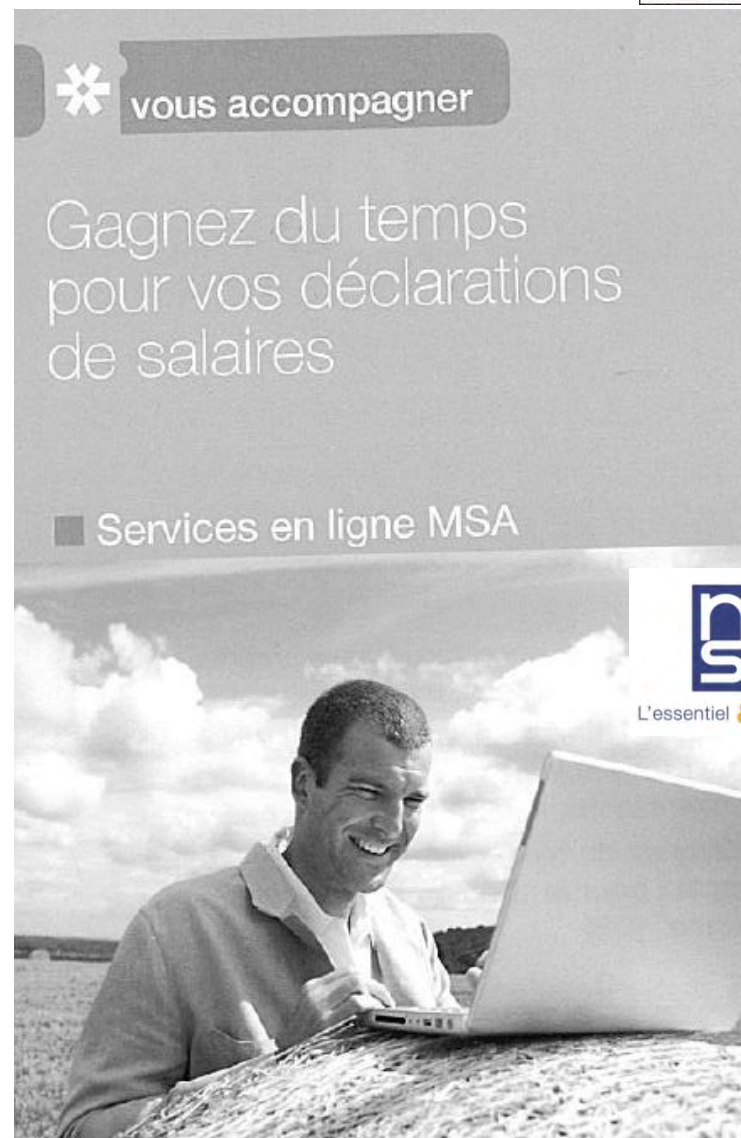
- De maintenir la présence locale de la MSA malgré une tendance à la réduction des points d'accueil en raison des contraintes économiques de l'organisme et de la limitation des effectifs imposée par l'Etat.
- De fournir une offre de services et d'information adaptée à la diversité des assurés du monde agricole (salariés, employeurs, retraités,...)

3. Les réponses aux enjeux d'accessibilité

- **Accueil sur rendez-vous privilégié** pour limiter les temps d'attente, éviter de multiplier les rendez-vous et apporter des réponses immédiates aux adhérents.
- **Intégration d'un principe global de pro-activité** : anticipation sur la situation des adhérents et proposition de rendez-vous et d'une offre d'information et de services associée à la problématique qui s'offre à eux (prochain départ à la retraite, maternité, etc.)
- **Développement d'alternatives à l'accueil physique**, visant de multiples canaux d'accueil selon les prestataires, leurs habitudes et leurs besoins :
 - Objectif d'amélioration de **l'accueil au guichet téléphonique** (traitement des demandes et prise de rendez-vous le cas échéant, dans le point de contact souhaité par le prestataire)
 - Volonté de favoriser le **recours au site web et aux télé-services**, par le biais d'actions d'encouragement à en particulier auprès des entreprises et des employeurs agricoles.
 - **Expérimentation du canal SMS** pour annoncer le versement d'une prestation, pour attirer l'attention sur une date de retour de documents, etc.

4. Des partenariats potentiels

- **Intérêt relatif pour des partenariats dans le cadre de MSP** : la présence en un même lieu de services publics complémentaires est un atout pour les ménages dont tous les membres ne relèvent pas du régime de sécurité sociale agricole.
- Cependant, l'objectif n'est la création de nouveaux accueils physiques mais davantage **des points de « pré-accueil »** visant à orienter les prestataires vers les services numériques ou téléphoniques de la MSA.



Détail brochure d'information sur les outils numériques de la MSA Armorique



pole-emploi.fr

Méthodologie

Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

PRESENTATION DE PÔLE EMPLOI

Les missions de Pôle Emploi

Dans le cadre de sa mission de service public, Pôle emploi s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Ces missions sont de :

- **Prospecter le marché du travail**, développer une expertise sur l'évolution des emplois et des qualifications, procéder à la collecte des offres d'emploi, aider et conseiller les entreprises dans leur recrutement, assurer la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi, et participer activement à la lutte contre les discriminations à l'embauche et pour l'égalité professionnelle.
- **Accueillir, informer, orienter et accompagner** les personnes, qu'elles disposent ou non d'un emploi, à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel, faciliter leur mobilité géographique et professionnelle et participer aux parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- **Procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi**, tenir celle-ci à jour, assurer le contrôle de la recherche d'emploi.
- **Indemniser** pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et pour le compte de l'État.
- **Recueillir, traiter, diffuser et mettre à disposition** les données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.
- **Mettre en œuvre** toutes les autres actions confiées par l'État, les collectivités territoriales et l'Unédic en relation avec sa mission,

Fonctionnement de Pôle Emploi

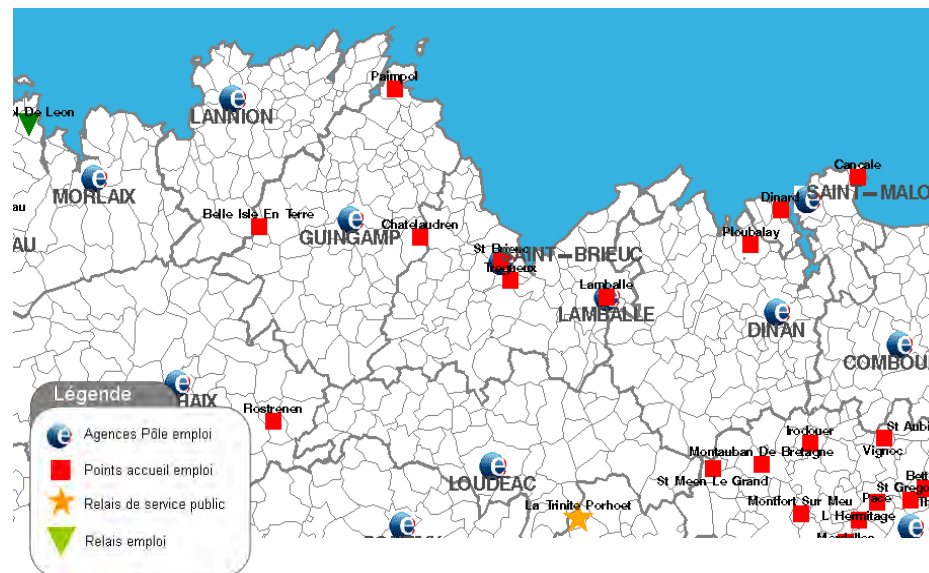
A l'échelle nationale, une convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion, conclue entre l'Etat, l'UNEDIC et Pôle emploi, définit les objectifs assignés à Pôle emploi au regard de la situation de l'emploi et des moyens prévisionnels qui lui sont alloués par l'UNEDIC et l'Etat. Cette gouvernance tripartite est assise sur un Conseil d'administration et une Direction Générale.

Chaque région administrative est dotée d'une direction régionale considérée comme un établissement. Dans chaque région, **le directeur régional de Pôle emploi signe avec le Préfet une convention visant à programmer les interventions de Pôle emploi**, à préciser les conditions de sa participation et de l'évaluation de son action ainsi qu'à définir les conditions de sa coopération avec les maisons de l'emploi, les missions locales et les partenaires locaux. A l'échelle de la France, Pôle emploi s'appuie sur un réseau de 905 agences de proximité et relais.

1. Organisation territoriale de l'offre de services (au premier semestre 2015)

- **7 Agences** dont certaines se délocalisent ponctuellement pour proposer des prestations sur des communes éloignées
- **Permanences** (par exemple au RSP de Paimpol)
- **15 Points accueil emploi**: formation de personnes relais pour délivrer les informations relatives à la recherche d'emploi et la formation (agents d'accueil RSP Cavan...)
- **2 Maisons de l'emploi** à Saint-Brieuc et Lannion
- Partenaire de la Région sur la mise en place du Service public régional de l'orientation via un réseau de **Maisons de Formation professionnelle**
- Accès aux **services numériques** de Pôle Emploi via des visioguichets ou espaces multimédias (cyber-commune)

Interventions et présence de Pôle Emploi dans les Côtes d'Armor



2. Croisement de l'offre et de la demande Quels enjeux ?

Territoire marqué par :

- Marché du travail : saisonnalité, mutations industrielles, crise de l'agroalimentaire, vieillissement de la population d'où de forts enjeux sur les emplois seniors et les demandeurs d'emploi en activité réduite. Taux de chômage localement élevé (autour de Guingamp et des secteurs industriels ; Châtelaudren, Lamballe, Plancoët)
- Niveaux de revenus par foyers bas pour la Bretagne: pauvreté rurale, précarité
- Globalement, territoire largement rural avec problématique de distance, déplacements, mobilité (éloignement des demandeurs)

Les enjeux de Pôle Emploi sont:

- Pouvoir **mailler au mieux le territoire** afin de limiter les déplacements et **placer tout demandeur d'emploi à moins de 30mn d'une agence**
- Garantir l'**accès aux services publics des résidents des quartiers politiques de la ville** (agence de Lannion et Saint-Brieuc Sud)
- Assurer l'**accès aux services en ligne** que la stratégie 2020 de Pôle Emploi cherche à développer (dont indemnisation) : nécessaire réflexion sur l'accessibilité numérique et informatique et articulation avec les partenaires institutionnels
- **Réfléchir à la couverture territoriale des prestations sous-traitées** telles que Active emploi (accompagnement des demandeurs d'emploi autonomes dans leur recherche) ou Active projet (pour les demandeurs d'emploi en problématique d'orientation et de formation)

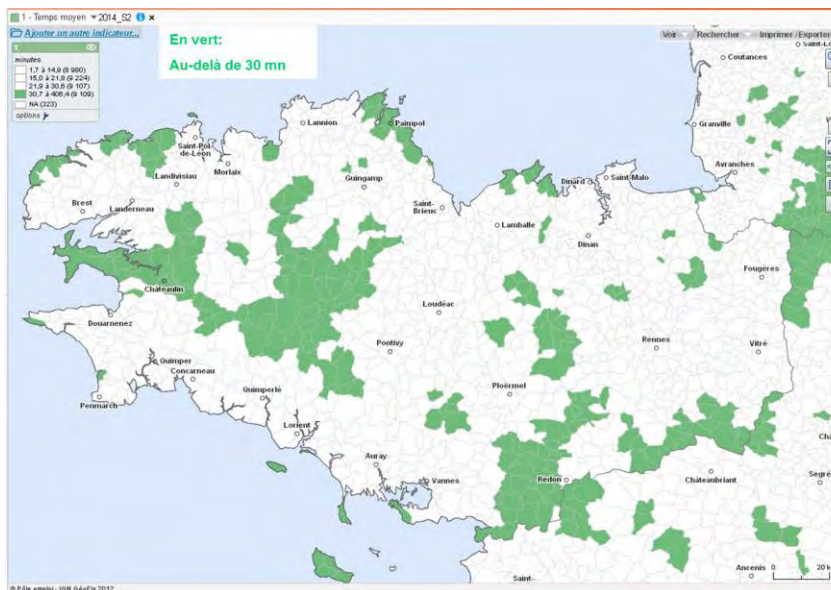
3. Les réponses aux enjeux d'accessibilité

En termes de mobilités et d'accès aux services, les principaux enjeux se situent :

- Au sud du département et le triangle entre Loudéac, Guingamp et Carhaix: zone pénalisée avec un trajet supérieur à 30 minutes car il s'agit d'une zone vaste, peu peuplée et très agricole. Cette même zone présente une couverture numérique réduite.
- Egalement sur la côte Ouest autour de Paimpol. C'est pourquoi il y a une convention avec le RSP de la Communauté de communes de Paimpol.

D'où les orientations récentes de Pôle Emploi : rechercher la levée des freins périphériques avec des partenaires intervenant sur d'autres domaines. Afin de placer tout demandeur d'emploi à moins de 30 mn de son Agence de rattachement en temps réel transport routier, un outil précis a été développé pour mieux connaître les temps de trajet entre une agence et les demandeurs d'emploi. Pôle Emploi promeut aussi des partenariats locaux sur la mobilité géographique : exemple du système de location de voitures solidaire pour les demandeurs d'emploi à Lannion.

Temps moyen de trajet d'un demandeur d'emploi à son agence Pôle Emploi de rattachement géographique en 2014



4. De nombreux projets complémentaires

- Constat d'une forte demande globale de partenariat avec les collectivités locales
- Divers projets en cours de réflexion avec d'autres structures :
 - Convention avec la CPAM 22 pour permettre aux usagers de Pôle emploi de bénéficier des bilans de santé proposés par la CPAM.
 - Projet d'hébergement d'urgence des jeunes avec l'URHAJ (Union régionale pour l'habitat des jeunes).
 - Travail avec la fondation Renaud pour aider aux réparations en cas de panne de voiture.
 - Partenariat avec les missions locales et Cap Emploi 22 sur l'emploi des personnes handicapées.
 - Partenariat avec le Conseil départemental et ses MDD sur les grandes difficultés sociales comme freins de retour à l'emploi (santé, logement, mobilité ...). Convention entre le Conseil Départemental et Pôle emploi pour apporter un appui à la personne (aide financière d'urgence et mobilités) pris en charge par les travailleurs sociaux des MDD.
- Effort sur la territorialisation des agences pour proposer des services adaptés aux usagers et la structure économique de leur territoire: réalisation de diagnostic territorial en lien avec les partenaires et délégués territoriaux du Conseil départemental. Objectif de diffuser ces diagnostics politiquement auprès des élus, notamment sur les points ne relevant pas de l'emploi (mobilité, garde d'enfant...).



Méthodologie

Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

PRESENTATION DU GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DE GENDARMERIE

Les missions du Groupement départemental de gendarmerie

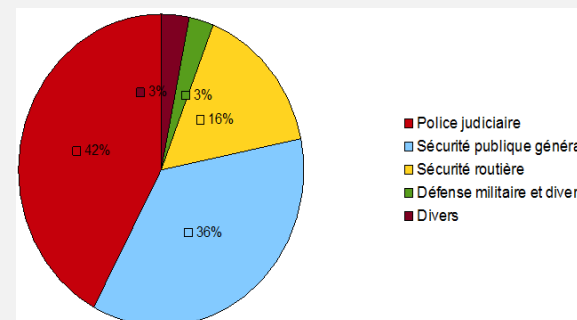
Le groupement a pour mission d'assurer la sécurité publique et l'ordre public, majoritairement dans les zones rurales et périurbaines, ainsi que sur les voies de communication. Pour cela, il agit sur plusieurs volets:

- La prévention
- La répression
- Le volet social dans une certaine mesure

Le groupement reçoit 110 000 appels par an.

Il réalise 23 000 interventions (dont 14400 Crimes & Délits et 239 Accident corporels)

Les interventions concernent majoritairement les conflits sociaux, mais aussi les cambriolages, la délinquance routière (30 morts en 2014 et 35 000 infractions) et marginalement la gestion des gens du voyage



Fonctionnement du Groupement départemental de gendarmerie

Le groupement a un statut militaire : il compte 715 gendarmes (709 militaires et 6 civils).

Le groupement travaille en lien avec les collectivités les maires sont responsables de la sécurité publique. Ainsi, des contrats locaux de sécurité existent de manière formelle ou informelle avec les communes. Les horaires d'accueil des brigades de proximité sont fixés avec les maires.

Le groupement de gendarmerie travaillent également avec les autres prestataires de services publics de sécurité : sécurité côtière, police....

Le statut militaire et le critère de disponibilité 24h/24 implique des infrastructures de types « caserne » pour la gendarmerie (hébergement et lieu de travail confondu). Ces casernes sont attribuées au services par différents propriétaires (Etat, Communautés de communes, Conseil général, particuliers....). Le groupement n'a donc pas de dépenses d'infrastructure et ne peut envisager de mutualisation de sites avec d'autres types de services.

5. ANALYSE THÉMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

Groupement départemental de gendarmerie

1. Organisation territoriale de l'offre de services (au premier semestre 2015)

- Le groupement agit sur 97% du territoire (sont exclues les communes urbaines sur lesquelles la police intervient)=387 communes, soit 70% de la population. Il se compose de :
 - 48 brigades (d'environ 6 gendarmes)
 - 14 Communautés de brigades (regroupant deux à trois unités soit environ 18 gendarmes)
 - 6 brigades autonomes
 - 5 unités de sécurité routière

Les interventions entre les compagnies se répartissent comme suit : 35% à Saint-Brieuc, 25% à Dinan, 23% à Guingamp, 17% à Lannion

2. Croisement de l'offre et de la demande

Quels enjeux ?

Territoire marqué par :

- Pauvreté, alcoolisme, crise sociale : des conflits sociaux croissants (de voisinage, dans la famille) qui représentent 80% des interventions
- Augmentation de la lutte contre la délinquance itinérante, notamment liée à l'ouverture des flux de populations via Schengen. Cette délinquance se situe plutôt du côté de Saint-Brieuc et Guingamp (Lannion conserve une dimension très locale et une délinquance limitée)

Les enjeux du Groupement départemental de gendarmerie sont:

- Intervenir de façon plus étroite avec les services sociaux du Conseil général (expérimentation d'une assistante sociale à temps plein affectée à la gendarmerie de Dinan et Saint-Brieuc).
- Optimiser la réactivité des interventions (voir ci-après)



3. Les réponses aux enjeux d'accessibilité

Un service d'intervention permanent

- La gendarmerie possède un statut militaire ce qui signifie que le service est mobilisable 24h/24 et 7j/7.
- L'objectif du groupement est de garantir un temps d'intervention inférieur à 15 minutes sur l'ensemble du territoire du département.

Un service d'accueil localisé

L'enjeu d'accueil physique du public est secondaire car le contact se fait majoritairement par téléphone. De plus, la proximité au public est assurée via les patrouilles plutôt que via les points d'accueil. Toutefois, une moitié de brigade est toujours affectée à l'accueil physique :

- 8h-12h et 14h-18h dans les brigades de proximité
- 7h à 19h environ dans les brigades urbaines
- 24h/24 à Dinan. Le centre de traitement des appels de Saint-Brieuc est ouvert 24h/24.

Pour autant, si la présence d'une poste de gendarmerie à proximité a vocation à rassurer les citoyens, elle n'est pas garante de l'efficacité des interventions. La constitution de plus grosses unités permettraient de coordonner et mutualiser les moyens pour une plus grande efficacité des services.

Des leviers de communications diversifiés

- Un accès numérique via des sites (national et départementaux) permet de recueillir une partie des doléances.
- Compte-tenu de l'étendue du territoire sous autorité du groupement : tous les moyens de communication sont utilisés pour réduire les distances.

Des coopérations permanentes

- Coopération avec l'ensemble des services liés à la sécurité publique : sécurité côtière, police...
- La gendarmerie disponible 24h/24 est souvent une 1ère porte d'entrée pour les interventions de nuit qui réaffecte ensuite les cas aux services compétents.

Projet de réorganisation territoriale du groupement de gendarmerie (en cours) pour optimiser la présence sur le terrain

Il se traduira par une mutualisation des implantations territoriales (fermeture de certaines brigades) pour augmenter les effectifs, et donc la capacité de réaction des unités (multiplication des patrouilles). A titre d'exemple, la brigade de Maël-Carhaix fermera pour être rattachée à celle de Rostrenen et celles de Loudéac, Uzel et Plémet devraient fusionner. A noter que la plupart des brigades récemment fermées n'avaient déjà plus de fonction d'accueil.

4. De nombreux projets complémentaires

Le groupement travaille en partenariat avec les commerçants et les agriculteurs, via la CCI, la Chambre des métiers et la Chambre d'Agriculture, notamment sur la problématique d'arnaques : protocole alerte commerces (via SMS notamment).





Méthodologie

Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

PRESENTATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SÉCURITÉ

Les missions du Service Départemental d'Incendie et de Sécurité

Le SDIS assure :

- La prévention (notamment dans les établissements recevant du public) en matière de sécurité incendie
- La protection et la lutte contre les incendies ainsi que d'autres accidents, sinistres, catastrophes ou risques technologiques et naturels. Ces interventions couvrent le secours d'urgence à personne et les interventions sur les routes
- La gestion des équipements de protection individuelle du Conseil départemental

Le SDIS a également une fonction de gestion administrative et de formation des sapeurs et des administratifs. Il planifie la logique d'intervention des sapeurs : Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

Fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Sécurité

Le SDIS est composé de 285 sapeurs professionnels et 2 400 sapeurs volontaires. A ces pompiers s'ajoutent 109 personnels techniques et administratifs (au sein des groupements et du SDIS).

Le service coopère avec les différents services de sécurité et de santé : SAMU, garde-côtes, gendarmerie...

Le SDIS est également en lien avec les mairies car le maire détient la compétence sécurité publique. Des Plans de défense extérieure contre les incendies sont ainsi élaborés avec chaque commune.

Le SDIS des Côtes d'Armor travaille enfin avec les autres SDIS bretons. Il existe une convention interdépartementale avec l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan et le Finistère qui permet de collaborer sur des interventions frontalières. Il existe aussi une gestion mutualisée des véhicules à l'échelle du Grand Ouest.

5. ANALYSE THEMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

Service Départemental d'Incendie et de Sécurité

1. Organisation territoriale de l'offre de services (au premier semestre 2015)

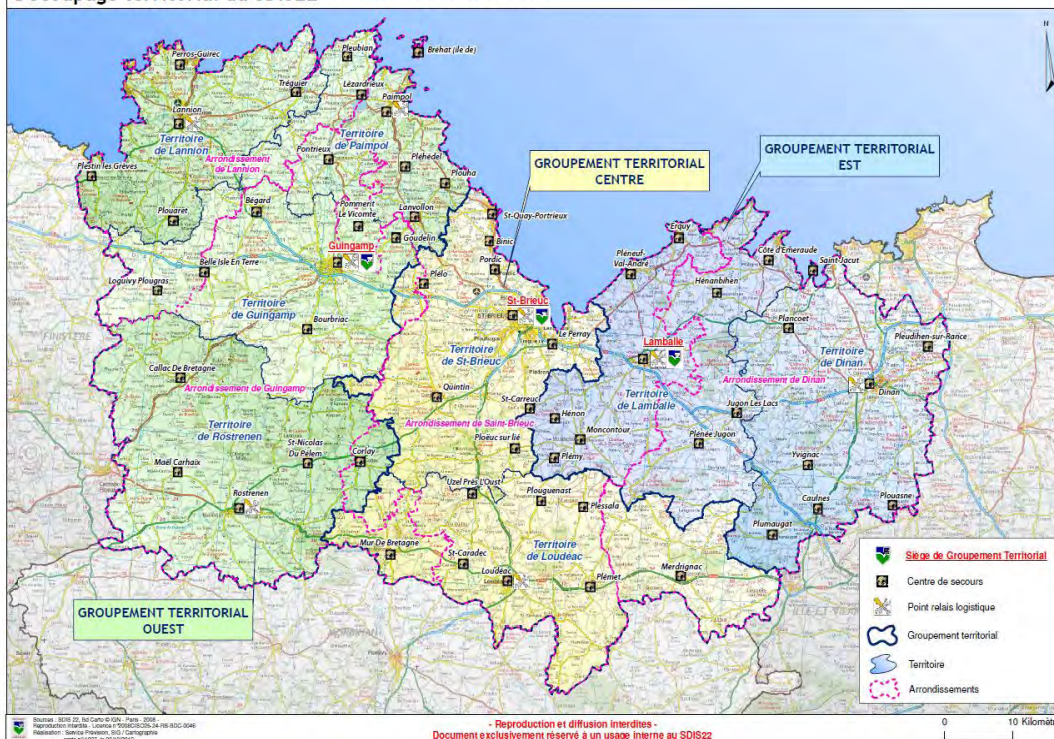
- Le SDIS agit sur l'ensemble du département via :
- 59 centres de secours dont 9 centres mixtes (sapeurs professionnels et volontaires) et 50 volontaires.
- L'accueil est assuré en permanence dans les 9 centres mixtes tandis que les 50 centres volontaires n'existent que par les interventions
- Le centre de traitement des appels de Saint-Briec reçoit les demandes et attribue les interventions aux différents centres.
- Réunit en 3 groupements : Lamballe, Guingamp, Saint-Briec
- Siège : Saint-Briec (antenne logistique à Bréhat)

2. Croisement de l'offre et de la demande Quels enjeux ?

Territoire marqué par :

- Vieillesse de la population, isolement, désertification médicale dans les zones rurales : évolution du service vers moins d'intervention incendie et plus de secours à personne. (En 1996, 9 800 interventions de secours à personne contre 28 000 en 2014).
- Risque incendie dans les centres villes historiques, les massifs forestiers et les sites touristiques du littoral.
- Spécificité des Côtes d'Armor : 350 km de côtes qui impliquent aussi des interventions maritimes, notamment lors des grandes marées.

Découpage territorial du SDIS22 (Situation au 1er janvier 2013)



3. Les réponses aux enjeux d'accessibilité

Le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques des Côtes d'Armor, qui définit l'organisation territoriale du service départemental d'incendie et de secours et le règlement opérationnel et conduit à la réalisation des plans d'équipement, de recrutement, de formation et d'implantation nécessaires. date de 2007 et est toujours en vigueur en attendant la fin des expérimentations à l'échelle nationale de la mise en œuvre de COTRIM (contrats territoriaux de réponses aux risques et aux menaces) dans certaines zones de défense.



PRESENTATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les missions du Service Départemental de Sécurité Publique

Présent dans les communes urbaines (en termes d'espaces et d'enjeux de sécurité), le SDSP assure :

- La prévention et la dissuasion par une présence active et visible sur la voie publique et par la formation (apprentissage de la citoyenneté en direction de la jeunesse)
- La lutte contre la criminalité, la délinquance et la violence urbaines et les opérations de rétablissement de l'ordre public
- La lutte contre l'insécurité routière
- La lutte contre la toxicomanie et les trafics de stupéfiants
- La lutte contre le travail clandestin et le trafic de main d'œuvre
- Le service d'ordre lors de manifestations culturelles ou sportives, de déplacements de personnalités ;
- La surveillance des établissements sensibles
- Les servitudes liées au fonctionnement de la justice et de l'administration pénitentiaire (police des audiences, garde des détenus hospitalisés, etc.).

Fonctionnement du Service Départemental de Sécurité Publique

Le service départemental de sécurité publique est placé sous l'autorité du préfet de Département.

Il travaille aussi en partenariat avec les élus et l'Éducation nationale pour résoudre les questions de sécurité qui dépassent le seul champ de compétences de la Police nationale.

Méthodologie

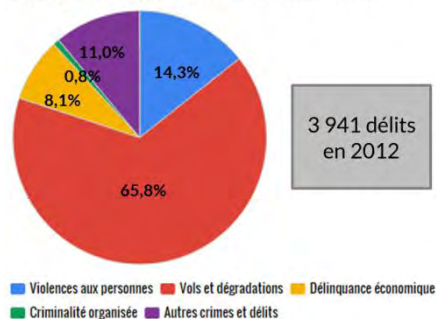
Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

1. Organisation territoriale de l'offre de services (au premier semestre 2015)

La Police Nationale est présente :

- 1 hôtel de police à Saint-Brieuc (158 policiers)
- Dans les communes limitrophes de Saint-Brieuc, 3 bureaux de police à Langueux (10 policiers), Plérin (6 policiers) et Ploufragan (2 policiers)
- 1 commissariat à Lannion (59 policiers)
- A noter, la fermeture en 2013 du commissariat de Dinan et son passage en zone de gendarmerie.

Principaux crimes et délits à Saint-Brieuc



2. Caractéristiques de la demande et enjeux

- Intervention majoritairement sur la petite délinquance (attaque aux biens et aux personnes)

3. Les réponses aux enjeux d'accessibilité

- Permanence téléphonique 24/24
- Accueil physique à Lannion et Saint-Brieuc tous les jours, 24h/24. En matinée et en semaine (dans les autres commissariats).



PRESENTATION DE LA SNCF

Les missions de la SNCF

La SNCF est une entreprise publique en charge du transport ferroviaire sur l'ensemble du territoire français. Elle gère les infrastructures ferroviaires, le réseau et le matériel roulant et organise à la fois pour le transport de voyageurs et le fret/logistique .

Depuis 2014, l'organisation du groupe est la suivante:

- SNCF Réseau
- SNCF Voyageurs (regroupe SNCF Voyages, SNCF Proximités et Gares & Connexions)
- SNCF Logistique
- SNCF Immobilier (activités de valorisation de patrimoine)
- La branche Keolis de la SNCF représente l'activité de transports en commun urbains.

Fonctionnement de la SNCF

La SNCF fonctionne autour d'un centre de décision national qui s'appuie sur un système de directions régionales qui mettent en application les orientations nationales.

La direction régionale Bretagne compte 12 salariés. Son siège est situé à Rennes avec une antenne à Brest. Le département des Côtes d'Armor n'accueille donc pas de centre de direction du service.

La SNCF travaille en collaboration avec des partenaires. Par exemple, des Comités de ligne sont organisés deux fois par an : ils permettent à la SNCF, aux élus des communes et des communautés de communes ainsi qu'aux usagers d'échanger sur les services rendus.

Méthodologie

Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

1. Organisation territoriale de l'offre de services (au premier semestre 2015)

- Le territoire des Côtes d'Armor compte 34 gares desservies par le réseau TER et des TGV qui relient Paris à Brest qui permet de desservir les principaux pôles du département ainsi que des franges plus rurales (lignes Guingamp-Paimpol et Guingamp-Carhaix). Le sud du département (Centre-Bretagne), et notamment Loudéac (7^e commune du département) ne sont pas desservis par un TER. Seule la ligne car Saint-Brieuc - Loudéac – Pontivy – Lorient dessert cette partie du territoire.
- Avec 1,2 millions de passagers en 2013, Saint-Brieuc est la 5^e gare de Bretagne en fréquentation voyageurs. On retrouve ensuite Guingamp (503 000 passagers), Lamballe (421 000) et Lannion (180 000).
- La fréquentation des principales gares du département stagne depuis 2008
- Le territoire des Côtes d'Armor compte 8 gares-guichets et 5 boutiques SNCF (hors gare) à Broons, Pléneuf-Val-André, Plancoët, Loudéac et Saint-Quay-Portrieux). Les autres arrêts du réseau ne disposent pas d'infrastructures autour des voies.
- En semaine, les guichets des gares des Côtes d'Armor ouvrent entre 4h55 et 10h10 en fonction des gares. Ils ferment entre 17h et 20h. 5 guichets ferment entre 12h et 14h en semaine. Les horaires du week-end sont plus variables.
- Les gares couvrent une large plage horaire : des trains circulent de 4h25 à 23h20 dans certaines gares.

2. Enjeux liés à la demande

Territoire marqué par :

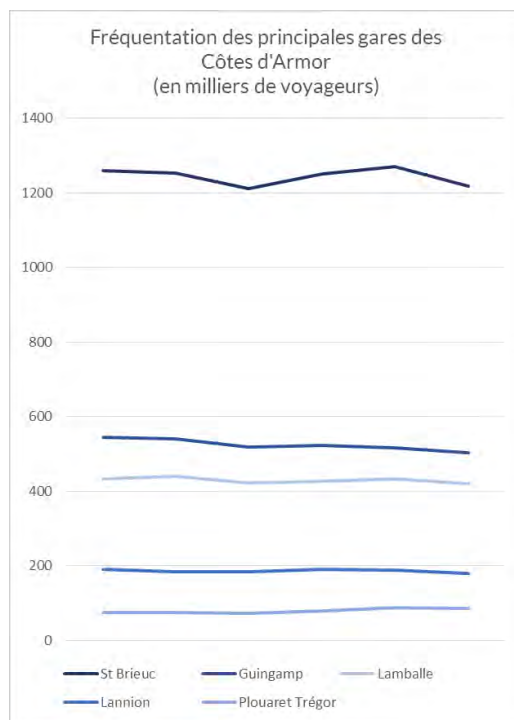
- Hausse globale de la demande liée à la croissance démographique du département et à l'éloignement des fonctions économiques de centralité (emplois et services) et une augmentation des distances domicile-travail et domicile-études
- Développement résidentiel dans des secteurs non desservis par une gare TER ou éloignés de la gare la plus proche.
- Saturation de plusieurs lignes: les lignes périurbaines (Saint-Brieuc-Lamballe-Guingamp) ainsi que Saint-Brieuc-Rennes et Saint-Brieuc-Dinan enregistrent une croissance de la fréquentation supérieure à 10%.

3. Des réponses en faveur d'une meilleure accessibilité et efficacité des services

La Région Bretagne mène une politique dynamique sur le plan du transport ferroviaire. Plusieurs politiques répondent aux enjeux de développement d'une offre de transport accessible et efficace.

- Investissement dans 17 nouvelles rames à grande capacité pour permettre de gérer la croissance du flux de personnes sans saturer la fréquence des trains, déjà optimale.
- Tarifcation attractive, notamment via les abonnements

En parallèle, et pour répondre aux enjeux de mobilité sur les territoires ruraux et en complément des aménagements et de la gratuité des routes en Bretagne, la Région investit sur le transport routier (lignes car, navettes de rabattement, etc.)





PRESENTATION D'EDF

Les missions d'EDF : EDF est un **fournisseur d'électricité** qu'il vend auprès des collectivités et des entreprises comme des particuliers. Le Groupe EDF a signé en 2005 un contrat avec l'Etat précisant les **missions de service public** qui lui sont confiées. Les engagements d'EDF portent sur :

- la **sécurité** d'approvisionnement, la **qualité** du service rendu aux consommateurs,
- les moyens permettant d'assurer **l'accès de tous à l'électricité**, service indispensable,
- l'évolution pluriannuelle des **tarifs** réglementés de vente,
- la politique de **recherche et développement**,
- la politique de **protection de l'environnement**.

Au-delà du rôle de fournisseur, EDF souhaite développer une activité de conseil en consommation énergétique.

Fonctionnement d'EDF: Dans un souci de proximité, l'entreprise est représentée par des directions territoriales en charge d'un certain périmètre sur le territoire français. Par exemple, les départements des Côtes d'Armor et du Finistère sont rassemblés.

Méthodologie

Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

1. Organisation territoriale de l'offre de services (au premier semestre 2015)

- En Côtes-d'Armor, le contact avec les **usagers particuliers** est essentiellement assuré par un **guichet téléphonique**
- Deux boutiques EDF existent en Bretagne : à Rennes et à Brest.

2. Caractéristiques de la demande et enjeux

Territoire marqué par :

- Un vieillissement de la population costarmoricain et une part importante de logements dégradés ou vieillissants.
- Une part de la population à bas niveaux de revenus exposée au risque de précarité énergétique (les habitants des territoires ruraux du Centre et du Centre-Ouest Bretagne sont particulièrement concernés)

Les enjeux d'EDF sont donc d'assurer l'accompagnement de ces publics plus vulnérables concernant leur appropriation de l'offre de services de l'entreprise et la maîtrise de leur consommation d'électricité et du budget qui lui est associé.

3. Les réponses aux enjeux d'accessibilité

- A destination des populations âgées et en situation de précarité, des **relais téléphoniques**, permettant la mise en relation directe **avec un conseiller d'EDF**, ont été mis en place **dans 6 agences postales des Côtes d'Armor** (Callac, Dinan, Guingamp, Lamballe, Lannion et Loudéac). Ces points de contact de proximité visent ainsi à faciliter l'accès des clients vulnérables aux services d'accompagnement.
- Un autre convention avec La Poste signée en janvier 2014 a également offert la possibilité aux clients de régler leurs factures EDF dans un bureau de poste, au plus proche de leur domicile.
- Des **partenariats** sont également initiés **avec des régies de quartier et des réseaux d'associations caritatives** afin de se rapprocher des populations concernées par la précarité énergétique et de travailler de manière collective à la résolution de cette problématique.

4. Optimisation générale de l'offre de services

- En parallèle, les efforts sont consacrés au développement de **l'offre de services numériques**. **Actuellement, la moitié des transactions entre EDF et ses clients s'opèrent par le biais du site internet**

Méthodologie Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

PRESENTATION D'ERDF ET DE GRDF

Les missions d'ERDF et GRDF

Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et Gaz Réseau Distribution France (GRDF) sont chargés de l'entretien, du développement et de la conception des réseaux de distribution de l'électricité pour le premier, et de gaz naturel pour le second. Ils assurent l'acheminement de l'énergie auprès des fournisseurs (EDF) et le raccordement des usagers aux réseaux. Ils interviennent également pour les dépannages et les urgences.

ERDF et GRDF réalisent ces missions pour le compte des collectivités territoriales qui sont propriétaires des réseaux.

Fonctionnement: Organisation ancienne des activités opérationnelles, notamment la gestion du réseau, le raccordement, la fonction territoriale, marquée par un objectif d'ancrage territoriale et de proximité au bénéfice des clients, des élus, des autorités concédantes et des salariés. Une région Ouest composée de 3 **directions régionales** dont celle de Bretagne, elles-mêmes organisées en **délégations territoriales**, parmi lesquelles celle des Côtes d'Armor.

1. Organisation territoriale de l'offre de services (au premier semestre 2015)

- **Les usagers de l'électricité et du gaz sont rarement en contact direct avec ERDF et GRDF.** A l'exception des services de dépannage et d'urgence-gaz, les deux entreprises interviennent davantage auprès des fournisseurs d'énergie et des collectivités.
- Il n'y a donc **pas de point d'accueil physique** sur le territoire costarmoricain, la présence locale d'ERDF et GRDF est opérationnelle et technique (bases d'exploitation du réseau, déplacements des techniciens communs aux deux entreprises – la « voiture bleue »).

2. Le contact auprès des usagers et son optimisation

- **Les services « dépannage », « urgence-gaz » et « raccordement conseil »,** destinés aux particuliers, sont accessible à travers **une plateforme téléphonique locale** ainsi que les **sites internet** d'ERDF et GDF.
- Les deux entreprises prévoient une amélioration de ces services par le **développement de la numérisation** et grâce en particulier à la **généralisation à venir des compteurs communicants/connectés** : programmes Linky pour ERDF et Gazpar pour GRDF pour lesquels la Bretagne et le Pays de Saint Brieux sont pilotes.

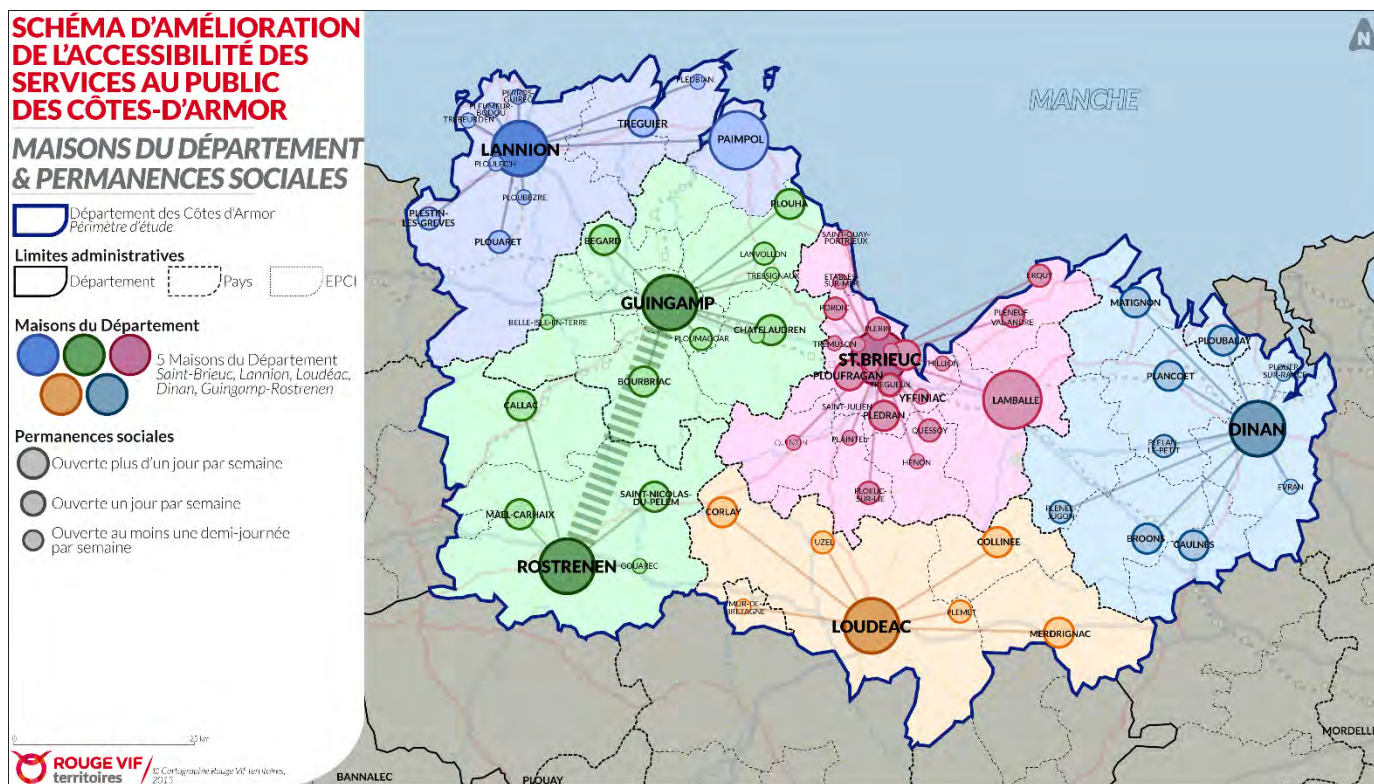
3. Des partenariats potentiels

- Intérêt néanmoins pour une certaine présence physique locale :
 - va de pair pour **GDF** avec l'accroissement des missions de conseil et information concernant les choix énergétiques. Aujourd'hui, **prise de contact de l'entreprise avec les agences d'information énergie** de St Brieuc, de Dinan et de Lannion ainsi qu'avec **l'association ADIEG sur la lutte contre la précarité énergétique.**
 - pour **ERDF**, l'enjeu est de **renforcer sa visibilité** et la compréhension de son rôle par les usagers (pour distinguer ERDF d'EDF notamment)
- Les MSAP pourraient offrir des opportunités de mise en place de points locaux d'information dans la mesure des moyens que les deux structures pourraient investir dans ces dispositifs.

Les Maisons du Département

1. Organisation territoriale de l'offre de services (au premier semestre 2015)

- Dans la continuité de la démarche « Côtes d'Armor 2020 » et de l'organisation de la solidarité départementale en douze circonscriptions, le Département décide de créer **5 Maisons du Département (MDD)** (à Lannion, Guingamp-Rostrenen, Dinan, Loudéac et Saint-Brieuc) couvrant cinq secteurs. **Soixante permanences sociales**, rattachées à ces MDD, sont en place avec des prestations (accompagnement social, PMI, etc.) et des temps de présence différenciés (d'une demi-journée par mois à plusieurs jours par semaine).
- L'objectif des Maisons du Département répond au souhait de **développer l'action du Conseil départemental au plus près de besoins des citoyens et la nécessité d'une action territoriale fine.**
- Les différentes missions du Conseil départemental, notamment en termes d'actions sociales, sont représentées au sein des Maisons du Département à travers :
 - **Un pôle social de proximité** (action sociale vers les populations vulnérables (RSA, APA, etc.) et politiques de l'enfance et de la famille)
 - **Un pôle développement des territorial** (politiques jeunesse, développement territorial, insertion par l'économie)
 - **Une agence technique** (services des routes et transport, des bâtiments et collèges et la mer et des canaux)



Les Maisons du Département

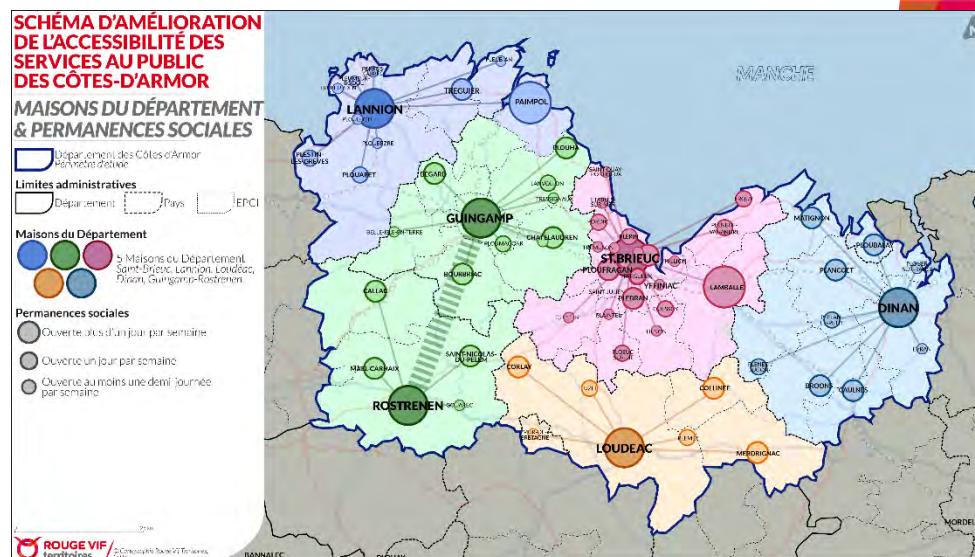
2. Enjeux de fonctionnement & de déploiement territorial

- La délocalisation des services du Conseil départemental répond aux enjeux d'accessibilité des services pour les usagers à travers **une plus grande proximité et une prise en charge plus rapide et plus directe**,
- Pour autant, la proximité ne répond pas aux défis de **mobilité de certains publics** (seniors, populations précaires) et à la nécessité d'**irriguer localement le territoire**.
- Ce maillage de proximité devra se construire en collaboration avec les partenaires (EPCI, opérateurs, Etat, ...) pour développer des services adaptés à chaque territoire et en prenant en compte les possibilités techniques de déploiement (patrimoine immobilier du Conseil départemental).

3. Priorités & Défis

- Pour assumer pleinement leur objectif de délocaliser et d'adapter les services aux besoins des territoires, les MDD doivent **s'affirmer comme des instances de dialogue territorial**.
- Le positionnement, et les missions, des MDD doivent également être clarifiés** pour que les usagers maîtrisent les services existants.
- Au regard de la complexité de l'offre de services pour les usagers, **il apparaît nécessaire de développer l'interconnaissance et des réflexions communes avec les collectivités et l'ensemble des prestataires de services** pour orienter les usagers, pour développer différents sites mutualisés (y compris RSP/MSP), pour développer les outils numériques, etc.

	Maison du département	Permanences sociales			
		Total	Ouverture		
			1/2 journée par semaine ou moins	1 journée par semaine	Plus d'1 journée par semaine
CENTRE BRETAGNE	1	6	1	2	3
CENTRE OUEST BRETAGNE	1	4	1	0	3
DINAN	1	9	2	2	5
GUINGAMP	1	11	3	2	6
SAINT-BRIEUC	1	20	9	6	5
PAYS TREGOR-GOËLO	1	10	7	1	2
COTES-D'ARMOR	5	60	23	15	22





PRESENTATION DES MISSIONS LOCALES

Les missions des Missions Locales

Les Missions Locales **accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés ou en recherche d'emploi**. Elles assurent des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement afin de répondre aux problématiques que posent l'insertion sociale et professionnelle. De fait, les champs d'intervention des Missions Locales sont multiples : logement, santé, citoyenneté, culture, et surtout emploi et insertion. Bien que la transversalité soit au cœur des principes d'intervention de ces structures, la dynamique actuelle tend à renforcer et à recentrer leur rôle sur ce dernier point. Les Missions Locales ont ainsi comme attributions de :

- Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire avec les partenaires locaux.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, et d'accès à la formation
- Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.

Fonctionnement des Missions Locales

Les Missions Locales exercent une **mission de service public de proximité**. Elles s'appuient sur les dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales et sont régies par une Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec l'Etat. Par ailleurs, elles entretiennent des relations privilégiées avec Pôle emploi dans le cadre d'un accord de partenariat. Le département des Côtes d'Armor compte 5 missions locales :

- **Mission Locale Centre Ouest Bretagne** : Intervention sur trois départements (Côtes d'Armor, Finistère et Morbihan), principalement sur le Pays Centre Ouest Bretagne pour les Côtes d'Armor et sur un bassin total de 24 000 habitants
- **Mission Locale Ouest Côtes d'Armor** : Intervention sur les secteurs du Pays du Trégor-Goëlo et du Pays de Guingamp, elle accompagne les jeunes de près de 200 communes et d'un bassin de 200 000 habitants.
- **Mission Locale de Saint-Brieuc**
- **Mission Locale Centre Bretagne** : Intervention sur 2 départements (Côtes d'Armor et Morbihan), sur les Communautés de communes de Cideral, de Mené et du Hardouinai-Mené pour les Côtes d'Armor
- **Mission Locale du Pays de Dinan** : Intervention sur le Pays de Dinan et quelques communes supplémentaires soit 86 communes et un bassin d'environ 110 000 habitants. La Mission Locale accompagne environ 850 jeunes

Méthodologie Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

1. Organisation territoriale de l'offre de services des missions locales (au premier semestre 2015)

- **Mission Locale du Pays de Dinan** : Une antenne principale à Dinan et 9 permanences au sein des locaux des collectivités. Le maillage des permanences a été calibré pour une distance maximum de 12 kilomètres.
- **Mission Locale Ouest Côtes d'Armor** : Trois antennes présentes dans les villes de Lannion, Guingamp et Paimpol et des permanences dans 14 communes pour la plupart installées dans les locaux des collectivités. La fréquence des permanences a été adaptée en fonction des territoires (de mensuelle à bihebdomadaire).
- **Mission Locale Centre Ouest Bretagne** : Pour le département, une antenne à Rostrenen et trois permanences. En cas de difficulté d'accessibilité des rendez-vous peuvent être pris directement dans les communes où sont domiciliés les usagers.
- **Mission Locale Centre Bretagne** : pour le département, une antenne à Pontivy et cinq permanences mensuelles au sein des mairies.
- **Mission Locale de Saint-Brieuc** : deux antennes dans les villes de Saint-Brieuc et Lamballe ainsi que six permanences sur le territoire.



**Les 5 Missions Locales du département
(Association des Missions Locales de Bretagne)**

2. Caractéristiques de la demande et enjeux

Territoire marqué par :

- Un niveau de qualification globalement faible sur le territoire et un accès difficile à l'emploi local. Dans les territoires les plus ruraux en particulier, les jeunes souffrent de l'absence de structures de formation et d'un déficit d'emploi local. Les taux de chômage pour les 15-24 ans sont sensiblement plus élevés que dans le reste de la région
- Un déficit de mobilité certain à plusieurs niveaux. Les jeunes du territoire sont peu motorisés et l'offre en transports en commun n'est pas du tout adaptée et principalement à destination des scolaires. Les solutions alternatives sont peu ou pas représentées sur le territoire (locations de scooters, taxi social, transport à la demande, ...)

Les enjeux des Missions Locales sont :

- Permettre l'insertion professionnelle des jeunes du territoire notamment via le maintien de l'apprentissage et le développement de l'alternance.
- Favoriser l'itinérance sur le territoire pour aller au plus près des populations concernées
- Défendre l'importance de l'accès au droit
- Lutter contre la fracture numérique en développant un environnement global autour des démarches numériques, l'enjeu est de dépasser la logique de « point d'accès » pour favoriser un accompagnement plus qualitatif
- Selon les Missions Locales, une variation entre volonté de se spécialiser sur les champs de l'insertion ou de garder une ambition transversale, sachant que les conventions signées avec l'Etat vont dans le sens des premières



3. Les réponses aux enjeux d'accessibilité

Les Missions Locales au regard de leurs missions et des problématiques d'accessibilité sur le territoire ont déployé plusieurs stratégies :

- **Une culture du partenariat bien ancrée** : les Missions Locales sont globalement très bien impliquées dans les réseaux locaux notamment du fait des logiques partenariales propres à leur fonctionnement (Contrat Cadre, financements). Elles travaillent ainsi en réseau avec :
 - Les principaux opérateurs de service public (Pôle Emploi , CPAM, CAF)
 - Les structures d'animation de l'action sociale dans les territoires, surtout avec les travailleurs sociaux des MDD pour les problématiques liées au RSA.
 - Les collectivités territoriales via différentes formes : mise en place d'un réseau d'élus-relais pour identifier les jeunes en difficulté et les orienter, formation des élus locaux pour apporter des réponses de premier niveau, ...

Seule la Mission Locale Centre Ouest Bretagne (Rostrenen) ne s'inscrit pas dans cette dynamique partenariale en raison d'un manque d'autres structures sur son territoire d'intervention.

- **Un rôle d'animation des réseaux locaux** : la Mission Locale Centre Bretagne organise le **Carrefour Social** en 2000, un forum réunissant l'ensemble des partenaires sociaux du territoire pour aborder de manière transversale et trouver des réponses communes aux problématiques du territoire. Dans ce cadre, des groupes thématiques ont été amenés à réfléchir aux questions d'accessibilité.
- **Des solutions pratiques au service d'une meilleure accessibilité**: développement de l'itinérance (structure mobile) des équipes de la Mission Locale de Dinan, présence aux principaux évènements locaux, communication via sms ou encore refonte de la structuration interne en faveur d'une spécialisation thématique.



4. De nombreux projets complémentaires

- Mise en place de la « **Garantie Jeunes** » par les Mission Locale Centre Bretagne et Centre Ouest Bretagne, un dispositif d'accompagnement renforcé vers l'emploi en lien avec la DIRECCTE
- Un accompagnement spécifique des jeunes en provenance des départements et collectivités d'Outre-Mer

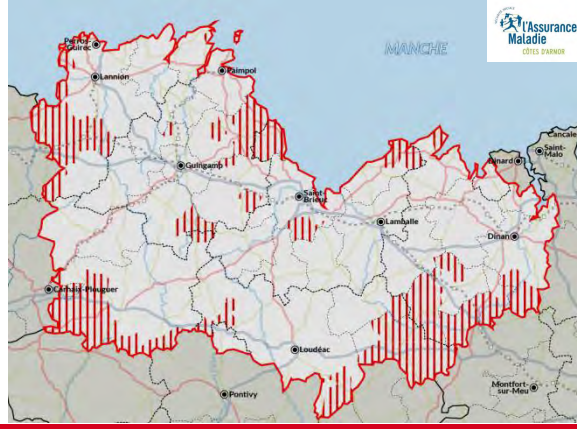
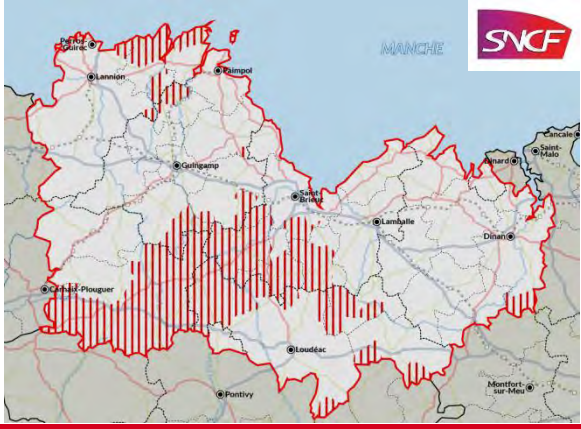
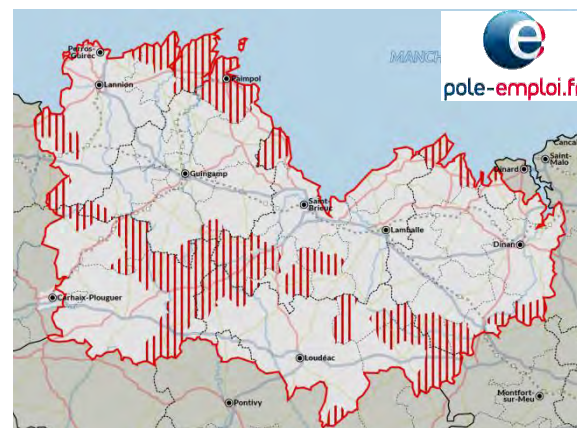
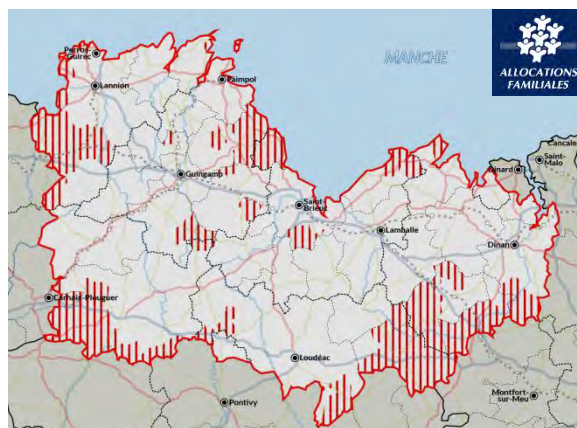
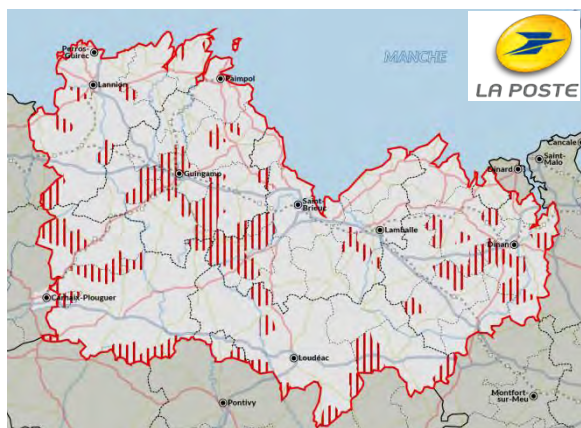
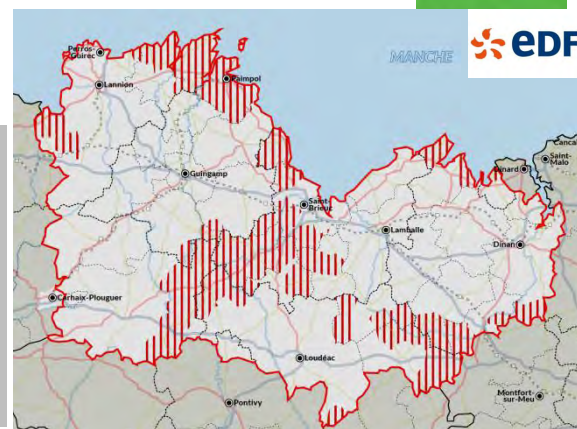
5. ANALYSE THEMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

Services Publics - Synthèse

L'analyse de la présence des services publics permet d'identifier des secteurs moins pourvus en services publics.

METHODOLOGIE

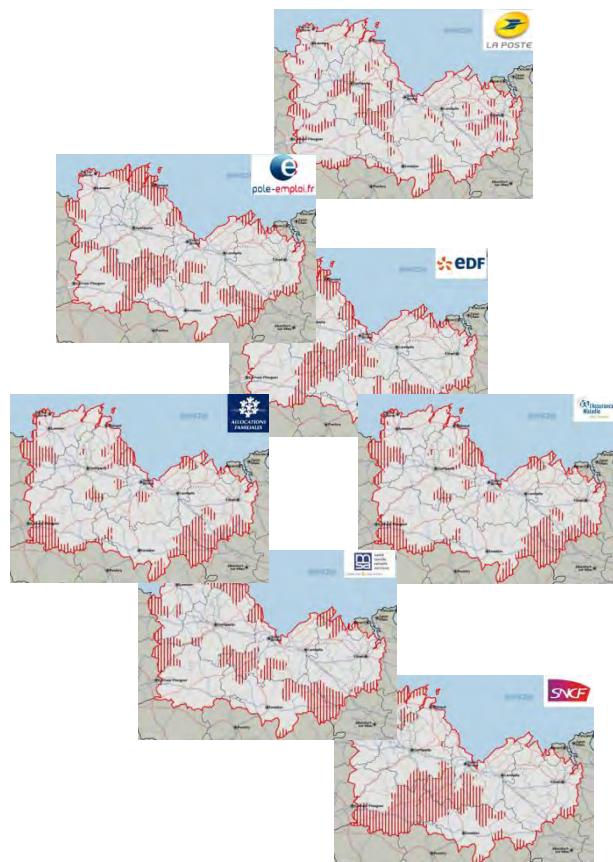
Pour identifier les secteurs déficitaires en services publics, les « zones blanches » sont préalablement identifiées pour 7 grands opérateurs avant d'être superposées (cf. pages suivantes). Pour chaque service, les 25% des communes les plus éloignées d'un point de contact sont considérées comme étant les zones blanches ou du moins les secteurs prioritaires où intervenir, notamment dans le cadre de mutualisations ou de la création de maison de services au public. L'organisation de l'offre de services ici représentée était celle en vigueur à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015



METHODOLOGIE


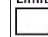


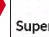


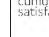
Pour identifier les secteurs déficitaires en services publics, les « zones blanches » sont préalablement identifiées pour 7 grands opérateurs avant d'être superposées (cf. pages suivantes).

Pour chaque service, les 25% des communes les plus éloignées du département sont considérées comme étant les zones blanches ou du moins les secteurs prioritaires où intervenir, notamment dans le cadre de la création de maison de services publics.



SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

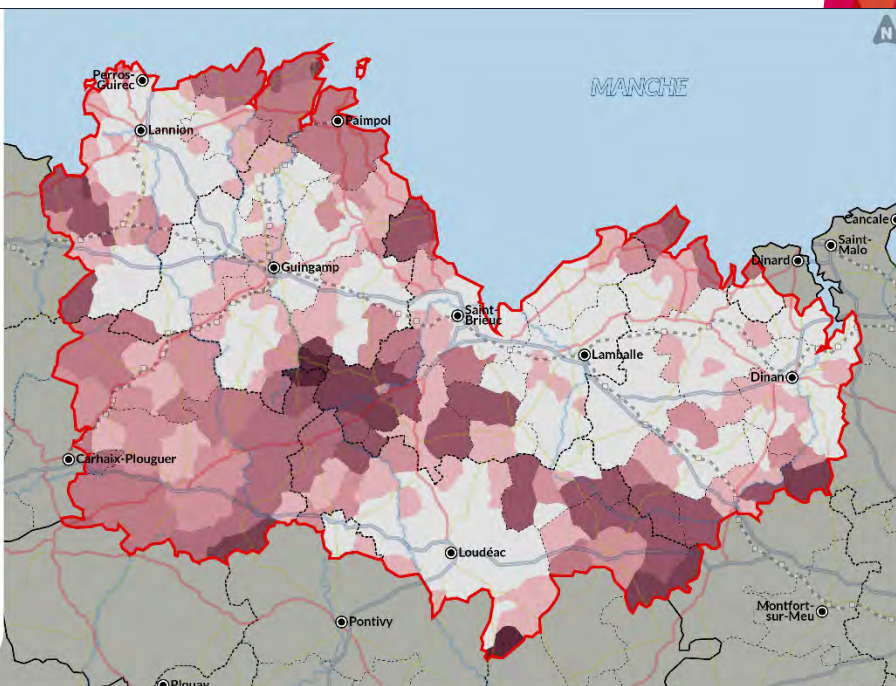
ACCESSIBILITÉ CUMULÉE AUX SERVICES PUBLICS

-  Département des Côtes d'Armor
Périmètre d'étude
- Limites administratives**
 -  Département
 -  Pays
 -  EPCI
- Réseaux & Infrastructures**
 -  Réseau à caractère autoroutier
 -  Réseau routier principal
 -  Réseau ferré
 -  Réseau routier secondaire
 -  Fleuves & rivières

Superposition des zones blanches aux services publics

La Poste, CPAM, MSA, Pôle Emploi, CAF, LDF, SCNF

-  Accessibilité cumulée satisfaisante
-  Accessibilité cumulée insuffisante



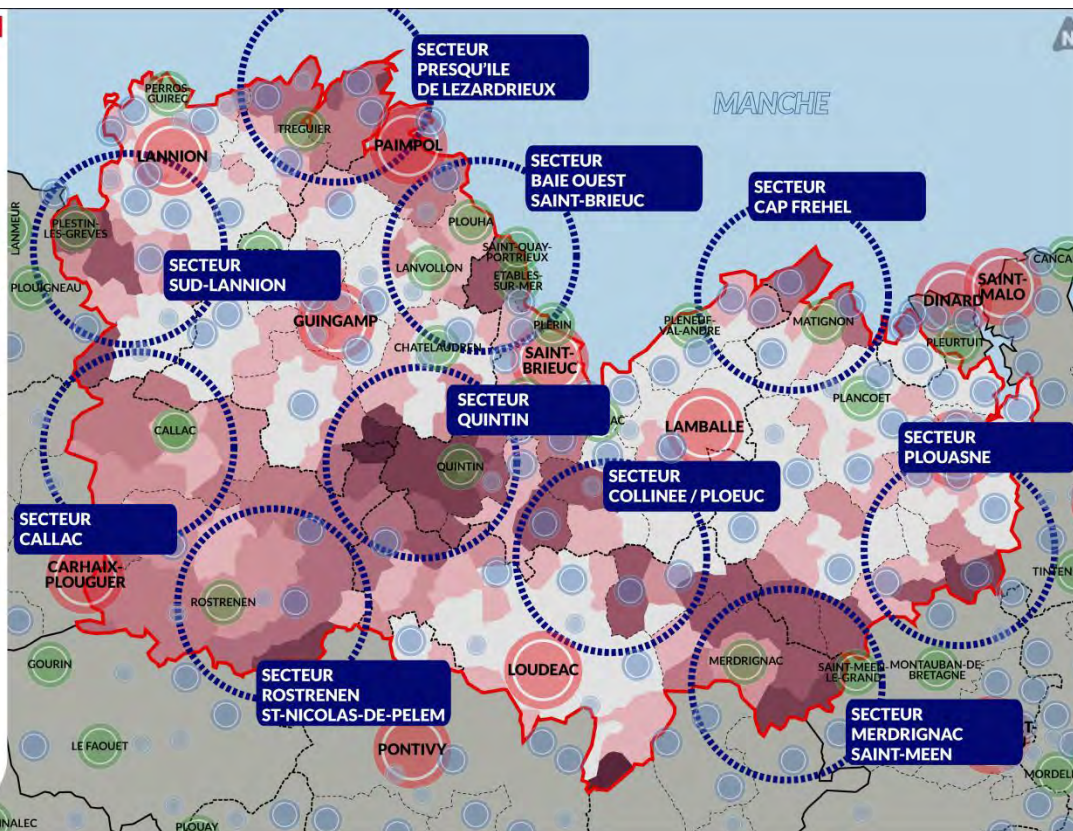
5. ANALYSE THEMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

Services Publics - Synthèse et enjeux

- La superposition des zones blanches pour l'accessibilité aux services publics permet de faire ressortir un certain nombre d'espaces à enjeux
- De manière très significative :
 - Le littoral ouest de la baie de Saint-Brieuc, de Tréguier jusqu'à Binic, intégrant la presqu'île de Lézardrieux et le secteur de Paimpol
 - La partie costarmoricaine du Pays Centre Ouest-Bretagne, intégrant notamment les bassins de Rostrenen/Gouarec/St.-Nicolas et Callac
 - Le sud-ouest du Pays de Saint-Brieuc depuis les proches couronnes périurbaines jusqu'au bassin de Quintin
 - Les extrémités est et ouest du Pays Centre-Bretagne (secteur de Corlat à l'ouest et secteur de Collinée/Ploeuc à l'est)
 - Les franges sud du Pays de Dinan, sous influences rennaise, notamment autour de Merdrignac, Saint-Méen, Broons et Caulnes
- Dans une moindre mesure :
 - Au sud de Lannion, l'ex-EPCI de Beg ar Chra-Plouaret
 - Le secteur de Cap Fréhel de Pleneuf à Matignon en intégrant le cap Fréhel
 - Les proches couronnes des pôles de centralité de Guingamp, Loudéac, Lamballe, Lannion et Dinan

SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

ACCESSIBILITÉ CUMULÉE AUX SERVICES PUBLICS



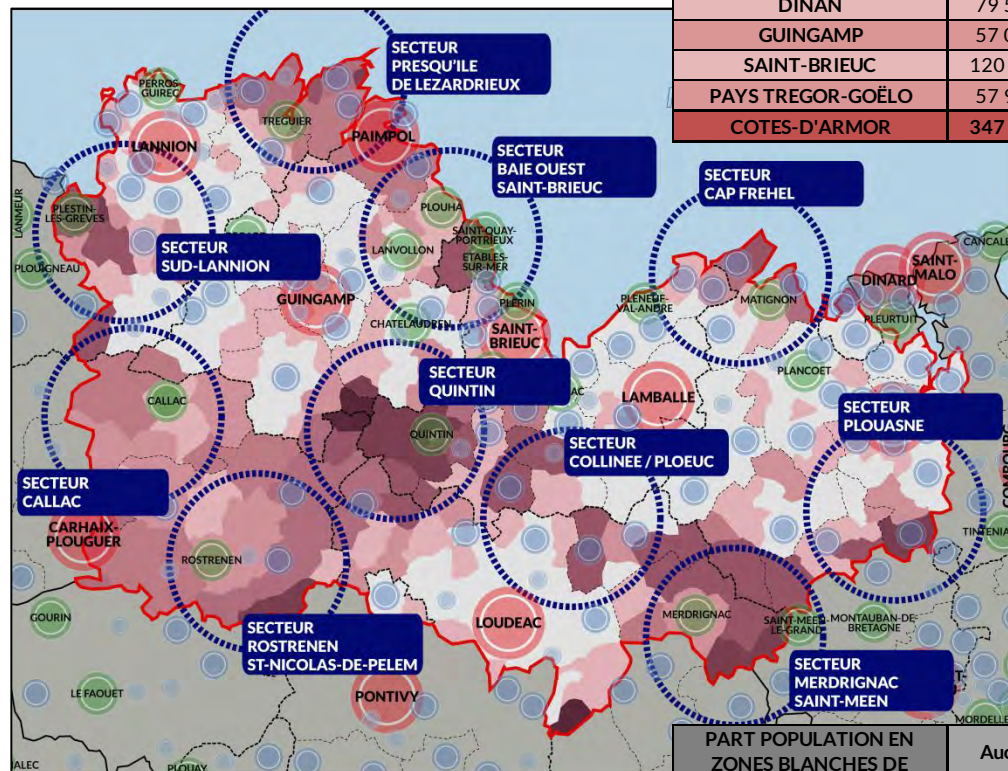
Méthodologie
Organisation de l'offre de services publics à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

5. ANALYSE THEMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

Services Publics – Synthèse et enjeu

- Données par Pays du nombre d'habitants et de la part de la population concernés par les zones blanches d'accessibilité aux services publics.
- Données qui permettent d'identifier les secteurs prioritaires

POPULATION EN ZONES BLANCHES DE SERVICES PUBLICS	Aucun service	Un service	Deux services	Trois services	Quatre services	Cinq Services	Six services	Sept services
CENTRE BRETAGNE	26 322	8 666	4 261	1 106	2 198	3 920	2 697	467
CENTRE OUEST BRETAGNE	0	318	5 302	7 138	9 948	2 285	477	0
DINAN	79 566	16 069	4 200	2 339	4 329	728	0	1 585
GUINGAMP	57 062	18 070	6 766	1 341	15 167	302	0	0
SAINT-BRIEUC	120 586	38 163	8 828	11 251	7 632	8 432	6 524	0
PAYS TREGOR-GOËLO	57 953	18 140	9 076	3 473	4 336	6 413	869	470
COTES-D'ARMOR	347 347	99 517	39 941	26 648	44 179	22 763	11 458	2 522



Méthodologie
 Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

PART POPULATION EN ZONES BLANCHES DE SERVICES PUBLICS	Aucun service	Un service	Deux services	Trois services	Quatre services	Cinq Services	Six services	Sept services
CENTRE BRETAGNE	53.0%	17.5%	8.6%	2.2%	4.4%	7.9%	5.4%	0.9%
CENTRE OUEST BRETAGNE	0.0%	1.2%	20.8%	28.0%	39.1%	9.0%	1.9%	0.0%
DINAN	73.1%	14.8%	3.9%	2.1%	4.0%	0.7%	0.0%	1.5%
GUINGAMP	57.8%	18.3%	6.9%	1.4%	15.4%	0.3%	0.0%	0.0%
SAINT-BRIEUC	59.9%	18.9%	4.4%	5.6%	3.8%	4.2%	3.2%	0.0%
PAYS TREGOR-GOËLO	57.5%	18.0%	9.0%	3.4%	4.3%	6.4%	0.9%	0.5%
COTES-D'ARMOR	58.4%	16.7%	6.7%	4.5%	7.4%	3.8%	1.9%	0.4%

Au-delà de l'analyse quantitative de présence ou absence des services, il ressort les éléments d'analyse qualitative suivants :

UNE OFFRE QUI SE MAINTIENT ...

- ✓ Une présence de services qui se maintient globalement sur le territoire grâce à des permanences, points d'accueil ou itinérance
- ✓ Certains services plus problématiques
- ✓ Des efforts particuliers sur certains publics: fragilité sociale, quartiers politiques de la ville, jeunes
- ✓ Quelques initiatives en faveur de la mobilité géographique mais qui restent limitées

... MAIS QUI S'ADAPTE PEU

- ✓ Globalement des réflexions insuffisantes sur les horaires d'ouverture et sur l'adaptation aux besoins des usagers
- ✓ Logiques de rationalisation qui a tendance à primer sur une adaptation à la réalité des besoins des territoires (fonctionnement, enjeux sociaux, capacité de mobilités, prise en main des services numériques, etc.)

DES ÉVOLUTIONS DE QUI NÉCESSITENT D'ÊTRE ACCOMPAGNÉES

- ✓ Dynamique de restructuration de la plupart des services (réduction des permanences, priorité au « sur RDV »), parfois difficilement acceptés par les territoires
- ✓ Développement des procédures en ligne et bornes multiservices: besoin d'accompagnement des usagers en marge de la vie numérique et de proposer les équipements pour y accéder

DES BESOINS DE MUTUALISATION ET RAPPROCHEMENT ENTRE PRESTATAIRES ... ET DES ENJEUX DE MISE EN ŒUVRE

- ✓ Des enjeux d'accessibilité qui trouvent des réponses dans des logiques de mutualisation ou de couverture et accompagnement au numérique
- ✓ Logique de mutualisation (locaux, personnels) avec d'autres prestataires de services publics ou au sein de lieux d'accueil existants (bornes multiservices, agents polyvalents)
- ✓ Développement des partenariats et travail en réseau entre prestataires pour travailler sur l'ensemble des facteurs de difficultés sociales et économiques
- ✓ Un maillage de présence territoriale encore insuffisant et à coordonner
- ✓ Un enjeu de formation de personnes relais (agents des collectivités, opérateurs partenaires, ...) pour fournir l'information, accompagner les usagers dans les démarches en ligne...
- ✓ Une nécessaire visibilité de l'offre de services mutualisés
- ✓ La question des moyens humains et financiers et de portage par les territoires

5
b

ANALYSE THÉMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

Services Enfance/Education/Jeunesse

Méthodologie Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

5. ANALYSE THÉMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

Enfance, Education, Jeunesse

Organisation territoriale de l'offre de services (en 2015)

- Une offre d'accueil de la petite enfance globalement dense, comportant des disparités infra-départementales, avec un taux d'accueil collectif faible. Un taux de couverture (en accueil collectif et assistantes maternelles) de 75% en 2014, chiffre élevé par rapport à la moyenne nationale de 54%, expliqué par un taux accueil individuel important et une forte scolarisation des 2/3 ans. Des espaces particulièrement en difficulté ont été identifiés dans le diagnostic du Schéma territorial des services aux familles 2014-2017 : notamment dans le Pays de Guingamp (Belle-Isle en Terre et Pays de Bégard) et la CC du Pays de Caulnes, espaces où la couverture est inférieure à 54%, moyenne nationale.
- Une offre scolaire du premier degré relativement développée : un nombre moyen d'élèves par classe le plus faible de l'académie de Rennes, à hauteur de 23.2 enfants, et un nombre d'emplois pour 100 élèves nettement supérieur à celui des autres départements bretons.
- 28 600 collégiens en Côtes d'Armor, dans 47 collèges publics et 33 privés. Une moindre offre de collèges à l'est de la CC Kreiz Breiz, entre Quintin et entre Lamballe, Dinan et Plouasne.
- 41 lycées publics et privés en Côtes-d'Armor. Des difficultés d'accessibilité aux lycées dans le sud du département (CC Kreiz Breiz, le Sud du secteur de Guingamp et l'axe Loudéac-Dinan).
- Une offre d'enseignement supérieur concentrée principalement à Saint-Brieuc, mais présente également à Lannion, Guingamp, Dinan... Offre liée au pôle universitaire rennais (antennes Rennes 1 et Rennes 2 à Saint-Brieuc et Lannion).



Cartes des implantations des collèges et des lycées

Source : DSDEN 22

Perspectives d'évolution

- En ce qui concerne le premier degré, une baisse d'effectifs de 500 élèves avait été enregistrée dans les écoles publiques en septembre 2015 et une nouvelle diminution de 600 élèves est prévue à la rentrée 2016. Le projet de carte scolaire pour l'année 2016/2017 prévoit l'ouverture de 13,5 classes et la fermeture de 24,5 classes en maternelle et en primaire afin de s'adapter aux dynamiques démographiques localement.
- Les investissements continuent dans le secondaire selon le Plan Pluriannuel d'Investissement dans les collèges publics, signé en 2009, permettant la rénovation et la restructuration de nombreux établissements pour faire face à l'augmentation des effectifs (+16% de 2009 à 2017).

Organisation de l'offre d'accueil périscolaire

Une offre d'accueil périscolaire aux modalités diverses

L'accueil périscolaire concerne les enfants scolarisés (y compris en écoles maternelles) avant et après l'école. Les accueils sont gérés par la commune ou une association de parents et peuvent prendre la forme de garderies périscolaires, d'accueils de loisirs périscolaire (déclarés à la DDCS), ou en « mode d'accueil avec des activités ludiques ». Dans les côtes d'Armor, 370 structures de natures diversifiées (A.L.S.H, garderie, centre de loisirs) sont répertoriées.

Diverses politiques à destination de la jeunesse

Des politiques qui soutiennent les projets des jeunes et encouragent leur engagement citoyen :

- Le dispositif **Pass'Engagement** qui permet d'aider les jeunes de 18 à 25 ans à financer leurs projets – formation, insertion, mobilité, etc. – à hauteur de 2000 euros en échange d'un engagement citoyen bénévole d'intérêt public et solidaire dans des domaines variés (activités sportives et culturelles, aide sociale, solidarité...), dans une association costarmoricaïne pendant un an. En 2015-2016, 180 jeunes en ont été bénéficiaires.
- L'aide à la création d'associations de jeunes à travers le programme « **Junior Association** » ou **Fonds d'Intervention en Faveur de la Jeunesse** qui soutient les projets des moins de 10-18 ans regroupés en association ou présentés individuellement.
- Un accompagnement dans les 17 Point Information Jeunesse (PIJ) du département**, espaces de documentation et d'animation sur le logement, l'emploi, la formation, la santé, les loisirs... Un animateur est présent pour accompagner et conseiller les jeunes. Ces structures maillent principalement le Sud à Sud-ouest du département (cf. carte ci-contre).



Carte de l'implantation des PIJ
Source : CD 22

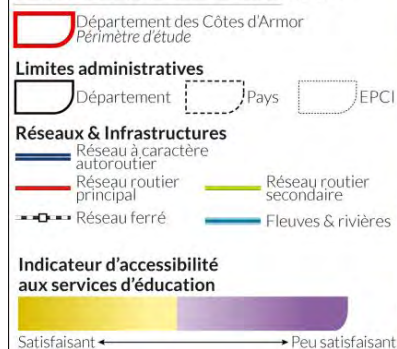
5. ANALYSE THÉMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

Enfance, Education, Jeunesse - Synthèse et enjeux

- En croisant les différents services d'éducation, on observe les secteurs les mieux dotés et ceux cumulant un déficit d'offre à plusieurs niveaux.
 - Accessibilité satisfaisante autour **des espaces urbains et bassins d'emploi** et **le long des réseaux routiers et ferroviaires** : notamment à Lannion, Paimpol, Saint-Brieuc Agglomération, Guingamp et CC du Pays de Bégard, Dinan et CC Rance-Frémur, puis Loudéac et Lamballe.
 - Des secteurs à **l'accessibilité moyennement satisfaite à peu satisfaisante** sur l'axe est-ouest du Sud du département : Pays de Centre-ouest et Centre Bretagne, notamment au sud du secteur de Guingamp, au nord de la CC Kreiz Breiz, dans les grandes couronnes périurbaines de Saint-Brieuc, de Dinan et au nord-est de Loudéac.
 - Autres enjeux d'accessibilité **sur certains espaces littoraux** : nord du secteur de Lamballe, CC Sud-Goëlo dans le secteur de Saint-Brieuc, Haut-Trégor et presqu'île de Lézardrieux.

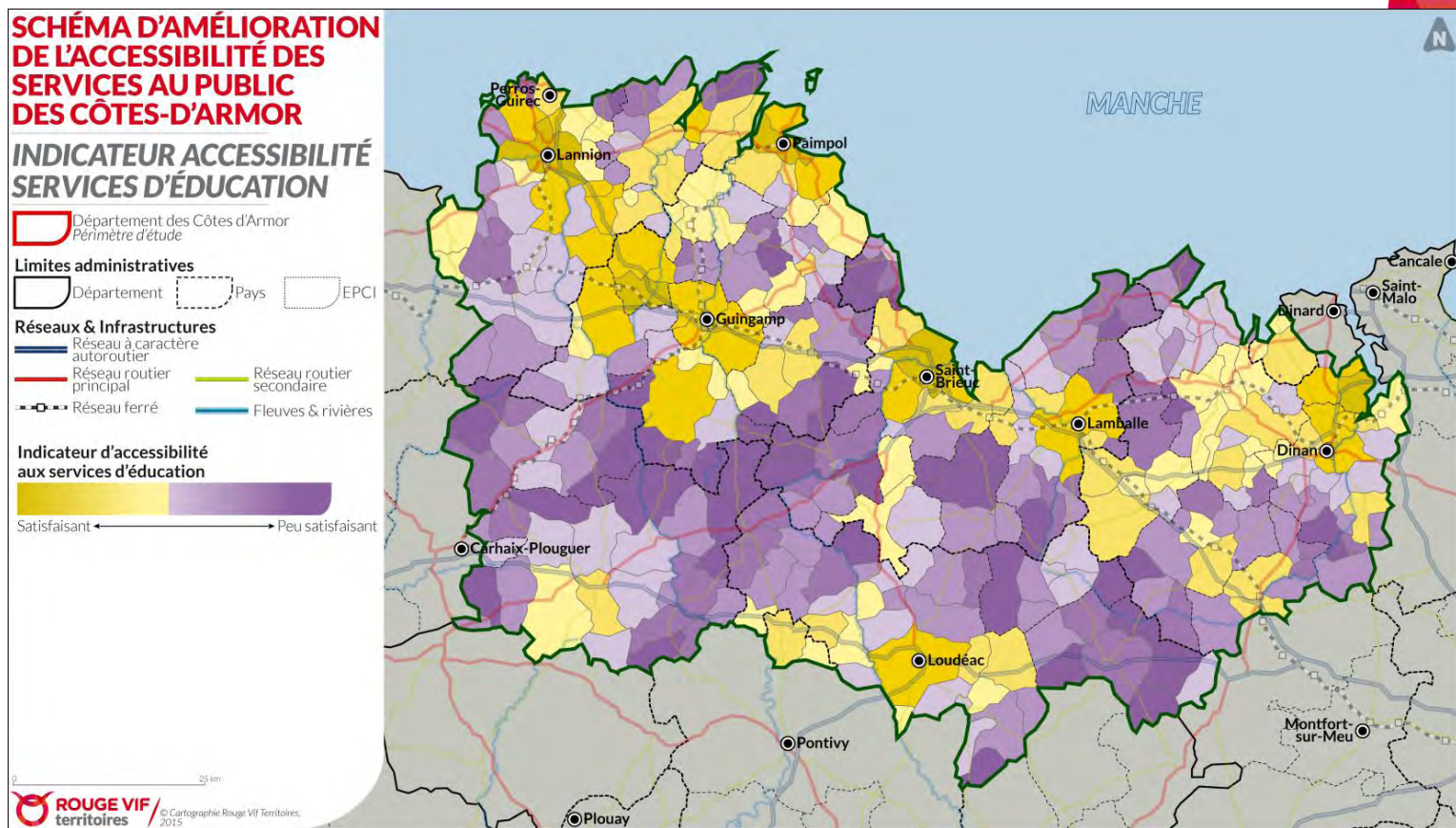
SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

INDICATEUR ACCESSIBILITÉ SERVICES D'ÉDUCATION



Méthodologie Les cartes d'accessibilité thématique sont construites à partir de la superposition des zones blanches calculées pour différents services avec un système de pondération.

Services pris en compte ici : école maternelle, école élémentaire, collège, lycée et formation supérieure





- **Une offre d'accueil de la petite enfance globalement élevée**, basée sur l'accueil individuel et une importante scolarisation des 2/3 ans. Des disparités notées selon les espaces, dont trois EPCI à des taux de couverture inférieurs à la moyenne nationale (Belle-Isle en Terre, Pays de Bégard, Pays de Caulnes) et d'autres zones présentant également un manque de structures d'accueil collectif (secteurs de Lanvallon, Lamballe, ouest de Dinan).
- Enjeu d'augmentation quantitative de l'offre et de diversification du type d'offre pour répondre aux nouveaux besoins et évolutions des modes de vie.
- **Une offre d'enseignement primaire relativement développée** et un maintien d'un nombre d'enfants par classe satisfaisant, malgré des disparités territoriales.
- Enjeu d'adaptation à la baisse des effectifs d'enfants scolarisés dans l'enseignement primaire et de l'évolution induite par les fusions de communes et regroupements intercommunaux.
- Enjeu du maintien de la spécificité culturelle à travers le cursus bilingue français breton. Pour la rentrée 2016, fermeture d'une demi-classe en maternelle et ouverture de 2 classes bilingues en maternelle et élémentaire.
- **Une offre d'enseignement secondaire présentant des déficit d'accessibilité** dans certains espaces, notamment pour l'accès aux lycées, d'où un enjeu d'organisation des transports.
- **Une offre d'enseignement supérieur très polarisée**, sous l'influence des grands pôles universitaires bretons, notamment celui de Rennes, entraînant de forts besoins de mobilité (travail sur la mobilité physique mais aussi psychologique).
- Enjeux **globaux d'adaptation et d'anticipation des dynamiques démographiques entre** :
 - Des secteurs en perte de population faisant donc face à des baisses d'effectifs.
 - Des secteurs ruraux peu dotés en services et devant donc développer leur offre et son accessibilité.
 - Des espaces périurbains (couronnes périurbaines des pôles d'emplois (Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Lamballe ou Dinan) très attractifs mais parfois insuffisamment couverts, nécessitant une organisation des mobilités et une amélioration du maillage de services.

5 ANALYSE THÉMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES C *Services de santé*

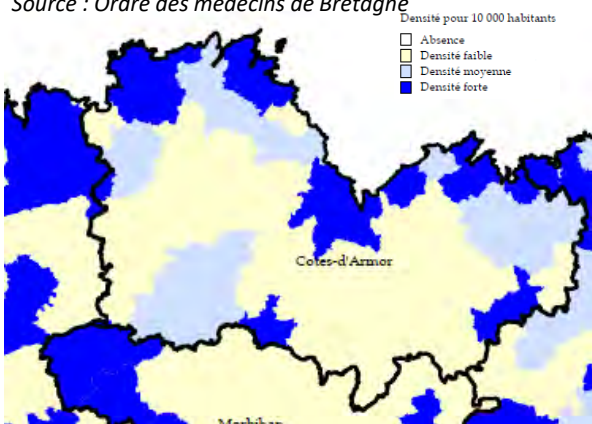
Méthodologie Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

Services de santé – Médecine généraliste

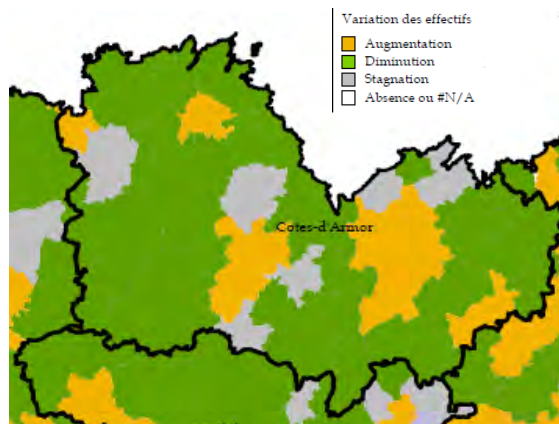
Densité et évolution de l'effectif de médecins

- 1408 médecins (généralistes et spécialistes)** étaient en activité dans les Côtes d'Armor en 2015. Ces effectifs correspondent à une densité de **254,8 médecins pour 100 000 habitants**. Le nombre de médecins a diminué de 1,4% depuis 2007 ; les projections de l'Ordre des Médecins de Bretagne prévoient une nouvelle baisse des effectifs de l'ordre de 0,9% sur la période 2015-2020 alors que la population a une forte probabilité d'augmenter de 6,7%.
- En ce qui concerne la médecine généraliste, la densité observée est de **134,7 de médecins généralistes pour 100 000 habitants**. Ce chiffre est le plus faible de la région Bretagne, et est appelé à encore diminuer de 3 points d'ici 2020.
- Cette situation révèle des **disparités territoriales** fortes :
 - Les bassins de vie présentant des densités importantes de médecins généralistes correspondent principalement aux pôles urbains du nord du département et du littoral (Agglomérations de Lannion, Paimpol, Saint-Brieuc, CC Côte de Penthièvre et du Pays de Matignon)
 - Au sud du département, des espaces à la forte densité de médecins généralistes traduisent l'effort placé sur le maintien d'une offre de proximité (Mur-de-Bretagne et CC du Pays-de-Caulnes où les effectifs ont augmenté depuis 2007).
- Une diminution des effectifs depuis 2007 est observable dans la plupart des secteurs du département. La majorité des territoires où le nombre de médecins a augmenté (Secteur de Lamballe, sud-ouest de Saint-Brieuc, ouest de Lannion-Trégor Communauté,) présente toujours une densité de médecins faible (à l'exception de la CC du Pays-de-Caulnes et dans une moindre mesure, Pontrieux Communauté).
- En outre, des enjeux de remplacement de médecins en fin de carrière sont particulièrement observables dans le secteur de la CIDERAL, dans l'agglomération de Paimpol et sur le littoral est (CC Côte de Penthièvre et du Pays de Matignon), du fait d'une part de médecins de plus de 55 ans particulièrement forte.

Source : Ordre des médecins de Bretagne

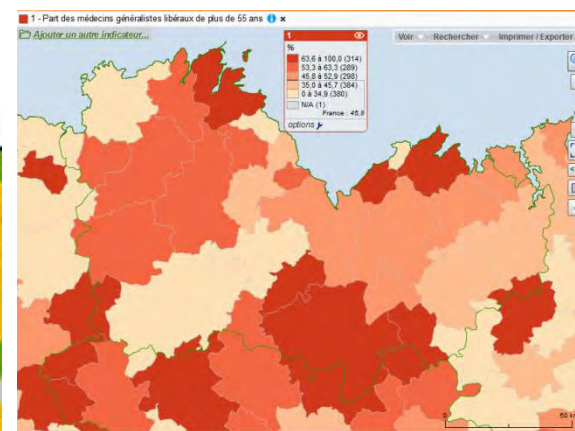


Densité des médecins généralistes libéraux et mixtes pour 10 000 habitants, 2015



Variation des effectifs en médecine générale et entre 2007 et 2015

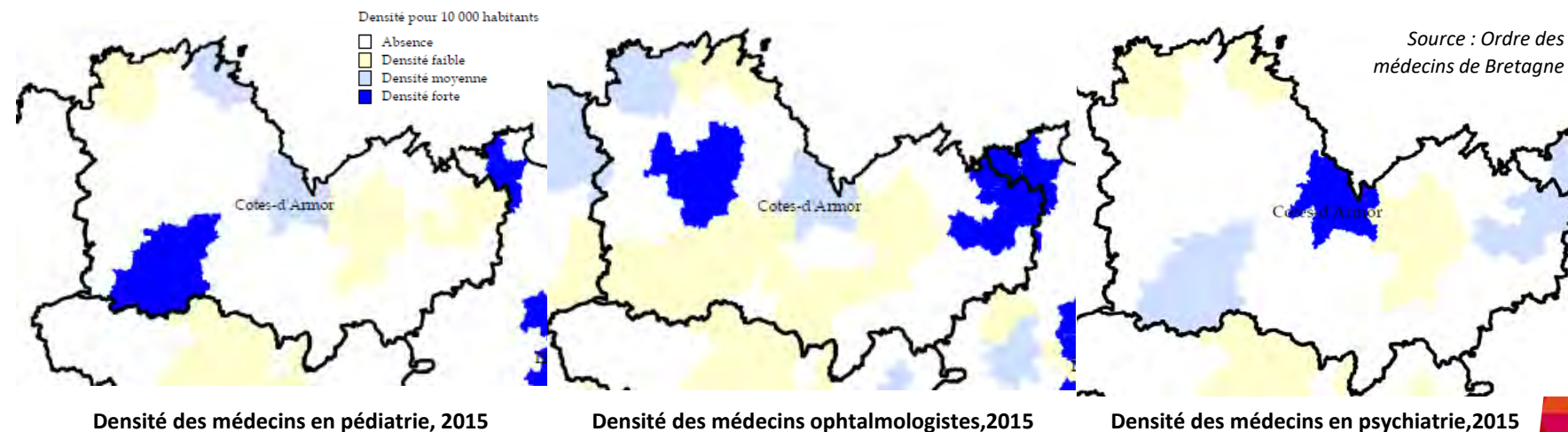
Source : Observatoire des territoires



Par des médecins généralistes de plus de 55 ans, 2014

Services de santé – Médecine spécialisée

- **664 médecins spécialistes** étaient en activité dans les Côtes d'Armor en 2015., ce qui correspond à une densité de **120,2 médecins pour 100 000 habitants**.
- Le nombre de spécialistes devrait selon l'Ordre des médecins augmenter de 2,6% d'ici 2020, ce qui équivaldrait à une densité de 126,2.
- Les contrastes d'accessibilité sont importants selon les territoires et les spécialités considérées. Par exemple :
 - De nombreux territoires ne disposent pas de pédiatre. Le seul espace de forte densité en pédiatre est la CC Kreiz-Breizh, puis dans une moindre mesure, l'agglomération briochine et celle de Paimpol. Cela engendre des difficultés d'accessibilité à ce service notamment dans les territoires en évolution démographique positive, néanmoins une augmentation des effectifs est observable depuis 2007 dans les agglomérations de Saint-Brieuc et de Dinan.
 - L'offre d'ophtalmologie est plus répartie sur le territoire, néanmoins des densités importantes d'ophtalmologistes se concentrent dans le secteur de Guingamp et de Dinan. En outre, leurs effectifs ont augmenté depuis 2007 dans le secteur de Lannion notamment.
 - Plusieurs territoires souffrent d'un déficit de spécialistes en psychiatrie, qui sont concentrés dans l'agglomération briochine, puis dans une moindre mesure, dans la CC Kreiz-Breiz et autour de Dinan.
- Le département dispose de sept centres hospitaliers publics (Lannion, Tréguier, Paimpol, Guingamp, Saint-Brieuc, Lamballe et Dinan) et d'un hôpital local (Quintin), ce qui représente une offre relativement bonne. Les difficultés d'accessibilité à ces services de centralité sont les plus prégnantes dans la CC de Kreiz-Breiz et le Cideral.



Services de santé - Synthèse et enjeux

Synthèse

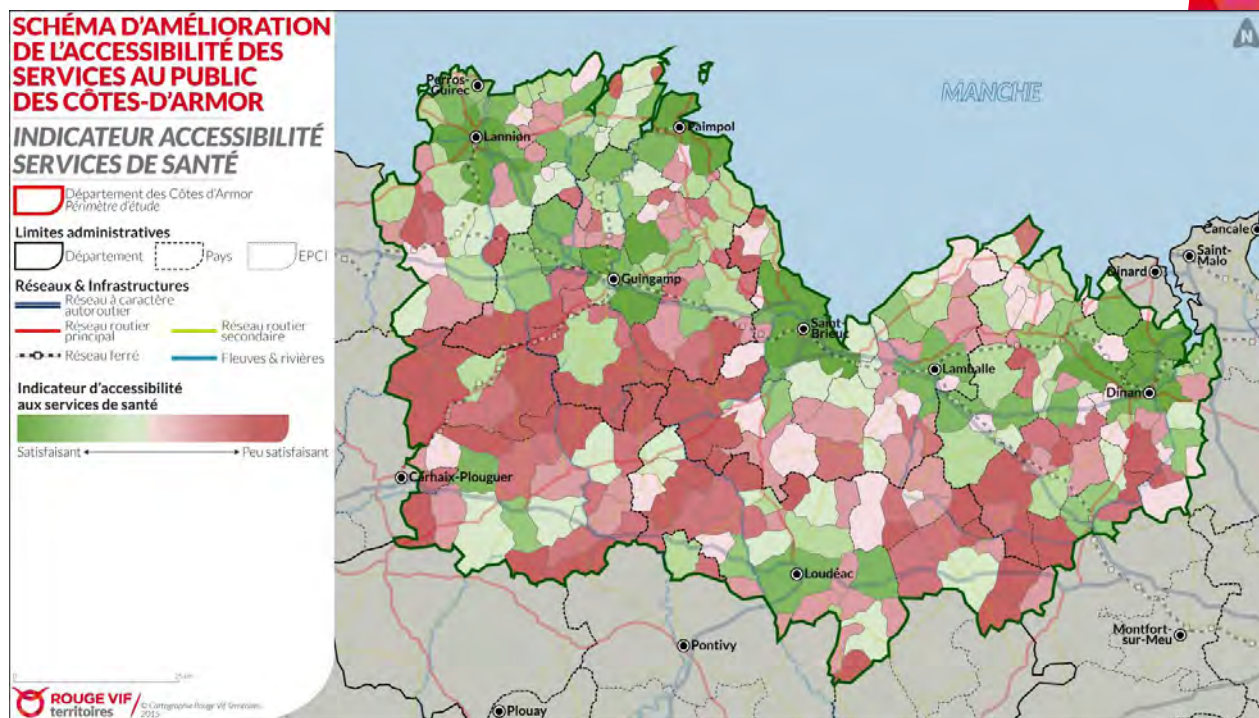
- Globalement, la couverture en services de santé sur le territoire est **déséquilibrée entre les différents espaces du département**.
- L'offre est satisfaisante autour des pôles urbains (agglomération briochine, de Lannion, de Paimpol et de Dinan) et, dans une moindre mesure, le long des principaux axes de circulation, autour des pôles de Lamballe et de Loudéac, ainsi que sur la côte littorale (Perros-Guirec, littoral touristique).
- L'accessibilité en services de santé est peu satisfaisante dans les territoires ruraux du pays Centre-ouest et Centre Bretagne, au Sud du Pays de Guingamp et de Saint-Brieuc (Quintin Communauté, CC Centre Armor), et au sud du Pays de Dinan.
- Des « zones déficitaires » ont été identifiées par l'ARS dans le département dans les secteurs de Callac, Belle-Isle-en-Terre, Mûr-de-Bretagne, Plémet et Merdrignac.

Les Maisons de Santé comme solution

- En réponse à ces enjeux territoriaux, les territoires des Côtes-d'Armor se sont engagés depuis plusieurs années dans la création de **maisons et pôles pluridisciplinaires de santé**.
- Ces structures répondent ainsi à la nécessité de constituer un maillage territorial de proximité et de répondre aux défis du vieillissement des professionnels, de l'adaptation des locaux et des partenariats entre spécialistes.
- **En 2015, 11 maisons de santé et 10 pôles de santé existent sur le territoire.**



Maisons et pôles de santé en Côtes d'Armor
Source : ARS/Le Télégramme, 2015



Méthodologie Les cartes d'accessibilité thématique sont construites à partir de la superposition des zones blanches calculées pour différents services avec un système de pondération.
Services pris en compte ici : médecin généraliste, pharmacie, chirurgien-dentiste, hôpital avec chirurgie, service d'urgence, maternité, gynécologue, ophtalmologue



- **Offre de santé de proximité** inégalement répartie sur le territoire, notamment entre les espaces urbains et littoraux et les espaces ruraux. Des zones avec des difficultés d'accessibilité marquées.
- **Enjeux de maintien de la démographie médicale** et de l'attractivité du territoire (risque de pénurie de médecins généralistes et soécialistes)
 - Départs en retraites et difficultés de reprise des cabinets médicaux.
 - Difficulté à attirer des effectifs médicaux dans certaines zones.
- Développement des **pôles et maisons de santé** (publiques et privées) et de projets médicaux communs : **21 maisons et pôles de santé dans le département.**
- Davantage d'enjeux pour les **services de santé intermédiaires et supérieurs** et **déficit en spécialistes** dans plusieurs zones.
- **Enjeu de proximité et de maintien de certains services**
 - Enjeu prospectif d'accompagnement de la mobilité pour ne pas disperser l'offre de proximité.
 - Enjeu de maintien de l'offre dans les espaces ruraux.
- **Poursuite du développement de la E-santé** (bases de données et SI régionaux, plateforme de télémédecine Sterenn, e-consultations avec des spécialistes...).

5 d

ANALYSE THEMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

Services culture, sport et loisirs

Méthodologie Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

L'offre culturelle en Côtes d'Armor

- De nombreuses initiatives locales portées par les collectivités et un tissu associatif dense permettent de porter une offre culturelle diversifiée mais restant locale et de faible rayonnement. En effet, l'absence de grands pôles urbains d'envergure (tels que Rennes ou Brest) limite le niveau de l'offre culturelle.
- Des équipements relativement nombreux mais inégalement répartis et de faible envergure :
 - Avec 42 salles de cinéma, les Côtes d'Armor disposent de 7,6 salles de cinéma pour 100 000 habitants, ce qui fait du département le moins bien doté de la Bretagne. Cet indicateur est également inférieur à la moyenne en France métropolitaine qui est de 8,7 salles de cinéma pour 100 000 habitants (Source : Observatoire des territoires).
 - 59 lieux culturels (salles de spectacle, de concert, théâtres et centres culturels) sont présents dans le département, signe de la vie culturelle diversifiée du territoire, mais ne dispose que d'une salle de taille supérieure à 2000 places (l'Hermione, à Saint-Brieuc, salle de spectacle de 2400 places).
- En outre, le Conseil départemental des Côtes d'Armor a mis en place depuis plus d'une dizaine d'années une politique culturelle dynamique :
 - **Renforcement de l'éducation artistique** à travers la mise en place depuis 2003 de « schémas départementaux d'enseignement artistique » dans le domaine de la danse, du théâtre, de la musique et des arts plastiques, qui soutiennent les projets pédagogiques et culturels des écoles conventionnées, ainsi que leur structuration en personnel diplômé et formé.
 - **Des dispositifs d'éducation dans le milieu scolaire** sont soutenus tels que « Collège au cinéma », en partenariat avec l'Education Nationale et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
 - **L'accompagnement de la création artistique** costarmoricaïne à travers le soutien aux équipes de spectacles vivants, et un dispositif d'aide spécifique à la création cinématographique et audiovisuelle, en collaboration avec le Centre National du Cinéma et de l'Image animée.
 - **Le soutien de la diffusion de la culture sur tout le territoire** à travers les manifestations culturelles et festivals dédiés à la musique, au théâtre, aux arts circassiens, à la danse, aux arts visuels, au cinéma... L'attention est également portée sur les espaces ruraux à l'aide d'une douzaine de structures associatives œuvrant à la diffusion culturelle dans ces territoires (CAC Sud 22 à Loudéac, Théâtre en Rance à Dinan, La Quincaillerie au Vieux-Marché...). Le département mène enfin des politiques de développement de la lecture publique à travers la bibliothèque départementale de prêt notamment, et met en valeur les sites d'intérêt patrimonial du territoire (Château du Guildo, domaine départemental de la Roche-Jagu...)



L'offre en équipements/activités sportifs costarmoricaine

- Les Côtes-d'Armor comptent 63,1 équipements sportifs pour 10 000 habitants. Le département apparaît par conséquent très bien équipé au regard de la moyenne nationale qui est de seulement 41,1 équipements sportifs pour 10 000 habitants. C'est également le département le mieux doté de la Bretagne (Source : Observatoire des territoires, 2012).
- Néanmoins, certains équipements apparaissent vieillissants et manquant sur des équipements spécialisés ou supérieurs (arts martiaux, mur d'escalade, ...).
- La pratique sportive est effectivement très développée en Côtes d'Armor, avec un costarmoricain sur six licencié dans un club.. Ceci s'explique notamment par la présence importante des sports nautiques sur le littoral, avec près de 150 structures (centre nautique, clubs de voile,...) et la vitalité associative locale.
- Les EPCI et communes s'investissent ainsi dans la rénovation et l'entretien des équipements mais aussi dans le soutien aux associations sportives.
- Le département s'engage dans son budget 2016 pour conforter ce dynamisme de l'activité sportive à travers son soutien à différents dispositifs :
 - **Pratique sportive pour tous** : soutien au Comité Départemental Olympique et Sportif, aux 57 comités sportifs et aux dispositifs Cap Sport mis en place à l'échelle communale. Le département œuvre également le développement du sport pour les seniors et les personnes en situation de handicap.
 - **Activités sportives dans les lieux éducatifs** : accompagnement du sport associatif dans l'ensemble des collèges.
 - **Soutien aux événements sportifs** d'envergure qui contribuent au rayonnement du département, et aide aux jeunes sportifs de haut niveau.
- Certaines actions sont également mises en place à l'échelle régionale afin d'améliorer l'accessibilité de tous aux sports : développement du « chèque sport » pour les jeunes de 16 à 19 ans, soutien aux politiques mises en place par les Pays, construction et rénovation d'équipements sportifs...

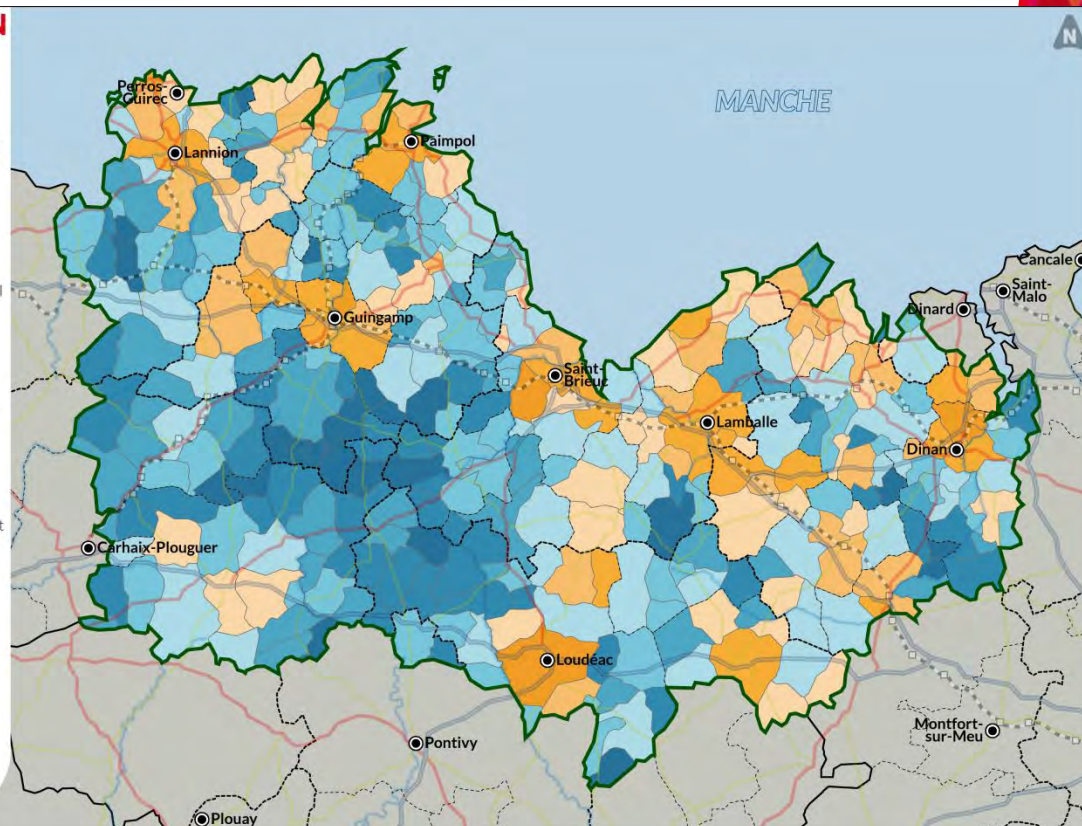
Culture/Sport/Loisirs – Synthèse et enjeux

La synthèse du maillage territorial en équipements sportifs, culturels et de loisirs permet de faire ressortir une couverture territoriale globalement peu développée et très contrastée :

- Des espaces dispose d'une offre moyennement satisfaisante à satisfaisante :**
 - Les villes situées le long de l'axe ferroviaire et autoroutier, de Perros-Guirec à Lannion, Guingamp, Saint-Brieuc, Lamballe et Dinan. Offre également plutôt satisfaisante à Loudéac et Paimpol
 - Certains pôles de proximité (Merdrignac, Langast, Plouguenast...) et espaces littoraux (nord des secteurs de Lamballe et de Dinan, Nord de Lannion)
- Les secteurs ruraux et dernières couronnes périurbaines souffrent d'une accessibilité peu satisfaisante,** particulièrement dans les espaces ruraux de la CC de Kreiz-Breiz, l'ouest du Cideral, le sud du Pays de Guiguamp, et à l'est de l'axe- Loudéac –Lamballe ; mais également dans les couronnes périurbaines de Saint-Brieuc, de Dinan et au sud-ouest de Lannion.

SCHEMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

INDICATEUR ACCESSIBILITÉ SERVICES DE LOISIRS



Méthodologie Les cartes d'accessibilité thématique sont construites à partir de la superposition des zones blanches calculées pour différents services avec un système de pondération.

Services pris en compte ici : piscine couverte, piscine non-couverte, tennis couvert, tennis éclairé, plateaux de jeux extérieurs, salle spécialisée, salle non-spécialisée, roller-skate, salle multisport, cinéma, théâtre



- Une offre culturelle principalement présente dans les centres urbains et de faible envergure mais des politiques de diffusion culturelle développées et une vie associative diversifiée et vivante.
- Un secteur culturel touché par la baisse des dotations, qui doit faire face à des coupes budgétaires et des diminutions de subventions, ce qui mène dans certains cas à la fermeture de structures et à l'annulation de manifestations culturelles.
- **Pratique sportive très développée dans le département** mais des niveaux d'accessibilité variables selon les territoires.
- Investissement des collectivités locales et du Département des Côtes d'Armor dans le développement et la mise en œuvre de **politiques culturelles et sportives** diverses.
- Enjeux globaux **de maintien et de développement de l'offre culturelle et sportive**, notamment dans les espaces en croissance démographique où l'accessibilité est aujourd'hui peu satisfaisante (grandes couronnes périurbaines de Saint-Brieuc, Dinan, Lannion...) mais également dans les territoires ruraux.
- **Fort enjeu de maintien d'une offre culturelle diversifiée et maillant l'ensemble du territoire**, tout en prenant en compte le contexte de contraintes budgétaires et de volonté de rationalisation.
- Enjeu de l'accessibilité de tous à des **activités diversifiées et de montée en gamme** : création et rénovation d'équipements, accès pour tous les costarmoricains aux sports nautiques concentrés sur le littoral, meilleur accès au sport pour les jeunes, les seniors et les personnes en situation de handicap.

5 e

ANALYSE THÉMATIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES

Services commerciaux

Méthodologie Organisation de l'offre de services à la date de réalisation de la présente étude, soit au premier semestre 2015

Commerces - Synthèse et enjeux

- Globalement, la répartition de l'offre commerciale des Côtes d'Armor correspond aux grands équilibres du territoire en matière de densité de population et d'activités économiques.
- Les **principales agglomérations** disposent d'une offre particulièrement satisfaisante en matière de services marchands (présence d'équipements de proximité, intermédiaires et de centralité). Les **espaces littoraux** sont également bien à très bien dotés, du fait notamment de leur attrait touristique.
- Le reste de l'offre commerciale se répartit dans les pôles urbains et ruraux secondaires du département.
- Les secteurs présentant un indicateur d'accessibilité aux services marchands peu satisfaisant se concentrent dans les zones péri-urbaines et interurbaines : intervalle Carhaix - Saint-Brieuc, Loudéac- Lamballe, couronne de Quintin, est de Lannion, sud de Dinan.

Par ailleurs, les territoires costarmoricains doivent composer avec plusieurs caractéristiques en lien avec les services marchands :

- L'usage du véhicule individuel qui conditionne l'usage des services marchands, notamment dans les espaces périurbains.
- La difficulté de maintenir le petit commerce dans les bourgs ruraux, avec un véritable enjeu de pérennisation de ces services dans les zones rurales souvent isolées et peu denses, notamment face à l'évolution des modes de consommations (grandes surfaces, numériques, zones d'activités...)

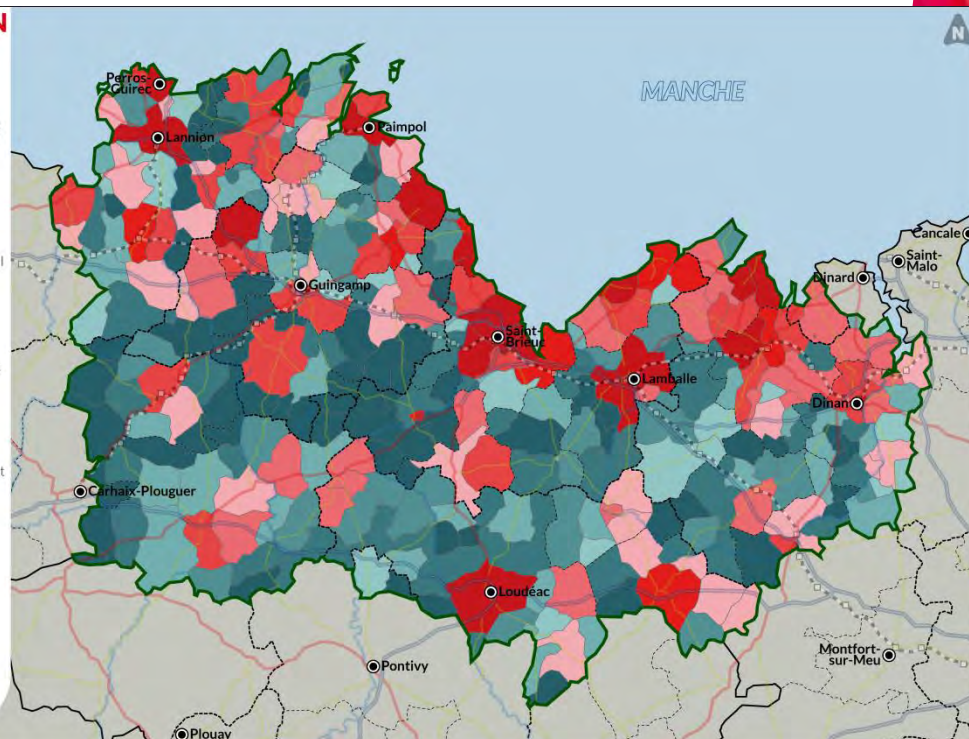
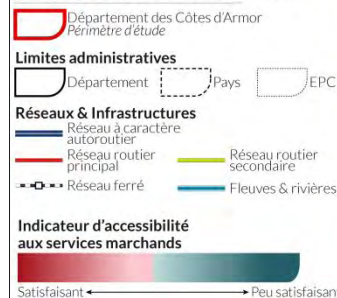
Méthodologie

Les cartes d'accessibilité thématique sont construites à partir de la superposition des zones blanches calculées pour différents services avec un système de pondération.

Services pris en compte ici : épicerie, boulangerie, boucherie, supérette, supermarché, hypermarché, magasin d'équipement de la personne, magasin d'équipement de la maison, banque, station essence, librairie.

SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DES CÔTES-D'ARMOR

INDICATEUR ACCESSIBILITÉ SERVICES MARCHANDS





- Une **accessibilité aux commerces forte dans les principaux pôles urbains** et leurs **premières couronnes urbaines**
- Une offre commerciale également très présente sur le **littoral touristique**
- Une accessibilité aux services **moindre dans les pôles secondaires** et **peu satisfaisante dans leurs périphéries** ainsi que dans les **espaces ruraux**
- Une **offre commerciale s'étant beaucoup développée** dans les **périphéries des principaux pôles urbains** entre 2000 et 2010 en Côtes d'Armor, notamment en ce qui concerne les grandes et moyennes surfaces généralistes.
- En parallèle, une **tendance à la perte de vitalité des centres villes** et de leurs activités marchandes, qui face à la concurrence des super et hypermarchés tendent à se spécialiser. Une situation exacerbée dans le cas des **centre-bourgs qui luttent pour le maintien de leurs derniers commerces** pourtant indispensables pour répondre aux besoins d'une population vieillissante ou peu mobile.
- D'où des enjeux de revitalisation, de **rééquilibrage et de soutien de l'économie des centre-ville et centres-bourgs** :
 - Encouragement des démarches collectives des commerçants (associations de centre-ville, identité et stratégie commune...).
 - Soutien de l'évolution de leurs activités pour faire face aux nouvelles habitudes de consommation (e-commerces, circuits courts...).
 - Rénovation des locaux et équipements.
 - Aide à l'installation.
- Enjeu de **coordination intercommunale voir territoriale** de l'offre commerciale afin d'œuvrer pour l'attractivité de tous les territoires et limiter des effets de concurrences entre communes voisines.

Source : Centres-villes en 2015 : le commerce en mutation. Rapport final du groupe de travail , CCI Côtes d'Armor

6

Analyse territoriale *Synthèse à l'échelle des projets de futures intercommunalités*

Méthodologie Analyse selon les périmètres qui seront en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et réalisée à partir de la synthèse des diagnostics réalisés par les territoires dans le cadre de l'élaboration des contrats départementaux pour 2016-2020.

Secteur Callac-Guingamp-Paimpol



Les dynamiques territoriales du secteur Callac, Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Bégard, Guingamp, Pontrieux, Paimpol

- **Territoire contrasté:**
 - Nord dense, attractif, bien maillé en pôles de services
 - Sud rural mais en croissance démographique sur l'axe Guingamp-Callac et couvert par un faible maillage en pôles de service (concentration sur Callac)
- Une population globalement âgée sauf autour de Guingamp mais un certain rajeunissement sur les secteurs ruraux (Pontrieux, intervalle Guingamp-Callac). Ces tendances démographiques induisent de nouveaux besoins et par conséquent une adaptation de l'offre de services à la population.

CHIFFRES CLÉS

- 74 611 habitants en 2011, soit **12,5%** de la population départementale
- Faible densité de population mais de grandes disparités (littoral/Guingamp et secteur Callac)
- Un des secteurs les moins dynamiques : hausse de population de 3,8% entre 1999 et 2011 (9,5% pour le département)
- Un indice de jeunesse bas : **0,69** (Côtes d'Armor : 0,79)
- **Maillage en services plutôt bon** (sauf au sud):
 - 2 pôles de centralité (Guingamp et Paimpol), donc seul 1,3% de la population en zone blanche pour ce type de service (4,3% en Côtes d'Armor)
 - 2 pôles intermédiaires (Bégard, Callac), 1,7% des résidents en zone blanche (Côtes d'Armor: 5,1%)
 - Maillage fin en pôles de proximité, 5,8% de la population en zone blanche (Côtes d'Armor: 8,6%) sauf dans le secteur de Callac
 - Part de la population résidant dans une commune ne disposant d'aucun service : 0,6% (Côtes d'Armor : 1,2%)

ATOUS

Un réseau routier plutôt dense et une bonne desserte ferroviaire (3 lignes qui traversent le territoire en étoile depuis Guingamp), des lignes de bus et des TAD existants mais une dépendance à la voiture qui reste forte.

Une bonne offre culture et loisirs, avec des équipements de base bien présents. Une vie associative très dynamique sur tout le territoire permettant de nombreuses initiatives culturelles et sportives.

Un maillage en écoles qui parvient à se maintenir.

Des initiatives de mutualisation (MSAP Paimpol, maisons de santé en réflexion), notamment pour faire face à la baisse des services publics.

Une bonne couverture en services à la personnes.

FAIBLESSES

Commerces: Des commerces de proximité qui ne parviennent pas à se maintenir dans les communes rurales et de nombreuses cessations d'activité à venir.

Loisirs: Des équipements sportifs ou de loisirs vieillissants, et des manques sur certains types d'équipement

Santé: Le Pôle de santé hospitalier de proximité de Guingamp dont l'avenir reste incertain. Des difficultés de recrutement des médecins et de services de santé qui se réduisent.

Des enjeux sociaux importants en terme de solidarité, d'insertion, de prévention, de logement, de cohésion sociale

Un manque d'équipements numériques (nombreuses zones blanches).
Des faiblesses sur l'enseignement supérieur.



CHIFFRES CLÉS

- 19 153 habitants en 2011, soit **3,2%** de la population départementale
- Très faible densité de population : 27,40 hab./km² (Côtes d'Armor : 86,42 hab./km²)
- Baisse démographique: **-11,3%** entre 1990 et 2011
- Indice de jeunesse bas : **0,62** (Côtes d'Armor : 0,79)
- Surreprésentation des agriculteurs : **11,2% des actifs** (Côtes d'Armor : 4,4%)
- Un faible maillage en pôles de services :
 - 3 pôles de proximité, 5,0% de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme de proximité (Côtes d'Armor : 5,1%)
 - 1 pôle intermédiaire, d'où une forte proportion de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme intermédiaire : **6,0%** (Côtes d'Armor : 3,4%)
 - 1 pôle de centralité à l'extérieur du territoire entraînant de forts enjeux d'accessibilité (**15,1%** de la population en zone blanches contre 4,3% dans les Côtes d'Armor : 4,3%)
 - Part de la population résidant dans une commune ne disposant d'aucun service : **2,7%** (Côtes d'Armor : 1,2%)

Les dynamiques territoriales de la CC du Kreiz-Breizh

- Territoire rural et excentré, la CC du Kreiz-Breizh présente de nombreux handicaps qui induisent des enjeux en matière de services.
- Cet EPCI affiche des indicateurs démographiques défavorables :
 - **Une faible densité de population**
 - **Un déclin démographique continu (malgré un récent ralentissement)**
 - **Un vieillissement de la population**
 - **Une population au revenu modeste fragilisée par de nombreux chocs économiques**
- L'offre de services est polarisée par **un pôle de centralité extérieur** (Carhaix-Plouguer). Elle est complétée, au sein de l'intercommunalité, par **un pôle intermédiaire** (Rostrenen) et **quelques pôles locaux et de proximité** (Maël-Carhaix, Gouarec, Saint-Nicolas-du-Pélem...)

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une offre de services et de commerces de proximité satisfaisante</p> <p>Une vie associative dense et riche notamment dans le domaine culturel</p>	<p>Inquiétudes quant au maintien d'une offre de première nécessité notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé</p>



Les dynamiques territoriales du secteur de Saint-Brieuc - Quintin

Cet EPCI sera issue de la fusion de Quintin Communauté, Centre Armor Puissance 4, Saint Brieuc Agglomération–Baie d’Armor, Sud-Goëlo et la commune de Saint-Carreuc.

- Territoire globalement accessible et attractif, disposant de nombreux atouts :
 - Une bonne desserte, notamment routière
 - Une population en augmentation
 - Une attractivité auprès des jeunes (notamment dans la CC de Saint-Brieuc et Quintin Communauté)
- Mais un contraste fort entre l’agglomération de Saint-Brieuc et le secteur sud (arc Quintin-Ploeuc)
- L’offre de services se concentre autour de Saint-Brieuc, **principal pôle de centralité du département, lequel est relayé par quelques pôles intermédiaires** (Etables-sur-Mer, Saint-Quay-Portrieux, Ploufragan, Quintin) **et un réseau dense de pôles de proximité** (Binic, Pordic, Saint-Julien, Langueux, Plouec...).
- On observe ainsi un fort contraste entre le nord organisé autour de Saint-Brieuc et un maillage dense de pôles intermédiaires et de proximité dans la périphérie de Saint-Brieuc et sur la côte, et une partie sud (secteur Quintin-Ploeuc) moins pourvue.

CHIFFRES CLÉS

- 148 600 habitants en 2011, soit **25%** de la population départementale
- Evolution très positive de la population : **+9,4%** entre 1999 et 2011
- Indice de jeunesse élevé : **0,93** (Côtes d’Armor : 0,79)
- Part de la population résidant dans une commune ne disposant d’aucun service : **0,4%** (Côtes d’Armor : 1,2%)
- Part de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme de proximité : **8,8%** (Côtes d’Armor : 8,6%)
- Part de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme intermédiaire : **6,3%** (Côtes d’Armor : 5,1%)
- Part de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme de centralité : **7,7%** (Côtes d’Armor : 4,3%)

ATOUTS	FAIBLESSES
Globalement, bon niveau d’équipements et de services	<u>Commerce</u> : affaiblissement des centres-villes et des centres-bourgs, fragilité des commerces de proximité
Agglomération de Saint-Brieuc dotée de fonctions métropolitaines (enseignement supérieur, pôle de recherche, gare multimodale)	<u>Petite enfance</u> : offre d’accueil collectif insuffisante et inégalement répartie sur le territoire
	<u>Personnes âgées</u> : offre en structures d’accueil insuffisante
	<u>Santé</u> : inégalités des services de santé dans la CC Centre Armor P4
	<u>Numérique</u> : persistance de zones blanches et difficulté d’accès au Haut et au Très Haut Débit



Les dynamiques territoriales du secteur de Dinan-Caulnes-Plancoët-Matignon

- Fusion de Dinan Communauté, CC du pays de Caulnes, CC Rance-Frémur (sans Trémérec), CC du pays de Matignon (sans Hénanbihen et Saint-Denoual) et CC Plancoët Plélan, ainsi que des communes de Broons, Mégrit et Yvignac-la-Tour (issues de la CC du pays de Dugesclin)
- Territoire rural situé à l'est du département des Côtes d'Armor, qui bénéficie de sa proximité avec Rennes. Il présente ainsi :
 - **Une bonne accessibilité (routière et ferroviaire)** à l'exception de la CC du pays de Matignon, plus éloignée des grands axes de circulation
 - **Un fort dynamisme démographique avec l'arrivée de nouvelles populations**
- Le territoire accueille cependant une population particulièrement vieillissante. Ces tendances démographiques induisent de nouveaux besoins et par conséquent une adaptation de l'offre de services à la population.
- L'offre de services est globalement bonne se concentre autour de Dinan et sur la façade littorale au nord du territoire.

CHIFFRES CLÉS

- 96 252 habitants en 2011, soit **16,2%** de la population départementale
- Variation du stock de population : **+14,8%** entre 1999 et 2011 (Côtes d'Armor : +9,5%)
- Indice de jeunesse : **0,79** (Côtes d'Armor : 0,79)
- Pôles de service concentrés sur le nord:
- Dinan pôle de centralité (proximité Dinard et Lamballe), d'où une part de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme de centralité de **2,4%** (Côtes d'Armor : 4,3%)
- 2 pôles intermédiaires (Matignon et Plancoët). Part de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme intermédiaire : **3%** (Côtes d'Armor : 5,1%)
- Dense réseau de pôles de proximité (Créhen, Ploubalay, Quévert, Aden, Léhon, etc.). Mais beaucoup plus lâche dans la partie sud. Part de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme de proximité : **1,9%** (Côtes d'Armor : 8,6%)
- Part de la population résidant dans une commune ne disposant d'aucun service : **1,8%** (Côtes d'Armor : 1,2%)

ATOUTS	FAIBLESSES
<p><u>Personnes âgées et handicapées</u> : densité et maillage des structures permettant au territoire de ne pas être considéré comme prioritaire (présence d'un réseau d'EPHAD, offre complète de services : aide et soins à domicile, portage de repas, etc.)</p> <p><u>Petite Enfance</u> : offre diversifiée et équipements de qualité</p> <p><u>Education</u> : présence de nombreux établissements (sauf sur la CC de Plancoët-Plélan qui ne possède pas de lycée) et d'une offre d'enseignement supérieur (sur Dinan Communauté)</p> <p><u>Santé</u> : offre diversifiée et densité de médecins relativement bonne</p>	<p><u>Loisirs</u> : vétusté et saturation des équipements sportifs et culturels</p> <p><u>Personnes âgées et handicapées</u> : listes d'attente relativement longues pour accéder aux structures d'accueil</p> <p><u>Santé</u> : vieillissement des médecins généralistes et difficulté de remplacement</p> <p><u>Commerce</u> : fermeture de commerces dans les centre-bourgs</p>



CHIFFRES CLÉS

- 30 412 habitants en 2011, soit **5,1%** de la population départementale
- Variation du stock de population : **+17,9%** entre 1999 et 2011 (Côtes d'Armor : +9,5%)
- Indice de jeunesse : **0,91** (Côtes d'Armor : 0,79)
- Part de la population résidant dans une commune ne disposant d'aucun service : **3,8%** (Côtes d'Armor : 1,2%)
- Part de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme de proximité : **20,2%** (Côtes d'Armor : 8,6%)
- Part de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme intermédiaire : **0%** (Côtes d'Armor : 5,1%)
- Part de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme de centralité : **0%** (Côtes d'Armor : 4,3%)

Les dynamiques territoriales du secteur Lanvallon-Plouha-Le Leff

- Bénéficiant d'une position stratégique entre Guingamp et Saint-Brieuc, la CC Lanvallon Plouha-Le Leff Communauté constitue un territoire attractif au regard de :
 - Sa bonne accessibilité**
 - Sa vitalité démographique (croissance et rajeunissement de la population)**
- Toutefois, ces tendances démographiques favorables sont à relativiser puisque les migrations résidentielles au sein du territoire Le Leff Communauté n'ont bénéficié qu'à certaines communes (Boquého, Plouvara, Trégomeur, Lanrodec, Plouagat et Plélo). Cet EPCI est par ailleurs confronté au vieillissement de sa population et doit donc développer les services à destination du public sénior.
- L'offre de services repose sur un réseau diffus et peu dense de 3 pôles intermédiaires (Plouha, Lanvallon et Châtaudren), complété par quelques pôles locaux et de proximité.
- Subissant des difficultés économiques (industrie) et entraînant une hausse importante du nombre de demandeurs d'emploi sur certains secteurs

ATOUTS	FAIBLESSES
Globalement, offre de services satisfaisante (petite enfance, enfance/jeunesse, éducation, social, vie culturelle et sportives, nombreuses associations)	Difficulté d'accès à certains services liée au caractère rural du territoire notamment Une hétérogénéité de l'offre de logements sociaux: satisfaisante sur Le Leff communauté mais insuffisante sur Lanvallon



CHIFFRES CLÉS

- 49 637 habitants en 2011, soit **8,4%** de la population départementale
- Variation du stock de population : **+4,7%** entre 1999 et 2011 (Côtes d'Armor : +9,5%)
- Indice de jeunesse : **0,81** (Côtes d'Armor : 0,79)
- Maillage en services diffus et déséquilibré selon les secteurs :
 - 1 pôle de centralité (Loudéac), 6,8% de la population en zone blanche pour ce niveau
 - 2 pôles intermédiaires à l'est (Merdrignac, Saint-Méen-Le-Grand) d'où 10,1% résident en zone blanche pour ce niveau de services (double de la moyenne départementale)
- Divers pôles de proximité mais 12,7% de la population résident en zone blanche pour ce niveau
- Part de la population résidant dans une commune ne disposant d'aucun service : **0,5%** (Côtes d'Armor : 1,2%)

Les dynamiques territoriales du secteur Loudéac-Merdrignac

- Territoire rural et étendu au sud du département, cet EPCI se trouve au croisement de différentes zones d'influence : Saint-Brieuc au nord, Pontivy au sud et Rennes à l'est (dans une moindre mesure).
- La tendance démographique sur ce territoire s'est récemment inversée puisque **sa population est en légère progression grâce à des apports migratoires**.
- La population y est par ailleurs âgée même si les flux migratoires ralentissent son vieillissement.
- Globalement, l'offre de services est inégalement répartie sur le territoire, voire insuffisante (notamment dans les communes les plus rurales)

ATOUTS	FAIBLESSES
Un pôle de services fort à Loudéac (gamme supérieure et intermédiaire)	<u>Santé</u> : offre de soins insuffisante (désertification médicale, problématique de l'accès aux soins spécifiques : médecins spécialistes, services d'urgences, en santé mentale ou en périnatalité)
Une vie associative riche et dense	<u>Enfance</u> : déficit de postes pour les gardes d'enfants d'âge préscolaire et manque d'accueil collectif
	<u>Services marchands</u> : commerces menacés
	<u>Numérique</u> : desserte numérique insuffisante (retard concernant le déploiement du Haut Débit)



Les dynamiques territoriales du secteur Lannion- Haut-Trégor-Lézardrieux

- Territoire maritime situé au nord-ouest du département, cet EPCI présente de nombreux atouts :
 - **Un dynamisme démographique modéré** lié à un solde migratoire positif
 - **Un vieillissement de la population moins important qu'à l'échelle départementale**
- L'offre de services est structurée autour **d'un pôle de centralité (Lannion) et confortée par des pôles intermédiaires intégrés (Tréguier, Perros-Guirec ou Plestin-Les-Grèves)** assurant l'équilibre avec les bassins limitrophes.

CHIFFRES CLÉS

- 100 730 habitants en 2011, soit **17%** de la population départementale
- Variation du stock de population : **+8,1%** entre 1999 et 2011 (Côtes d'Armor : +9,5%)
- Indice de jeunesse : **0,66** (Côtes d'Armor : 0,79)
- Part de la population résidant dans une commune ne disposant d'aucun service : **1,9%** (Côtes d'Armor : 1,2%)
- Part de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme de proximité : **6,7%** (Côtes d'Armor : 8,6%)
- Part de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme intermédiaire : **0,5%** (Côtes d'Armor : 5,1%)
- Part de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme de centralité : **2,6%** (Côtes d'Armor : 4,3%)

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Offre de services globalement satisfaisante</p> <p><u>Santé</u> : présence d'un service hospitalier</p> <p><u>Petite Enfance/jeunesse</u> : offre de services diversifiée (crèche, micro-crèche, assistantes , MEJ, CAP SPORTS...)</p> <p><u>Loisirs</u> : présence de lieux de diffusion et de pratiques culturels et d'équipements sportifs</p>	<p>Déséquilibre dans la répartition de l'offre de services de proximité avec des territoires moins bien dotés : arrière-pays par rapport au littoral et Presqu'île de Lézardrieux marquée par un certain éloignement aux fonctions de services</p> <p><u>Santé</u> : secteur de Plouaret classé comme zone fragile par l'ARS (diminution des médecins de ville), médecins spécialisés concentrés dans le secteur Nord</p> <p><u>Petite enfance</u> : déséquilibre territorial et nombre d'assistantes maternelles en baisse</p>



Les dynamiques territoriales du secteur de Lamballe –Côte de Penthièvre

- Cette CC est issue de la fusion de Lamballe Communauté, Côte de Penthièvre, Arguenon Hunaudaye, Pays de Moncontour (sans Saint-Carreuc), CC du pays de Duguesclin (sans Broons, Megrit et Yvignac-la-Tour) et des communes de Hénanbihen et Saint-Denoual (issues de la CC pays de Matignon).
- Territoire rural situé à l'est de Saint-Brieuc, cet EPCI présente de nombreux atouts :
 - **Une bonne desserte routière et ferroviaire**
 - **Un fort dynamisme démographique**
 - **Un vieillissement de la population moins marqué qu'à l'échelle départementale**
- L'offre de services est structurée autour **d'un pôle de centralité (Lamballe) et complétée par un pôle intermédiaire (Pléneuf-Val-André) et un maillage de proximité.**

CHIFFRES CLÉS

- 65 380 habitants en 2011, soit **11%** de la population départementale
- Variation du stock de population : **+17,1%** entre 1999 et 2011 (Côtes d'Armor : +9,5%)
- Indice de jeunesse : **0,88** (Côtes d'Armor : 0,79)
- Part de la population résidant dans une commune ne disposant d'aucun service : **0,5%** (Côtes d'Armor : 1,2%)
- Part de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme de proximité : **14,5%** (Côtes d'Armor : 8,6%)
- Part de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme intermédiaire : **15,7%** (Côtes d'Armor : 5,1%)
- Part de la population résidant dans une zone blanche pour la gamme de centralité : **2,3%** (Côtes d'Armor : 4,3%)

ATOUTS	FAIBLESSES
Offre de services globalement satisfaisante	
<u>Santé</u> : offre de soins non déficitaire selon l'ARS mais préoccupante	<u>Santé</u> : offre de soins qui risque de devenir insuffisante si les médecins partant à la retraite ne sont pas remplacés, peu de médecins spécialisés
<u>Petite Enfance</u> : offre de services satisfaisante avec divers modes de gardes (micro-crèches, assistantes maternelles, ...)	<u>Education</u> : offre en formation supérieure très faible
<u>Loisirs</u> : offre variée en équipements sportifs et culturels	<u>Commerce</u> : fragilité du commerce de proximité, notamment dans les petites communes
<u>Education</u> : bonne couverture en établissements scolaires	
<u>Personnes âgées</u> : offre de structures d'accueil satisfaisante (présence d'EPHAD, service de maintien à domicile, ...)	

Etude co-pilotée par :



et accompagnée par :



www.grouperougevif.fr

